



Beur, black, nègre et autres

**Etude lexicale de quelques dénominations pour les Arabes et les
Africains en français et en allemand**

Nathalie Adam

Promotrice : Prof. Dr. Dominique Willems

Année académique 2010-2011

Masterproef voorgedragen tot het behalen van de graad van
Master in de taal-en letterkunde: Frans-Duits

Mes remerciements vont en premier lieu au Prof. D. Willems, qui m'a suivie patiemment pendant la réalisation de ce mémoire. Sans son aide, efforts et connaissance, ce travail n'aurait jamais été possible et je la remercie de tout cœur. Je souhaite aussi exprimer ma reconnaissance envers le Prof. L. De Grauwe du département de linguistique allemande pour avoir répondu à toutes mes questions. Je tiens également à remercier de tout mon cœur ma maman pour toutes ses gâteries, et mon papa pour avoir sacrifié une partie de son temps à la correction de ce mémoire. Finalement, je veux également remercier Gregory pour ses encouragements et son soutien moral.

Table des Matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: ANALYSE GLOBALE DES DENOMINATIONS	5
1. LES DENOMINATIONS FRANÇAISES	5
1.1. LA LISTE DES MOTS.....	5
1.2. LA LANGUE DES BANLIEUES.....	7
1.2.1. <i>Les banlieues et leur population</i>	7
1.2.2. <i>Une interlangue</i>	8
1.2.3. <i>Les procédés de formation lexicale du parler des jeunes</i>	9
1.2.3.1. Les procédés sémantiques	9
1.2.3.2. Les procédés formels	10
1.2.4. <i>Autres particularités</i>	11
1.2.5. <i>Argot</i>	12
1.2.5.1. La notion <i>argot</i>	12
1.2.5.2. La langue des cités : un argot	14
1.3 ANALYSE MORPHOLOGIQUE	16
1.3.1 <i>La néologie sémantique</i>	16
1.3.1.1 La métaphore	16
1.3.1.2 La métonymie	19
1.3.2 <i>Les emprunts</i>	19
1.3.3 <i>Néologie formelle</i>	24
1.3.3.1 La composition	24
1.3.3.2 L'inversion.....	26
1.3.3.3 La troncation.....	29
1.3.3.4 La dérivation.....	31
1.4 LA PRESENCE DES LEXEMES DU CHAMP DANS LE CORPUS	33
1.4.1 <i>Quelques statistiques</i>	33
1.4.1.1 Fréquence haute	33
1.4.1.2 Fréquence basse	33

1.4.1.3	Fréquence zéro.....	35
1.4.2	<i>Observations</i>	36
2.	LES DENOMINATIONS ALLEMANDES.....	38
2.1.	LA LISTE DES MOTS.....	39
2.2.	ANALYSE MORPHOLOGIQUE	41
2.2.1.	<i>La néologie sémantique</i>	41
2.2.1.1.	La métaphore	41
2.2.1.2.	L'antonomase	43
2.2.2.	<i>Les emprunts</i>	45
2.2.3.	<i>La néologie formelle</i>	46
2.2.3.1.	La dérivation.....	46
2.2.3.2.	La composition	47
2.3.	SYNTHESE.....	50
3.	LA COMPARAISON DES DENOMINATIONS FRANÇAISES ET ALLEMANDES.....	51
3.1.	ANALYSE MORPHOLOGIQUE	51
3.1.1.	<i>La néologie sémantique</i>	51
3.1.2.	<i>Les emprunts</i>	52
3.1.3.	<i>La néologie formelle</i>	52
3.2.	LA PRESENCE DANS LES DICTIONNAIRES	53
3.3.	SYNTHESE.....	54
CHAPITRE 2: ANALYSE MORPHO-SEMANTIQUE DES MOTS <i>BEUR</i>, <i>BLACK</i> ET <i>NEGRE</i> EN CONTEXTE		55
1.	ASPECTS MORPHOLOGIQUES.....	55
1.1	<i>BEUR</i>	55
1.1.1.	<i>La morphologie dérivationnelle</i>	56
1.1.1.1.	Dérivation	56
1.1.1.2.	Composition.....	58
1.1.2.	<i>La morphologie flexionnelle</i>	59
1.1.2.1.	<i>Beur</i> comme substantif	59
1.1.2.2.	<i>Beur</i> comme adjectif.....	60
1.2.	<i>BLACK</i> ET <i>NEGRE</i>	61

1.2.1.	<i>La morphologie dérivationnelle</i>	61
1.2.1.1.	La dérivation	62
1.2.1.2.	La composition	68
1.2.2.	<i>La morphologie flexionnelle</i>	69
1.2.2.1.	<i>Black</i> et <i>nègre</i> comme substantif	69
1.2.2.2.	<i>Black</i> et <i>nègre</i> comme adjectif	71
1.3.	LES GUILLEMETS	73
1.4.	SYNTHESE.....	79
2.	ANALYSE SEMANTIQUE ET (CON)TEXTUELLE.....	81
2.1.	L'ANALYSE SEMANTIQUE DU MOT <i>BEUR</i> EN CONTEXTE.....	81
2.1.1.	<i>Le contexte proche</i>	82
2.1.2.	<i>Le contexte de la phrase</i>	84
2.1.3.	<i>Le contexte plus large</i>	86
2.1.4.	<i>Observations</i>	89
2.2.	L'ANALYSE SEMANTIQUE DES MOTS <i>BLACK</i> ET <i>NEGRE</i> EN CONTEXTE	90
2.2.1.	<i>Le contexte proche</i>	90
2.2.2.	<i>Le contexte de la phrase</i>	95
2.2.3.	<i>Le contexte plus large</i>	98
2.2.4.	<i>Observations</i>	101
2.3.	COLLOCATIONS FREQUENTES	103
2.3.1.	<i>Black-blanc-beur</i>	103
2.3.2.	<i>Marche des beurs</i>	103
2.3.3.	<i>La traite négrière</i>	104
3.	SYNTHESE	105
	CONCLUSION.....	106
	BIBLIOGRAPHIE	108

Introduction

Présentation du thème

L'année passée nous avons effectué pour le travail de bachelier une étude dans laquelle nous sommes concentrée sur quelques termes utilisés dans la langue française pour désigner les Arabes, c'est-à-dire les Nord-Africains, vu qu'ils ont joué un rôle important dans l'histoire de la France. Pour cette nouvelle recherche nous avons convenu d'élargir le champ d'étude aux dénominations utilisées couramment pour référer à des personnes de couleur noire, étant donné que depuis des décennies elles aussi ont immigré en masse, notamment vers la France. Vu que beaucoup d'Arabes et Africains habitent en Allemagne, nous examinerons par ailleurs également les dénominations allemandes pour ces deux ethnies.

Notre propos pour cette étude est par conséquent d'examiner d'abord les différents termes utilisés pour dénommer les Arabes et les Africains en français et en allemand, pour ensuite, dans un deuxième chapitre, analyser l'emploi en contexte des dénominations françaises *beur*, *black* en *nègre*.

Dans le premier volet nous présenterons donc les différentes dénominations possibles, et nous les analyserons. En tout premier lieu nous fournirons un cadre théorique sur le langage français des banlieues vu qu'une grande partie des termes à analyser sont originaires de ce langage. Ensuite nous donnerons, en ce qui concerne les dénominations françaises, une analyse globale du champ examinant la construction morphologique et l'origine de chacune des dénominations retenues. En outre nous vérifierons la fréquence d'apparition des différentes dénominations dans notre corpus, constitué à l'aide de textes littéraires et journalistiques. Finalement nous examinerons également la construction morphologique et l'origine des dénominations retenues en allemand, afin de pouvoir comparer leurs constructions morphologiques avec celles des dénominations françaises.

Dans la deuxième partie de ce travail de recherche nous examinerons donc plus en détail les dénominations les plus fréquentes, à savoir *beur*, *black* et *nègre* et leur intégration dans le lexique français. Pour cela nous examinerons tout d'abord la morphologie des mots *beur*, *black* et *nègre* en nous concentrant ici sur les aspects dérivationnels et flexionnels des dénominations et en analysant également l'utilisation des guillemets dont ces mots sont parfois accompagnés. Ensuite nous effectuerons à l'aide de notre corpus une analyse lexicale afin de pouvoir déterminer la connotation de chaque dénomination. Pour cela nous étudierons

en première instance le contexte proche, ensuite le contexte de la phrase et finalement le contexte plus large des exemples contenant une de ces trois dénominations.

Finalement, avant de passer à la conclusion, nous analyserons encore très brièvement quelques collocations que nous avons repérées dans le corpus et qui sont particulièrement significatives par rapport aux trois dénominations examinées.

Présentation des études sur ce thème

Pour l'analyse globale du champ nous nous sommes, tant pour les dénominations françaises qu'allemandes, basée sur la typologie fournie par Mortureux dans son article *La néologie lexicale* (2008). En ce qui concerne l'analyse des dénominations françaises plusieurs articles pertinents ont été retrouvés dans les revues *Mots*, *Langue française*, *La Linguistique* et *Communication et Langages*. Nous y avons entre autres trouvé plusieurs articles qui étaient d'une importance majeure pour l'analyse des termes originaires de la langue des banlieues, entre autres deux articles de Goudaillier intitulés *La langue des cités* (1997) et *De l'argot traditionnel au français contemporain des cités* (2002) et deux articles de Sourdot, à savoir *Argot, jargon, jargot* (1991) et *L'argotologie : Entre forme et fonction* (2002).

Pour la partie sur la structure morphologique, il est à signaler que le dictionnaire du français contemporain *Comment tu tchatches !* de Goudaillier, l'article de Mortureux *La dénomination sociolinguistique* (1984), l'article de Tournier *Des mots en politique*, et celui de Bachmann et Basier *Le verlan : argot d'école ou langage des Keums* (1984) nous ont été d'une aide très précieuse. Le mémoire de Boterdaele (1997) était par ailleurs utile pour notre analyse des troncations. Pour l'étymologie des mots français, nous nous sommes surtout basée sur le *Trésor de la langue française informatise* (TLFi), le *Dictionnaire historique de la langue Française* d'Alain Rey et dans une certaine mesure sur le Petit et le Grand Robert.

Pour l'analyse morphologique des dénominations allemandes nous nous sommes essentiellement basée sur le mémoire de Kukk *Ethnische Spottnamen im Deutschen im Vergleich mit dem Estnischen* (2008), ainsi que sur un article de Markefka *Ethnische Schimpfname - Kollektive Symbole alltäglicher Diskriminierung* repéré dans la revue *Muttersprache*. En ce qui concerne les caractéristiques des différents procédés de création lexicale en allemand le livre *Einführung in die Wortbildungslehre des Deutschen* de Naumann a été particulièrement utile. Pour leur sens et leur étymologie nous nous sommes basée sur le dictionnaire allemand *Duden*.

En dernier lieu l'Internet a été une source d'informations pour l'arrière-plan historique de ce travail et également pour les sens des dérivés, des compositions et des collocations des dénominations *beur*, *black* et *nègre*.

Délimitation du champ d'étude et présentation du corpus

Afin de trouver des dénominations françaises pour les Arabes et les Africains nous avons tout d'abord consulté les dictionnaires généraux. Une recherche sur Internet nous a ensuite permis de trouver l'article *Les insultes à l'égard des Nord-Africains* et l'article de Celotti *Par des dictionnaires droit de cité aux mots des cités* dans lesquels différentes dénominations pour les deux ethnies étaient énumérées. Ensuite la liste a été élargie sur base du mémoire de Delputte (1999) qui traitait du thème « La dénomination des étrangers », ainsi que sur base de trois dictionnaires de la langue des banlieues, à savoir le *Dictionnaire de la Zone (DZ)* de Cobra le Cynique, le *dictionnaire du français branché* de Merle et *Comment tu tchatches !* de Goudaillier. Pour les dénominations allemandes nous nous sommes d'abord concentrée sur celles fournies dans le mémoire de Kukk, pour ensuite élargir la liste par les dénominations retrouvées dans l'article de Markefka *Ethnische Schimpfname - Kollektive Symbole alltäglicher Diskriminierung*.

Précisons ici que pour les dénominations allemandes nous avons éliminé la dénomination *bimba*, vu que nous avons retrouvé aucune explication pour ce terme. Par contre pour les dénominations françaises nous avons estimé opportun de bien délimiter le champ d'étude en nous concentrant de prime abord sur les mots qui visaient uniquement à désigner les Arabes et les Nord-Africains. De ce fait nous avons d'abord éliminé la dénomination *chleu(h)* étant donné qu'elle désigne aussi bien un berbère originaire du Maroc qu'un Allemand et ensuite la dénomination *noir* qui est un mot très polysémique en français. Nous avons également éliminé les dénominations *roloto/kholoto* et *gazelle*, mentionnées dans l'article de Celotti, étant donné que selon Goudaillier elles ne désignent pas des personnes d'origine arabe ou africaine. Nous avons toutefois décidé de faire une exception par rapport à cette restriction, en retenant en raison de son intérêt tout particulier dans le cadre de l'analyse morphologique, le terme *pied-noir* désignant des colons blancs en Algérie.

En dernier ressort nous nous sommes limitée aux mots pour lesquels nous avons repéré une définition, soit dans un dictionnaire général tel que le Petit Robert (PR), le Grand Robert (GR) ou le TLFi, soit dans un des trois dictionnaires sur le langage des cités mentionnés ci-dessus. Pour cette raison nous avons, pour les Arabes, éliminé les dénominations *crawi*, *khali/khalo gobi*, *gris*, *mohammed*, *yaouled*, *zoafra* et *zoufri* et pour les Africains *reulotte*.

Pour l'étude de la fréquence aussi bien que pour l'analyse morpho-sémantique des mots *beur*, *black* et *nègre* nous avons utilisé un corpus de textes littéraires et journalistiques. Pour les textes littéraires nous avons consulté la banque de données *Frantext* pour l'ensemble des textes parus à partir de 1950; en ce qui concerne les textes journalistiques nous avons récolté nos exemples dans le Monde et Libération entre septembre 2003 et octobre 2005.

CHAPITRE 1: Analyse globale des dénominations

1. Les dénominations françaises

1.1. La liste des mots

Pour les Nord-Africains, c'est-à-dire des personnes parlant une langue arabe, nous avons repéré les termes suivants :

Arbi	Pied-noir
Arbicot	Rabza
Beur	Rabzouille
Bicot	Rabzouz
Cafard	Raton
Crouille/crouillat	Rebeu/reubeu
Fatma	Rien
Fellag(h)a	Sidi
Harki	Tronc de figuier
Moukère/mouquère	

Quant aux personnes de couleur noire, à savoir les Africains nous avons retrouvé les dénominations suivantes :

Bamboula	Kebla
Black	Keubla
Blackie	Krèle
Blackos	Nég'
Blanche-neige	Nègre
Bougnoul(e)	Négresse
Bounty	Négrillon
Caincain	Négro
Cainf	Renoi
Cainfri	Reunoi
Greun	Reunous
Karlouche/kahlouche	

Les mots cités ci-dessus sont à analyser dans le cadre de la néologie lexicale. Selon Mortureux (2008) « la néologie rend compte des néologismes et des emprunts, en articulant les innovations discursives et le système linguistique (morphophonologie et sémantique, principalement)». Selon l'auteur les néologismes sont des mots ou des sens nouveaux, qui s'emploient tout d'abord dans le discours et qui reflètent l'évolution des idées, des mœurs, des connaissances contemporaines de la production langagière, écrite ou orale, avant d'être intégrés dans les dictionnaires de langue. Une fois que ces dénominations sont intégrées dans les dictionnaires de langue, elles perdent leur statut de néologisme.

En recherchant les dénominations mentionnées ci-dessus dans les dictionnaires de la langue française nous avons constaté que la majorité des dénominations pour les Nord-Africains y sont intégrées, pour les Africains par contre une minorité seulement. Il faut toutefois noter que les termes non-présents dans un dictionnaire général de la langue française ont bel et bien été retrouvés dans un ou plusieurs dictionnaires du français contemporain des cités. Ces dictionnaires définissent des mots nouveaux qui ont été créés dans une interlangue basée sur le français standard mais dont les mots n'ont pas encore été intégrés dans la langue française. Cette interlangue sera traitée plus attentivement dans la partie théorique ci-dessous (*cf.* 1.2)

A partir de cette constatation nous pouvons conclure, à l'instar de Mortureux, que la majorité des dénominations pour les Arabes ne sont plus des néologismes, mais bien des mots ordinaires qui sont seulement plus récents que les autres mots du lexique. En revanche les autres termes, pour lesquels nous n'avons pas retrouvés de définition dans un dictionnaire officiel de la langue française, peuvent bel et bien être considérés comme des néologismes issus du parler des jeunes immigrés vivant dans les banlieues.

Avant d'entamer la véritable analyse des dénominations françaises, nous fournirons dans la partie ci-dessous en premier lieu un cadre théorique sur le parler des banlieues afin d'illustrer les origines, les causes et les particularités de ce langage. En deuxième lieu nous nous demanderons si le parler des banlieues est un type d'argot. Pour cela nous comparerons les caractéristiques de l'argot traditionnel à celles du parler des cités.

1.2. La langue des banlieues

Goudaillier nous signale dans son article *Parole sans héritage, parole sans histoire ?* (2009) qu'il y s'est développé au fil des années 1980-1990, une culture de l'interstice parmi les jeunes, d'origine immigrée ou non, vivant dans les cités et les quartiers en France. Selon lui « la principale manifestation de cette culture de l'interstice est la revendication d'une identité spécifique à travers différents vecteurs, tels la musique (rap), la danse (hip-hop), les vêtements, les graphismes « banlieue » (tags, grafs), mais aussi à travers tout un ensemble de pratiques langagières discursives propres» (2009 : 20). Pour ce travail ce dernier vecteur est d'une importance majeure, car en regardant notre liste des mots à analyser il s'avère effectivement qu'une grande partie des termes est issue du langage caractéristique de cette culture interstitielle. Pour cette raison il nous semble particulièrement intéressant de présenter ci-dessous plus attentivement cette pratique langagière des banlieues.

1.2.1. Les banlieues et leur population

Cette langue des cités retrouve ses origines dans des communautés d'habitation défavorisées comme les banlieues, les cités et les quartiers. Ces espaces sont, à tort ou à raison, souvent associés à la violence, la paupérisation et les ghettos (Anzorgue 2006 : 60). En France il y a par exemple Vitry-sur-Seine, Sartrouville, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie qui sont quelques banlieues de Paris. Or, il faut mentionner que toute grande ville, comme Marseille, Grenoble, Lille, Lyon, etc. a de tels lieux défavorisés.

Ces endroits sont surtout, mais pas uniquement, habités par des immigrés de diverses nationalités. En 2008 la France comptait, selon Gourévitch (2008), 6 868 000 immigrés, soit 11% de la population française, dont 2 042 000 jeunes d'origine étrangère. Dabène et Billiez (1987), qui ont mené une étude sociolinguistique sur les jeunes issus de l'immigration, signalent que les nationalités portugaises et algériennes sont majoritaires parmi ces jeunes immigrés, suivie de la nationalité marocaine, espagnole et italienne. La plupart de ces étrangers ne maîtrisent toutefois plus vraiment la langue d'origine de leurs parents, puisqu'à la maison ils parlent souvent un mélange de français et de leur langue d'origine (Anzorgue 2006 : 61). Dabène et Billiez (1987) parlent dans ce cas de l'éclosion d'une forme spécifique de bilinguisme.

Ces deux derniers auteurs remarquent également que les jeunes d'origine immigrée sont souvent encore plus défavorisés que ceux de souche française, qui appartiennent à la même couche sociale. De plus, les « jeunes en situation d'échec se retrouvent à l'adolescence,

massivement au chômage et sont confrontés à une véritable crise d'identité » (Dabène & Billiez 1987 : 2).

1.2.2. Une interlangue

Les villes françaises sont, selon Goudaillier (1997 : 97), de plus en plus devenues de véritables tours de Babel, car les immigrés de diverses nationalités y cohabitent et parlent différentes langues. Quant aux jeunes immigrés, la plupart, comme déjà mentionné, ne maîtrise plus la langue d'origine de leurs parents et ne l'utilise en réalité que peu avec leurs pairs. Cependant, du fait qu'ils introduisent des mots de leur propre langue et culture dans la langue française, une sorte d'interlangue émerge entre le français véhiculaire dominant, qui est la langue circulante, et l'immense variété de langues vernaculaires présentes dans les cités, à savoir l'arabe, le maghrébin, diverses langues africaines et asiatiques, etc. Cette interlangue est souvent désignée comme *langage des banlieues* (Goudaillier, 1997) ou comme *langue des cités*.

En outre, les personnes vivant dans un environnement socio-économique défavorable, comme les banlieues, éprouvent souvent un sentiment de déphasage ou d'exclusion, car elles se considèrent à tort ou à raison au ban du lieu, de la société, de ses relais habituels. Par conséquent elles se situent en marge de la langue circulante (Goudaillier, 1998 : 7). C'est pour cette raison, comme l'observe Goudaillier (1997 : 97), qu'elles font usage d'une langue française qu'elles connaissent grâce aux médias, l'école ou le monde du travail et qu'elles « tordent dans tous les sens et dont elles modifient les mots en les coupant, les renversant ». Elles s'approprient donc la langue française. Cette « déstructuration de la langue s'opère par l'introduction dans les énoncés de formes parasitaires, qui sont construites par divers procédés formels ou empruntés à d'autres dialectes et langues » (Goudaillier, 1998 : 9). Ces formes parasitaires, dont parle l'auteur, seront explicitées dans le chapitre suivant.

En plus, Anzorgue (2006 : 63) nous signale que ce comportement langagier est chargé d'une forte connotation identitaire, car en premier lieu il marque une appartenance géographique (département, cité, quartier), ensuite une représentation sociale (classe populaire), et/ou une appartenance ethnique (franco, maghrébin,...), finalement il peut également être, pour les non-immigrés qui l'utilisent, la marque d'une génération en opposition.

1.2.3. Les procédés de formation lexicale du parler des jeunes

Les jeunes changent la langue à l'aide de différents procédés particuliers de formation lexicale. Ces déformations par différents mécanismes provoquent par conséquent un renouvellement rapide du lexique des cités. Dans cette partie nous essaierons de donner un aperçu de ces procédés. Pour leur classification et explication nous nous sommes basée sur la typologie fournie dans le dictionnaire *Comment tu tchatches!* (1998) de Goudaillier. Or, pendant la lecture nous avons constaté que cette typologie ressemble *grosso modo* à celle fournie par Mortureux dans son article sur la néologie lexicale (2008). Ceci est dû au fait que les jeunes forment des unités lexicales à partir de processus néologiques traditionnels (Boyer, 1997 : 12). Bref, ces procédés sémantiques et formels ne sont donc pas une exclusivité de la langue des cités.

Dans la partie ci-dessous, nous ne présenterons que brièvement les procédés sémantiques et formels du parler des cités, puisque dans notre analyse morphologique des dénominations ils seront illustrés d'une manière plus élaborée (*cf. infra*). Il est toutefois intéressant de savoir que tous ces procédés peuvent être combinés dans la formation d'un seul mot.

1.2.3.1. Les procédés sémantiques

Dans son dictionnaire sur le langage contemporain des cités Goudaillier (1998) distingue trois procédés sémantiques différents, à savoir la métaphore, la métonymie et l'emprunt à diverses langues étrangères ou au vieil argot français. Dans notre liste des dénominations à analyser un ou plusieurs mots ont été formés par ces procédés. (*cf. infra*).

La métaphore est une figure de style largement employée dans la langue des cités. Par la métaphore, qui repose sur une comparaison, tout ou une partie des propriétés d'un référent primaire notoire sont attribuées à un référent second (Biville, 2005 : 45). Parmi nos dénominations nous avons effectivement constaté que plusieurs termes ont été créés par le biais d'une métaphore afin de désigner un Nord-Africain ou un Africain, par exemple *Blanche-Neige*, *Bounty*, *Raton*, *etc.* Ces métaphores seront largement expliquées dans le chapitre 1.3.1.1.

Un autre procédé souvent utilisé dans le langage des cités est la métonymie, qui naît « par un parallèle entre la contiguïté des objets dans le monde » (Tamine, 1979 :79) Cette contiguïté autorise éventuellement l'emploi d'un mot à la place de l'autre. Un exemple d'une métonymie est le mot *képi*. Le képi désigne normalement le chapeau faisant partie de l'uniforme d'un

policier. Cette relation de contiguïté provoque l'utilisation du mot *képi* pour le mot *policier*. Dans notre liste la dénomination *bamboula* est formée à l'aide d'une métonymie.

Quant aux emprunts à diverses langues ou parlers, nous avons déjà mentionné que les jeunes issus de l'immigration introduisent des mots de leur propre langue dans la langue française. Goudaillier (1998 : 18) nous signale que ces mots étrangers, présents dans la langue des banlieues, proviennent de toutes sortes de langues de communautés immigrées. On y relève par exemple des mots d'origine arabe, tsigane, africaine, anglo-américaine, etc. Toutefois, il faut mentionner qu'on n'y retrouve pas seulement des mots d'origine étrangère mais également des mots empruntés aux parlers locaux de France ou au vieil argot français (*biffeton* « billet ») (Goudaillier, 1998).

1.2.3.2. Les procédés formels

Goudaillier (1998) distingue également trois sortes de procédés formels, à savoir la déformation du type « verlanesque », la troncation avec ou sans resuffixation, et le redoublement hypocoristique.

Depuis la fin des années quatre-vingt le verlan a, comme le signale Méla (1997 : 16), « été porté à l'attention du grand public lorsque les feux de l'actualité se sont tournés vers les banlieues chaudes et les observateurs de la jeunesse ont constaté qu'il y avait une langue et une culture propre aux cités déshéritées ». Ce verlan est considéré comme une sorte de codage où il suffit d'inverser les syllabes. Pourtant, pour les mots non-dissyllabiques cette formulation semble trop simple et même incorrecte. En plus certains mots n'acceptent pas la déformation par le verlan, de même qu'aucun énoncé ne peut être construit avec la totalité des mots en verlan. Tous ces faits nous amènent à poser l'existence de plusieurs règles pour en rendre compte (Méla, 1997 : 17). Les règles du verlan seront expliquées et illustrées à l'aide de différentes dénominations dans le chapitre 1.3.3.2.

Pour ce qui est de la troncation, l'apocope¹ est, selon Goudaillier (1998 : 26), un procédé fréquemment utilisé dans la langue des cités. Verdelhan-Bourgade (1991 : 73), distingue dans son article deux types d'apocope, d'une part celui qui se termine par une consonne (*appartement* > *appart.*) et d'autre part celui qui se termine par une voyelle (*gigantesque* > *giga.*). Goudaillier observe aussi que l'aphérèse², qui est également un procédé de troncation, gagne de l'importance dans le parler des banlieues. Il dit : « l'apocope [...] est usuelle en français, qui n'est pas une langue dans laquelle on trouve de nombreux cas d'aphérèse [...].

¹ La suppression d'un ou plusieurs phonèmes en position finale

² La suppression d'un ou plusieurs phonèmes en position initiale

En français contemporain des cités, l'utilisation de l'aphérèse au détriment de l'apocope est aussi un indice du désir de procéder en mettant « à l'envers » » (2009 : 24). De la même manière que les jeunes renversent les mots français, ils bousculent également les règles et les normes du français standard, car contrairement à la langue française, l'aphérèse n'est pas rarissime dans le langage des banlieues. En effet, en analysant nos dénominations cette assertion a été confirmée (*cf. infra*). Goudaillier ajoute également que la resuffixation, entre autres avec les suffixes *-asse (conasse)*, *-os (musicos)* ou *-ard (nullard)* est assez usitée pour des mots tronqués (1998 : 28).

Il note également que l'aphérèse « est bien souvent accompagnée d'un redoublement syllabique de type hypocoristique » (1998 : 27). Ce redoublement hypocoristique est effectivement le troisième procédé formel caractéristique pour le parler des jeunes. Le TLFi définit *hypocoristique* comme un terme « qui exprime une intention caressante, affectueuse, notamment dans le langage des enfants ». Grâce à cette définition, il est clair que ce procédé a essentiellement une fonction ludique dans le langage des cités. (*cf. infra*)

1.2.4. Autres particularités

Comme le note Boyer (1997 : 12), l'essentiel des particularités observées pour cette langue concerne le lexique. Toutefois, au niveau de la phonétique et de la phonologie quelques traits sont également dignes de mention.

Dans son article l'auteur mentionne deux particularités fondamentales, à savoir « la prononciation gnanngnan » et le « style speedé ». Il s'agit ici de deux caractéristiques phonétiques opposées, la première se caractérisant par sa prononciation lente et moue, la deuxième par une prononciation rapide. Bien que l'auteur ne donne pas d'exemples, les types de prononciation pourraient dépendre de région à région.

Quant aux particularités sur le plan phonologique, la langue des cités semble respecter le système phonologique du français. Liogier (2002 : 46) toutefois, constate que les jeunes maintiennent aussi bien le système phonologique du français que celui de l'arabe lorsqu'ils utilisent des mots arabes. L'auteur signale également que l'intonation « donne au français parlé par les jeunes des cités « une coloration » particulière puisque l'accent de phrase remonterait de la dernière syllabe sur la pénultième » (Liogier, 2002 : 47). En plus, d'après Calvet (1994 : 84) il y a également une articulation très ouverte et très à l'arrière des voyelles. Toutes ces particularités constituent, selon Goudaillier le « fameux accent banlieue » (2009 : 21). Cet accent est toutefois, selon Méla (1997), souvent exagéré, tous les jeunes vivant dans les banlieues n'étant pas d'origine arabe.

La diversité et l'instabilité qui caractérisent le parler des cités et sa variation « d'une cité à l'autre, d'une bande à l'autre, d'un jour à l'autre » est l'obstacle majeur pour la codification. (Boyer, 1997 : 12). Ce parler des cités diffère en effet de région à région, à Paris par exemple l'utilisation du verlan est beaucoup plus usuelle que dans les banlieues de Marseille. Dans ces banlieues on a plutôt tendance à introduire des emprunts (Goudaillier, 1997 : 104).

1.2.5. Argot

En recueillant de l'information sur la langue des cités, nous avons constaté que ce langage, majoritairement parlé par des personnes vivant dans les banlieues, est souvent comparé à un argot. Pour cette raison il nous paraît intéressant d'élaborer plus attentivement la notion *argot* afin de comparer ses caractéristiques avec celles de la langue des cités.

1.2.5.1. La notion *argot*

L'argot se définit comme « une activité sociale de communication à l'intérieur d'un groupe plus ou moins soudé, plus au moins important ». Cette définition, provenant de l'article de Sourdot (1991 : 14), vaut cependant aussi pour le terme *jargon*. La différence entre les deux se trouve dans la fonction principale de chacun, vu que l'objectif principal d'un argot est de masquer, de cacher le contenu à ceux qui ne font pas partie de la communauté restreinte, tandis que le jargon vise à plus de clarté et plus d'efficacité dans la communication d'un contenu d'expérience. La fonction cryptique de l'argot s'oppose donc à la fonction économique d'un jargon (Sourdot : 1991).

Goudaillier (2002 : 5) nous signale que toute langue a toujours possédé une dimension argotique, car « toute société humaine fonctionne avec des interdits, des tabous, entre autres d'ordre social, politique, religieux, moral [...] ». Le français aussi a toujours eu, génère continuellement et aura toujours un registre argotique. A l'origine l'argot était en France surtout un argot de métier pour les vagabonds, mendiants et voleurs (Liogier, 2002 : 42). Au XVe siècle il y avait par exemple l'argot des coquillards, une bande organisée dont François Villon faisait partie, qui avaient créé leur propre langage de malfrats de sorte que personne ne les comprenait.

Actuellement, comme l'observe François-Geiger (1991), il vaut mieux parler d'argots, au pluriel que d'argot, au singulier. En effet, en France il n'y a jamais eu un argot universel mais plusieurs parlars argotiques spécifiques à différents groupes, comme celui des prisonniers, des trafiquants de drogues, etc. Les argots peuvent également différer de région à région, vu que

les grands centres urbains, comme Paris, Marseille, Lyon, Grenoble, Lille, etc. ont chacun leurs propres argots.

François-Geiger (1991 : 5) remarque également qu'un argot n'est cependant pas une langue, car sa phonétique et sa grammaire ressemblent en grande partie à celles de la langue commune. Or, comme la fonction primordiale de l'argot est de créer des termes (cryptiques) qui doublent le vocabulaire usuel, on peut plutôt le considérer comme un lexique. Selon Sourdot (1991 : 18), ce lexique est formé à l'aide de différents faits formels, dont le verlan, qui s'utilise d'après lui plus systématiquement que l'apocope, l'aphérèse ou la dérivation. Quant aux changements sémantiques, Sourdot mentionne des glissements métaphoriques qui mettent en jeu des mécanismes de ressemblances et d'antiphrase, ou bien des mécanismes métonymiques. Un dernier procédé occupant une place importante parmi la création lexicale est, selon Sourdot, l'emprunt à deux langues étrangères, l'arabe et le manouche³. Tous ces procédés affectant le lexique entraînent finalement une incompréhension chez les personnes vivant à l'extérieur de la communauté restreinte.

Auparavant pourtant, comme le mentionne Goudaillier (2002 : 7), « les formes argotiques [...] de la langue française se rejoignaient et c'est une des raisons qui ont permis alors aux mots des argotiers, des jargonneux de tel ou tel « petit » métier de passer du statut d'argot particulier à celui d'argot commun avant de même transiter par l'intermédiaire de la langue familière vers la langue circulante, voire la langue académique ». Ce phénomène peut être illustré à l'aide des mots *cambriolage*, *cambrioler* et *cambrioleur* qui étaient au commencement des mots typiquement argotiques (*cambriole* désignait la chambre ou la pièce que l'on peut voler) et qui ont été repris dans les dictionnaires de la langue française. Cette transition de l'argot vers la langue circulante s'observe encore aujourd'hui. (cf. infra)

Sourdot introduit toutefois dans son article une troisième notion, à savoir *jargot*. Dans une première définition un jargot permet, selon lui, de « pouvoir prendre en compte le glissement fonctionnel toujours possible qui permet à un locuteur, à l'aide de n'importe quel fait de langue un peu étrange, d'exclure une partie de son auditoire » (1991 : 23). A titre d'exemple, quand un jargon s'emploie en présence d'un tiers non spécialiste, on s'en sert au fond comme d'un argot. De même, quand un argot s'utilise en absence d'un tiers à exclure il peut être considéré comme un jargon. « Ce détournement fonctionnel fait qu'un argot et un jargon peuvent se mêler en une vaste nébuleuse argotique que nous avons préféré appeler « jargot » » (Sourdot, 1991 : 23). Toutefois au fil du temps, le terme *jargot* a reçu un sens plus spécifique :

³ Liogier (2002) et Goudaillier (2002) prétendent, à l'opposition de Sourdot, qu'à l'époque les emprunts n'étaient pas usuels dans le langage argotique.

en quittant le cercle étroit de ses premiers utilisateurs, l'argot perd de plus en plus sa fonction cryptique en faveur d'une fonction ludique, mais en conservant toutefois certains traits formels de ses origines (troncation, suffixation, glissement de sens, etc.). En outre, au lieu d'être une langue spécifique à un groupe déterminé, le jargon peut être l'affaire de tout le monde « sans souci de référence particulière aux besoins d'un groupe déterminé » (Sourdou 1991 : 25). Ce jargon se caractérise, selon Sourdou, également par un fourmillement d'emprunts et de néologismes, qui ne sont plus, comme pour les argots, une garantie d'énoncés cryptiques mais bien un simple clin d'œil à la langue étrangère qui véhicule les références à la mode. Il est d'autant plus remarquable que les différents médias jouent un rôle très important dans l'expansion du jargon, surtout le journal *Libération* « semble être à la fois un centre d'accueil et d'élaboration de cette activité linguistique, tout autant qu'un moyen de très large diffusion [...] » (Sourdou, 1991 : 25).

1.2.5.2. La langue des cités : un argot

En comparant les caractéristiques de la langue des cités à celles de l'argot, la thèse de Liogier (2002) « de nombreuses similitudes rapprochent le parler des cités et l'argot traditionnel » semble être confirmée. Une première ressemblance entre les deux est le contexte sociologique dans lequel se développent ces parlers, car dès l'origine ils se formaient dans des milieux isolés des collectivités développant des activités en marge de la société. De plus, tout comme pour l'argot, la phonétique et la grammaire du langage des banlieues ne sont guère affectées. Finalement, ces deux parlers sont surtout considérés comme un lexique affecté par différents procédés tels l'apocope, l'aphérèse, la dérivation, la métaphore, la métonymie et l'emprunt.

Pourtant, bien qu'il y ait de nombreuses similitudes entre ces deux parlers, quelques différences ont également été observées. Sourdou, par exemple, observe que l'aphérèse et l'apocope sont des procédés peu systématiques dans les parlers argotiques, contrairement au langage des cités où la présence de mots affectés par tels procédés est très fréquente.

Une autre différence est la présence des emprunts, qui, d'après Goudaillier (2002) et Liogier (2002), sont plus usuels dans le parler des banlieues que dans l'argot. En effet, bien que les argots traditionnels aient tendance à emprunter des mots à l'arabe et au manouche, la langue des banlieues étend le champ en empruntant également des mots à l'anglais, aux langues africaines, asiatiques, etc. Cet accroissement s'explique par l'immigration qui est en train de s'amplifier en France.

En outre, en confrontant l'argot traditionnel avec le parler des cités, deux évolutions ont été observées : premièrement une évolution géographique depuis le centre d'une ville vers sa

périphérie et deuxièmement une évolution d'un argot des métiers vers un argot de type sociologique. Cette dernière évolution entraîne également un changement quant à la fonction principale d'un argot, car aujourd'hui c'est la fonction identitaire qui l'emporte. Selon Goudaillier (1998) cette fonction identitaire va de pair avec un autre phénomène linguistique, à savoir celui de « la disparition progressive de toute référence d'appartenance à un groupe pratiquant la langue populaire, celle du peuple, du prolétariat ». En utilisant leur langage de banlieues, qui diffère de la langue française standard, les jeunes vivant dans ces endroits défavorisés créent leur propre identité.

Cette petite synthèse nous démontre d'une part que la langue des cités a bel et bien des traits communs avec l'argot traditionnel, mais d'autre part qu'elle manifeste aussi quelques différences. Pour cette raison Sourdot (2002 : 31) considère ce parler des cités comme un *jargon*, car aujourd'hui la fonction cryptique s'est perdue en faveur de la fonction ludique et identitaire tout en gardant les mêmes procédés de formation de l'argot traditionnel. En outre, son lexique pénètre de plus en plus dans la langue commune grâce aux médias (comme le journal *Libération*) et le rap, ce qui facilite la compréhension de cette langue particulière chez des gens qui ne font pas partie de la communauté.

1.3 Analyse morphologique

Dans la partie ci-dessous nous nous concentrerons en premier lieu sur les dénominations désignant des Arabes et Africains dans leur aspect linguistique en regardant les différentes constructions morphologiques. Pour l'analyse de ces constructions nous nous sommes basée sur la typologie fournie par Mortureux (2008) qui est plus générale que celle fournie par Goudaillier, pour la raison que tout les mots ne sont pas originaires de la langue des cités. En deuxième lieu nous approfondirons l'origine de leur sens actuel.

1.3.1 La néologie sémantique

Comme signalé chez Mortureux (2008 : 140) la néologie sémantique crée pour un mot déjà existant une acception nouvelle ; elle va créer une nouvelle association entre un signifiant existant et un sémème nouveau. Les procédés d'extension sémantiques relèvent en particulier les métaphores, les métonymies et les antonomases. La grande majorité des dénominations étudiées dans ce chapitre, sont à analyser comme des métaphores. nous n'avons retrouvé qu'un exemple de métonymie, à savoir *bamboula* et aucun exemple d'antonomase.

1.3.1.1 La métaphore

Les procédés métaphoriques peuvent mettre en jeu des mécanismes de ressemblances ou d'antiphrase (Sourdou 2002). Le premier mécanisme, qui attribue tout ou une partie des propriétés d'un référent primaire notoire à un référent second, semble plus usité afin de désigner des personnes d'origine nord-africaine ou africaine. Toutefois il faut signaler qu'un exemple d'antiphrase, un mécanisme assez particulier, à tout de même été repéré.

Quant aux dénominations désignant des personnes d'origine nord-africaine, trois métaphores ont été trouvées, à savoir *raton*, *tronc de figuier* et *melon*.

- **Raton** : Comme décrit dans le Grand dictionnaire historique de la langue française (2006) ce terme était en 1732 un terme d'affection envers un petit enfant. En 1927 (TLFi) le mot *raton* a évolué vers une dénomination péjorative pour les Nord-Africains. Comme nous le retrouvons dans le Dictionnaire historique (2006), l'évolution de ce sens est obscure. Chez Delputte (1999 : 55) et dans un article *Les insultes à l'égard des Arabes ou des Nord-Africains*, retrouvé sur internet, nous avons trouvé que la métaphore consisterait dans le fait que tout comme le rat, le Nord-

Africain est vu comme voleur, sournois et dangereux. Il aurait aussi la saleté, l'avarice et la laideur en commun avec cet animal. Il est intéressant de noter que d'autres néologismes apparaissent, avec *raton* comme racine. Nous trouvons des dérivés comme : *ratonner*, *ratonnade*⁴, *ratonneur*, *dératiser*, *dératisation*. Comme signalé par Delputte « L'emploi du mot implique un désir de suppression manifesté par l'application des termes *dératiser*, *dératisation* à des mesures (racistes) souhaitées et d'ailleurs exprimées par *ratonnade*. » (1999: 55).

- **Tronc**: Comme l'affirment Cellard et Rey (1980), la dénomination *tronc* est une abréviation de l'expression *tronc de figuier*. Cette expression évoquerait la maigreur et le teint basané des Maghrébins. Dans l'article *Les insultes à l'égard des Arabes ou des Nord-Africains*, nous retrouvons une autre hypothèse sur cette dénomination : le Nord-Africain qui est cultivateur est associé à la plante immobile qui ne travaille pas. On joue donc sur la paresse des Nord-Africains.
- **Melon** : Tout comme pour *raton* l'origine de la dénomination *melon* pour un Nord-Africain reste obscure et nous trouvons peu d'informations sur son histoire étymologique. Dans le Dictionnaire historique (2006) nous trouvons qu'il s'agirait probablement d'une métaphore pour la coiffure, à savoir la calotte ou la chéchia, des Nord-Africains.

Les dénominations *blanche-neige*, *bounty* et *cafard* sont également construites par des procédés de métaphore mais désignent par contre des personnes de couleur noire. Ce sens a toutefois seulement été repéré soit dans le dictionnaire de la zone (DZ) soit dans *Comment tu tchatches !*, qui sont des dictionnaires sur la langue des cités, mais il n'a pas encore été repris dans le TLFi, le PR ou le GR. Cette constatation peut être une indication que le sens d'*africain* a seulement été ajouté récemment à ces mots.

- **Blanche-neige** : Ce terme provient d'un conte d'enfant, à savoir *Blanche-Neige et les sept nains* et réfère également au nom propre de son protagoniste, qui a une peau blanche comme la neige et les cheveux noirs comme de l'ébène. Or, ce nom a été repris dans le dictionnaire *Comment tu tchatches !* avec le sens suivant : « surnom fréquemment usité pour désigner une personne antillaise ou d'origine africaine » (1998 : 61). Cette définition est bien étonnante vu que le protagoniste du conte a une peau extrêmement blanche tandis que les personnes d'origine africaine ou antillaise

⁴ Des violences exercées contre une communauté nord-africaine en représailles à des actions attribuées à certains de ses ressortissants (TLFi)

ont une peau noire. Ainsi, comme le remarque Goudaillier dans son dictionnaire, il s'agit ici d'une figure de style antinomique, à savoir l'antiphrase, dont la fonction principale est ludique.

- **Bounty** : La dénomination *bounty* n'a, comme déjà mentionné, pas été repérée dans le TLFi, le PR ou le GR mais bien dans *Comment tu tchatches !* de Goudaillier, où il désigne une personne de couleur noire voulant ressembler à tout prix à un blanc. Normalement un bounty est une friandise faite de noix de coco entourée de chocolat. Cette métaphore permet donc à l'aide du terme *bounty* « de désigner un homme de race noire « noir à l'extérieur mais blanc à l'intérieur », puisqu'il veut penser, réagir voire vivre comme un blanc » (Goudaillier, 1998 : 68).
- **Cafard** : *cafard* est une désignation à forte connotation raciste et dévalorisante essentiellement utilisée par les jeunes personnes d'origine magrébine dans la langue des cités afin de désigner un noir (Goudaillier 1998 : 71). En recherchant la définition dans le dictionnaire TLFi nous retrouvons deux mots homonymiques, qui sont toutefois d'origine différente. Le premier terme présent dans le dictionnaire est un emprunt à l'arabe *kafir* « incroyant » et désigne une « personne qui affecte une dévotion, une vertu de mauvais aloi, ou qu'elle n'a pas » (TLFi). Le deuxième terme par contre désigne un « Insecte orthoptère noir et de forme aplatie du groupe des blattidés »(TLFi) (cf. ex.(1)). Le dictionnaire historique (2006) nous signale en plus que le sens usuel de *blatte* semble « un emploi métaphorique du sens de « faux dévot », l'animal étant noire et se déroband à la lumière »

(1) Tout autour du lit, un ramas d'animaux - gros rats noirs, mulots, souris, campagnols, *cafards*, crapauds, tritons - faisait faction, à l'affût du corps raidi, chair à charognards. (Frantext)

Le terme *cafard* utilisé comme dénomination pour une personne noire a, selon nous, à son tour été obtenu en comparant l'africain à la blatte, vu qu'ils sont tous les deux originaires d'un pays chaud et qu'ils ont la couleur noire en commun. En outre, les deux sont régulièrement considérés comme des êtres indésirables vivant dans des logis mal soignés et peu nettoyés.

1.3.1.2 La métonymie

Parmi les dénominations nous n'avons repéré qu'un exemple de métonymie, à savoir *bamboula* qui désigne selon le DZ d'une manière plus ou moins péjorative une personne d'origine africaine. Ni le TLFi, ni le PR et ni le GR ne reprennent ce sens dans leur définition. Il faut toutefois mentionner que ce n'est pas dans le langage des cités que ce sens apparaît pour la première fois, car déjà en 1855 ce mot (écrit comme *bambouillat*) était utilisé pour désigner d'une manière péjorative un *nègre*, comme illustré dans la phrase suivante : « Ce sacré **Bamboula** ce mal blanchi » (TLFi). Apparemment le sens de *personne noire* s'est perdu au fil des années, pour être repris par après dans la langue des cités.

Une métonymie naît, rappelons la définition, « par un parallèle entre la contiguïté des objets dans le monde » (Tamine 1979 :79). En regardant l'étymologie de *bamboula* dans le dictionnaire historique et le TLFi, nous constatons que ce terme est emprunté à un mot des langues sarar et bola (Guinée portugaise), à savoir *ka-mombulon*, *ka-bumbulu* « tambour ». C'est en 1757 que la forme *bamboula* apparaît pour la première fois dans une chanson haïtienne. Ce mot, qui a été introduit par les relations de voyages en Guinée, s'utilisait cependant déjà en 1688, sous la graphie *bombalon*, afin de désigner le tambour qui était en usage chez les noirs d'Afrique. En 1714, ce substantif, écrit *baboua*, signifiait, par extension à sa signification précédente, *la danse des nègres au son de cet instrument*. En regardant sa définition actuelle dans le PR(2008) et le TLFi nous observons que *bamboula* s'emploie encore actuellement avec ces sens. Grâce à ces deux sens nous comprenons immédiatement que la bamboula est un objet caractéristique pour la culture Africaine. La métonymie consiste donc dans le fait que cet objet d'origine africaine est employé, pour désigner l'*africain*, une personne de couleur noire.

1.3.2 Les emprunts

Des mots empruntés à une autre langue sont amplement présents dans la langue des cités mais également dans le lexique français. Tout comme nous y retrouvons des mots d'origine anglaise (p.ex. : tour-opérateur, marketing,...), nous y retrouvons aussi des mots d'origine arabe (p. ex. : tchador, abricot,...), voire d'origine africaine. De ce fait il est intéressant de savoir pourquoi un mot est emprunté à une langue étrangère. Selon Mortureux (2008) l'énonciateur emprunte des mots parce qu'il a le sentiment qu'aucun mot de sa langue maternelle ne peut désigner le référent dont il veut parler. Nous pouvons distinguer deux sortes d'emprunts présents dans le discours : soit un mot peut présenter une réalité étrangère,

qui n'a effectivement pas de véritable correspondant dans le lexique français comme par exemple *tsunami*, soit l'emprunt désigne une réalité importée tel que *tchador*.

Dans la liste des dénominations pour les Nord-africains figurent aussi quelques emprunts, tous d'origine nord-africaine, à savoir *crouillat/crouille*, *fatma*, *fellag(h)a*, *harki*, *mouquère* et *sidi*. *Fellagha*, *sidi* et *harki* peuvent être considérés comme faisant partie du premier type d'emprunt, car ils représentaient au début des réalités étrangères. Par contre *fatma*, *crouillat* et *mouquère* appartiennent clairement à la deuxième catégorie : ils désignent des personnes pour lesquelles le lexique français a déjà des mots. Ci-après nous allons expliquer l'origine et l'évolution des sens pour chacun de ces mots.

- ***Crouille/crouillat*** : Dans le TLFi nous retrouvons que *crouillat/crouille* est un emprunt à l'argot dialogique, plus précis du mot arabe (*'a*)*huya* qui signifie « mon frère », le *-h* a été remplacé par *cr-*. C'est en 1918 que le mot apparaît pour la première fois sous la forme *crouïa* dans le livre de Dauzat *L'Argot de la guerre*, et en 1935 il figure dans un livre de Simonin sous son orthographe actuelle. Dans le livre de Dauzat *crouïa* signifiait un « Soldat de la Légion étrangère. », actuellement le sens du mot s'est généralisé et signifie un Maghrébin, précisément un Arabe d'Afrique du Nord.
- ***Fatma*** : *Fatma* est une dénomination empruntée à l'arabe du mot *Fātima*. *Fatima* était le nom de la fille du prophète Mohamed, ce qui explique pourquoi le nom *Fatma* est un prénom largement répandu parmi les femmes musulmanes (cf. ex.(2)). C'est pour cette raison que le nom propre a évolué vers un nom commun pour désigner une femme musulmane (cf. ex.(3)) (TLFi). Ce phénomène est un exemple de la néologie sémantique, ou plus précisément de l'antonomase (cf. supra). Le sens original de *fatma* comme nom commun, une femme arabe domestique dans une maison arabe au temps de la colonisation, a évolué vers une signification plus générale, à savoir toute femme musulmane.
 - (2) *Fatma*, une femme plus âgée, ajuste son tobe (grand voile africain), l'air furieux. (Le Monde, 28/08/2004)
 - (3) Pour les Français s'installant en Afrique du Nord, toutes les femmes autochtones - c'est bien connu - s'appelaient les *fatmas*. La colonisation, c'est aussi la privation du nom propre. (Le Monde, 16/01/2004)
- ***Fellag(h)a*** : Selon le TLFi, le mot *fellag(h)a* est emprunté à l'argot maghrébin *fəllāga* le pluriel de *fəllāg*. Le terme correspond à *fallāq*, un mot de l'argot classique, de l'arabe littéraire et avec le sens de « pourfendeur, casseur de tête ». En ce qui concerne

l'évolution du sens du mot, nous avons retrouvé une réflexion étymologique dans Le Monde du 28 mai 2004 :

« (...) des « fellaghas », expression détournée aujourd'hui de son sens original, car nous sommes loin du bandit coupeur de route qui rançonne les populations, pille et, à l'occasion, tue. Le fellagha 1954 est un peu cela; il rançonne, il pille et lui aussi tue. Mais il est avant tout un rebelle : recherché pour crime politique, pour beaucoup moins parfois, condamné pour attentat mais ayant réussi à s'évader, quelquefois déserteur; (...) »

Comme l'affirme le TLFi, le sens actuel de *fellagha* n'est plus « bandit de grands chemins en Tunisie ou dans le Sud-Algérien » mais bien un rebelle qui se soulève contre l'administration française en Tunisie d'abord [1952-56] puis en Algérie [1954-62].

- **Harki** : En Afrique du Nord un harki était un membre d'un harka « une expédition, opération militaire ». Comme signalé dans le Dictionnaire historique (2006) le mot arabe *harki* a été répandu en français vers 1960 et a pris des connotations particulières avec la guerre d'indépendance algérienne, où les harkis combattaient aux côtés des troupes françaises. Actuellement le mot désigne un « Militaire indigène d'Afrique du Nord qui servait dans une milice supplétive ».
- **Mouquère/moukère** : Dans le TLFi nous trouvons que le mot *mouquère/moukère* est emprunté au sabir algérien, précisément de *moukéra*, *mouchera* qui signifie « femme ». A l'origine ce mot était le mot espagnol *mujer* qui a été adopté par l'arabe. *Mujer* à son tour vient du latin *mulier*. Le TLFi nous renseigne sur l'évolution de l'orthographe du mot au fil des années : en 1863 Albert Camus employait dans *Bohèmes du drapeau* le mot au pluriel *moukeiras*, tout en employant également dans ce même roman le mot dans son orthographe actuelle *moukères*. En 1885, Métenier a employé le mot *mouqueires*, et ce n'est qu'en 1888 et 1897, que nous retrouvons le mot au singulier et dans son orthographe contemporaine. Pour le sens du mot nous remarquons une certaine évolution. En Algérie le mot désignait à l'origine une femme, et, quand le mot est arrivé dans le lexique français, il a pris le sens d'une femme maghrébine (cf. ex.(4)). Dans le registre populaire le mot désigne actuellement la femme maghrébine, mais aussi une prostituée ou une maîtresse.

(4) A l'époque coloniale, et dans une ambiguïté propre à l'histoire coloniale sur le rapport sexuel à l'Autre féminin, on ne voyait pas la femme musulmane, la «*mouquère*» si discrète. (Libération)

- **Sidi** : Tout comme le mot *fellag(h)a*, *sidi* est un terme emprunté à l'argot maghrébin. Cette dénomination est dans la langue arabe un dérivé au moyen d'un suffixe possessif de la première personne du singulier –i de *sid* et en arabe classique *sayyid* « seigneur, chef, maître ; monsieur ; titre des descendants directs de Mahomet » (TLFi), *sidi* signifie donc en langue arabe « mon seigneur ». Pour l'étymologie et l'histoire du mot nous nous sommes basée sur le TLFi. Vers 1540 *sidi* signifiait « seigneur » ; en 1556 *sidi* était employé comme terme religieux et comme titre de respect devant un nom propre. Quand il était utilisé comme titre de respect pour un européen en 1847, *sidi* avait encore toujours le sens de seigneur. Avant 1914 le terme *sidi* était également utilisé dans un sens péjoratif pour désigner une personne d'origine nord-africaine berbère ou arabe, et ce n'est qu'en 1917 que le sens de *sidi* a évolué vers un « soldat indigène algérien ». De nos jours le mot *sidi*, s'emploie le plus souvent dans des noms propres de musulmans (*cf. ex.(5)*) ou pour désigner un Nord-Africain établi en France.

(5) Ainsi est mort le petit *Sidi-Ahmed*, 11 ans, alors qu'il était descendu laver la voiture de son papa, pour la fête des pères. (Le Monde)

Quant aux dénominations pour les Africains, plusieurs emprunts ont été relevés, à savoir *black*, *karlouche/kahlouche*, *krèle* et *nègre*. Tous ces emprunts, à l'exception de *nègre*, ont été repérés dans le lexique des cités. En parlant le français, les gens de diverses nationalités habitant dans ces cités introduisent beaucoup de mots de leur langue maternelle, de sorte qu'un véritable mélange de la langue française et étrangère surgit. Du fait qu'on commence à les utiliser dans la langue circulante, le vocabulaire commun commence à se doubler. Avant d'entamer l'analyse de dénominations empruntées nous pouvons déjà signaler que celles pour les Africains connaissent dans la langue française un évolution assez limitée. Ceci est dû au fait qu'il s'agit de mots récemment créés par les jeunes banlieusards, ce qui à son tour déclare leur absence dans le dictionnaire. Uniquement *black* et *nègre* ont été repérés dans un ou plusieurs dictionnaires de la langue française.

- **Black** : Goudaillier (1998 : 60) signale que ce mot est un emprunt à l'adjectif anglais *black* qui désigne la couleur noire. Dans la langue des cités il peut s'employer ou bien comme un adjectif ou bien comme un substantif afin de désigner soit la couleur noire, soit une personne noire de sexe masculin ou féminin. Ce terme s'utilise de la même façon dans le *slang*, l'argot de la langue anglaise. Contrairement aux autres emprunts

originaires de la langue des cités, nous constatons que ce terme a été défini avec les mêmes sens dans le PR (2008), ce qui prouve que cette dénomination s'est intégrée dans le lexique français et que désormais elle n'a plus le statut de néologisme. Il est également intéressant de mentionner, qu'à partir de ce terme de nombreuses autres dénominations ont été formées. Ces dénominations seront décrites dans le chapitre qui traite l'analyse morpho-sémantique de *black*.(cf. infra)

- ***Karlouche / kahlouche***: Ce terme, également originaire de la langue des cités, est emprunté à l'arabe *khael* (noir), et désigne, tout comme *black*, une personne noire (Goudaillier, 1998 : 153). La variation graphique entre *kahlouche* et *karlouche* résulte de la différence entre les systèmes de langue de l'arabe et du français, car comme retrouvé sur Internet⁵ « le H [arabe] est fortement raclé dans la gorge, ce qui peut sonner comme un "r" pour une oreille française peu exercée ». En plus, *-ouche* est, selon ce même site, dans le maghrébin un suffixe péjoratif ou affectif. En regardant son emploi Goudaillier nous signale également que cette dénomination est surtout utilisée par les jeunes d'origine maghrébine, ce qui favorise l'interprétation de *-ouche* comme suffixe péjoratif. Ce mot peut être considéré comme un néologisme puisqu'il n'a pas encore été intégré dans un dictionnaire de la langue française.
- ***Krèle*** : Cette dénomination, repérée dans le DZ, est empruntée à l'arabe *khal* (noir) et désigne tout comme *karlouche* une personne de race noire. Peu d'informations supplémentaires ont été retrouvées sur ce terme, Goudaillier (2009) nous signale seulement qu'il s'emploie avec une connotation assez neutre.
- ***Nègre*** : Le terme *nègre* est une dénomination déjà fortement intégrée dans la langue française et n'est actuellement plus considéré comme un véritable emprunt, étant donné que le français a créé une propre graphie pour cet emprunt. Selon le TLFi il est emprunté à l'espagnol *negro* (personne de race noire) qui a son tour est un emprunt du latin, à savoir de l'adjectif *niger* (noir). Cette dénomination est utilisée pour la première fois en 1529, afin de désigner une personne de couleur noire. Au fil du temps le sens de ce substantif est resté le même, sauf en 1924 où un sens supplémentaire a été ajouté. Dès lors il peut s'employer afin de désigner la couleur brun foncé. En plus, comme nous le verrons dans l'analyse morpho-sémantique de *black* (cf. infra), ce terme peut également apparaître sous forme d'adjectif et il a été à la base de nombreuses dérivations. Le TLFi nous signale également une évolution sémantique de

⁵ <http://projetbabel.org/forum/viewtopic.php?p=162930>

ce mot, car auparavant ce terme, en parlant des personnes, pouvait avoir des connotations péjoratives et c'est pour cette raison qu'il s'est trouvé concurrencé par *noir* qui était moins marqué. Actuellement toutefois, *nègre* semble avoir perdu ce sens péjoratif, selon le TLFi probablement en raison de la valorisation des cultures du monde noir. Il est toutefois intéressant que le PR nous signale le contraire. Pour cette raison nous essaierons, à l'aide de notre corpus, de vérifier son sens exact.

Parmi les dénominations empruntées à une langue étrangère, un terme s'utilise aussi bien comme dénomination pour une personne d'origine africaine que pour quelqu'un d'origine nord-africaine, à savoir *bougnoul(e)*. En regardant son étymologie dans le TLFi nous lisons que ce substantif est emprunté au mot ouolof *bou-gnoul* (noir). Cette désignation semble être la seule de notre liste à être empruntée à une langue africaine, vu que l'ouolof se parle au Sénégal. Quant à son évolution historique, *bougnoul* apparaît pour la première fois en 1890 et est, comme le signale Naba (2010), un nom donné par les Blancs du Sénégal aux Noirs autochtones, un sens confirmé par le PR. Ce n'est qu'au XX^{ème} siècle que ce terme devient également « une appellation injurieuse donnée par les Européens d'Afrique du Nord aux Nord-Africains » (Naba, 2010). Quant au sens de ce terme *Le dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations* note la chose suivante: « la dénomination de « bougnoule » n'exprime pas simplement la haine et le mépris ; elle associe l'individu ainsi désigné à un ensemble de traits collectifs négatifs qui le placent en dehors de la communauté ». Il s'agit donc, comme le confirme le PR, le TLFi et le DZ d'un terme péjoratif, voire raciste.

1.3.3 Néologie formelle

1.3.3.1 La composition

La composition est également une forme de néologie lexicale. Dans cette construction, des morphèmes libres sont combinés afin de créer un nouveau mot. Tous les exemples de composition désignent des personnes d'origine nord-africaine, vu qu'aucune dénomination formée par le procédé de composition n'a été repérée pour les Africains.

La dénomination *pied-noir* est un bon exemple d'un mot composé. Dans ce mot deux morphèmes, à savoir *pied* qui est un substantif et *noir* qui est un adjectif, sont réunis par un trait d'union, afin de créer un nouveau mot. Pour comprendre les origines du mot, nous avons recherché son étymologie dans le TLFi. Celui-ci nous fournit en premier lieu l'évolution

diachronique de la signification du mot: à l'origine le mot signifiait un « matelot chauffeur sur un bateau à charbon », ensuite le sens a évolué vers un « surnom donné jadis aux Algériens » et ce n'est qu'en 1955 qu'il a reçu son sens actuel, c'est-à-dire « Français né en Algérie ». Ensuite le TLFi précise l'origine d'une telle composition des deux mots. *Pied-noir* était un surnom qui « viendrait du fait que les chauffeurs des bateaux, souvent algériens, marchaient pieds nus dans la soute à charbon » et par conséquent ils avaient des pieds noirs. Pour l'évolution des sens nous pouvons appliquer la théorie de Darmesteter (1925) : par enchaînement le terme ne désignait plus que la nationalité des chauffeurs de bateaux, à savoir des Algériens, et pendant la période de la colonisation le terme est devenu plus spécifique, c'est-à-dire il désignait des Français nés en Algérie. Grâce à ses définitions nous comprenons que cette dénomination ne désigne au fond par une personne d'origine maghrébine mais bien des colons blancs vivant en Algérie.

En ce qui concerne le mot *arbicot*, une autre dénomination pour un Nord-africain, nous pourrions à première vue penser qu'il s'agit d'une composition de *arbi* et *bicot*, mais Tournier (1992 : 111) indique que ceci est une interprétation fautive, car le mot *bicot* (le petit de la bique) apparaît pour la première fois en 1892, alors que le terme *arbicot* était attesté pour la première fois en 1863. Pour contourner cet obstacle Tournier nous donne d'autres origines possibles : dans une des interprétations il s'agirait « du *bico* provençal ou *bigot*, le piocheton de la vigne, de la *biche*, petit nom de la sauterelle, de *bigot*, le boiteux ou encore de *bigus* latin, attelage de mauvais chevaux, tous objets ou êtres qui vont de travers » (Tournier 1992 : 111). L'origine reste cependant peu sûre. Dans une autre interprétation il est intéressant de savoir que le mot *arbicot* semble d'abord avoir été écrit sans « t » final. Cette dernière explication nous ouvre de nouvelles perspectives, car comme l'adjectif *arabique* se dit en italien *arabico* et en espagnol *arabigo*, le terme pourrait donc être un emprunt à l'italien ou à l'espagnol. Une autre interprétation imaginable est qu'*arbicot* vienne tout simplement de l'adjectif latin *arabicus*, traduit en français par *arabique* au 13^e siècle. Dans ce cas *arabique* aurait suivi la vieille loi de l'amuïssement des voyelles prétoniques internes (Tournier, 1992). Afin d'expliquer le *-ot* final du mot *arbicot*, deux interprétations possibles surgissent : l'une où il s'agirait d'un simple diminutif, et l'autre où il s'agirait du produit d'un métissage ultérieur avec *bicot*. Nous pouvons donc conclure que le mot *arbicot* n'est probablement pas un mot-valise composé d'*arbi* et *bicot* mais plutôt un emprunt à l'adjectif latin qui a suivi une vieille loi phonétique.

1.3.3.2 L'inversion

L'inversion, ou comme on l'appelle dans le langage des jeunes, *le verlan*, est une des spécificités de l'argot. *Le verlan* est surtout caractéristique, comme le note Goudaillier (1997 : 104), des types de pratiques linguistiques qu'on rencontre dans les cités, plus précisément en région parisienne. Au fil du temps cette forme de codage est passée dans la langue populaire où le phénomène s'est généralisé. (Delputte 1999 : 36).

Dans l'article de Bachmann et Basier (1984) nous retrouvons quelques traits typiques du système morphologique du verlan. Un des traits est l'inversion des syllabes, où la consonne (C2) qui suit la première voyelle (V1) est prise comme point de départ (Méla 1977). Cette inversion est illustrée schématiquement de la manière suivante : « C1 V1 C2 V2 → C2 V2 C1 V1 ». C'est par ce procédé que nous pouvons expliquer le mot *verlan* ; ce terme s'est en premier lieu réalisé par l'inversion des syllabes du mot *l'envers*, ensuite la composition des syllabes *vers* + *len* a formé le mot *verlan*. Il faut toutefois mentionner que le verlan ne s'applique jamais à la totalité du parler usuel, car selon la règle propre aux argots, pas plus de cinquante pour cent des productions verbales est transformé (Bachmann & Basier 1984 : 175).

Or, le renversement des syllabes n'est pas le seul trait typique du verlan : des régularités phonétiques apparaissent également (*cf. infra*). En outre, le verlan s'associe également à d'autres formes de codage, entre autres à la suffixation ou l'infixation systématique et à l'insertion de syllabes postiches. Certains de ces phénomènes seront explicités dans le chapitre suivant.

Quant aux dénominations pour les Nord-Africains, nous retrouvons dans notre liste quatre termes qui ont été formés par le verlan, à savoir *beur*, *rebeu*, *reubeu* et *rabza*, qui désignent tous les quatre des jeunes d'origine Maghrébine. Ces mots se sont tous formés à partir du mot *arabe*.

En ce qui concerne la construction morphologique de *rebeu*, *reubeu* et *beur* nous trouvons une explication acceptable chez Michel Laronde (1993 :53):

«Le type d'inversion du mot « arabe » qui donnerait *rebeu* serait une inversion des lettres en commençant par le début du mot : *ar= ra (re)* et *ab(e)= ba (beu)*, *arab(e)= rebeu (...)* le mot *rebeu*, qui, inversé, cette fois, en verlan donne le mot *beu-re* » qui a son tour devient le mot « beur » en une syllabe »^{6 7}

⁶ Cette interprétation est confirmée par Tournier (1992 :113) et par Bachmann et Basier(1984 :180)

En somme, *keur* peut être considéré comme le verlan de *rebeu* qui à son tour est le verlan des lettres du mot *arabe*. A partir du mot *arabe* il y a par conséquent un verlan au deuxième degré. Cette évolution entraîne également un changement de sens pour chacun de ces mots, car *rebeu*, un mot verlanisé au premier degré, désigne la première génération d'arabes immigrés en France, tandis que *keur*, qui est verlanisé dans un stade ultérieur, désigne la deuxième génération immigrée. Notons l'iconicité entre les degrés de verlanisation du mot *arabe* et ses significations.

Dans l'évolution d'*arabe* à *rebeu* nous remarquons qu'il y a eu une double substitution de la voyelle [a] par [œ] (*raba* → *reubeu*), ce procédé est fréquent en verlan et est formulé par Bachmann & Basier de la manière suivante :

« Type C + [a] + C : *keuf, meuf, rep, rem, keus, tep, ren, etc.* »

Le mot *rebeu* a connu en gros une évolution similaire à celle de *reubeu*, ci-dessus la formule de Bachmann et Basier (1984) pour le mot *rebeu* :

« type syll. 1= C + (+C)+ [a] + syll 2 : *relou, chelou,, tshou, depou, rebeu, [...]* »

Rabza, synonyme de *keur* désigne des Arabes ou des Maghrébins de deuxième génération et est le verlan de *les arabes*. Goudaillier illustre cette verlanisation de la manière suivante :

Les arabes [lezaʁab] > [le-zaʁab] > [ʁabza] *rabza* (1998 : 201)

Il faut toutefois mentionner que c'est principalement le mot *keur* qui aujourd'hui est repris dans le lexique français, car bien que les termes *rebeu* et *reubeu* se trouvent dans le dictionnaire, ils sont beaucoup moins présents comme mots désignant des Nord-Africains. Toutefois à l'opposition de ces trois mots, la dénomination *rabza* n'a pas encore été intégrée dans le dictionnaire de langue ce qui prouve qu'elle est encore moins usuelle que *rebeu* et *reubeu*.

Des mots affectés par l'inversion ont également été observés dans la liste des dénominations pour les Africains, à savoir *cainfri*, *greune*, *kebla*, *keubla*, *renoi* et *reunoi*. Contrairement aux dénominations analysées ci-dessus, ces mots sont tous originaires de mots non-dissyllabiques et rendent ainsi la verlanisation plus difficile.

Dans *Comment tu tchatches!* (1998) nous lisons que le terme *cainfri* est le verlan d'*africain*. Le mot *africain* comporte toutefois trois syllabes. Il doit donc, comme signalé par

⁷ Dans le Petit Robert et chez Delputte nous trouvons des explications contradictoires à celles de Laronde : Ils disent que *rebeu* serait le verlan de *keur*, qui à son tour est le verlan de *arabe*

Bachmann et Basier, d'abord être réduit à un mot dissyllabique avant de pouvoir être verlanisé. Dans l'article *verlan 2000* de Méla (1997) nous retrouvons parmi plusieurs propositions une possibilité adéquate pour transformer ce mot trisyllabique en un mot verlanisé dissyllabique. En effet, afin d'inverser le substantif *africain*, sa troisième consonne (C3) et sa troisième voyelle (V3) sont prises comme point de départ. Toutefois au moment de la réécriture C3 V3 se trouvent devant une voyelle ce qui provoque un hiatus (*keafri*), et par corollaire une suppression d'une des voyelles. Pour la verlanisation du mot *africain* V1 sera supprimée. De cette façon, en évitant le hiatus, un mot dissyllabique sera obtenu.

Un autre terme affecté par la verlanisation est le mot monosyllabique *nègre* [nɛgʁ] qui donne *greune*, une dénomination pour les Africains retrouvée dans le dictionnaire de Goudaillier (1998 : 145). En ce qui concerne la verlanisation de mots monosyllabiques, Goudaillier explique la chose suivante :

« Lorsque l'on transforme un mot monosyllabique en son correspondant verlanisé, le passage d'une structure C(C)V(C)C à sa forme verlanisée nécessite un passage obligé par un mot de type dissyllabique avant même que ce mot ne devienne à nouveau du fait d'une troncation (apocope) un monosyllabique, toujours de type C(C)V(C)C [...] » (2002 : 16).

Quant à *nègre*, un monosyllabe fermé⁸, Méla (1997 : 20) nous signale qu'il faut d'abord prononcer le *e* « muet » afin de produire le dissyllabe [nɛgʁø]. Ensuite la consonne qui suit la première voyelle, c'est-à-dire la consonne initiale de la deuxième syllabe, est prise comme point de départ. C'est par cette inversion que le mot [gʁøne] apparaît. Or, au niveau phonologique, Méla (1997 : 26) nous signale que le *e* « muet » se prononce comme [œ] dans des monosyllabes verlanisés, de sorte que nous obtenons finalement la dénomination *greune* [gʁœn]. Nous obtenons donc schématiquement l'évolution suivante :

(6) « Nègre [nɛgʁ] > [nɛgʁø] > [gʁøne] > [gʁœn] *greun[e]* » (Goudaillier 2002 : 17)

Pour les dénominations repérées dans le DZ, à savoir *kebla et renoi* qui sont le verlan des monosyllabes fermés *black* et *noir*, nous observons une évolution *grosso modo* similaire à celle de *greune*. Or, contrairement au terme *nègre*, *black* et *noir* n'ont pas de *e* « muet » dans leur graphie. Pour cette raison un *e* épenthétique a été ajouté après la consonne codique afin

⁸ Des mots monosyllabiques fermés terminent par une consonne codique seule ou par une consonne suivie d'un *e* « muet »

de créer un mot dissyllabique (Méla 1997 : 20). Nous illustrerons leurs changements dans le schéma (6) ci-dessous :

(7) *Black* [blak] > [blakø] > [købla] *kebla*

Noir [nwɑʁ] > [nwɑʁø] > [ʁønwɑ] *renoi*

Dans le dictionnaire du français contemporain des cités nous retrouvons deux variantes sur ces mots inversés, à savoir *reunoi* et *keubla*. Cette hésitation entre le *e* muet ou [oe] peut être expliquée à l'aide de la règle phonologique de Méla (1997 : 26) que nous avons déjà mentionnée ci-dessus, à savoir le *e* « muet » se prononce souvent comme [oe] dans des monosyllabes verlanisés.

1.3.3.3 La troncation

En ce qui concerne la troncation ou l'abréviation comme construction morphologique nous avons trouvé une définition assez complète chez Boterdaele (1997 : 20) :

« La **troncation** est une abréviation agissant sur un seul mot, pouvant figurer tant à l'écrit qu'à l'oral et qui se réalise selon trois procédés : l'apocope, l'aphérèse ou la contraction

(1) l'**apocope** est la suppression d'un ou de plusieurs phonèmes en position finale ; ex.
promo < *promotion*

(2) l'**aphérèse** est la suppression d'un ou de plusieurs phonèmes en position initiale ;
ex. *ricain* < *américain*

(3) la **contraction** est la suppression d'un ou de plusieurs phonèmes à l'intérieur d'un mot ; ex. *baton* > *bataillon* »

En ce qui concerne le mot *arbico(t)*, une dénomination pour une personne d'origine nord-africaine, deux procédés de la troncation seraient en première instance intéressants, à savoir l'apocope et l'aphérèse. Le mot *arbico(t)* fournirait deux nouveaux termes, l'un par la troncation de l'initiale d'où le mot *bicot*, l'autre par la troncation de la finale donnant le mot *arbi*. Cependant, après avoir recherché l'étymologie d'*arbi* dans le TLFi et les dictionnaires Roberts et après avoir lu l'article sur les mots politiques de Tournier dans la revue « Mots » nous constatons que le mot *arbi* n'est pas une abréviation d'*arbicot*. Les Roberts mentionnent que le mot *arbi* est un emprunt à *arabi* qui signifie *arabe*, et à cette définition le TLF ajoute

que c'était un emprunt à l'argot pendant la période de la colonisation française d'Algérie. *Arbi* serait donc simplement un emprunt (cf. supra).

Chez Tournier (1992 : 110) nous constatons une hésitation par rapport à l'origine des mots *arbi* et *arbicot*. L'auteur nous renseigne que pour ces deux termes les attestations manquent. Ce n'est qu'en 1863, rappelons-le, que les deux termes ont été attestés pour la première fois chez Antoine Camus. En prétendant que le mot *arbi* d'origine s'est directement transmis au jargon militaire français dès la conquête d'Alger et qu'il signifiait « arabe et tirailleur algérien », Tournier confirme l'étymologie des mots telle qu'on la trouve dans les dictionnaires. Aujourd'hui le sens a évolué vers une dénomination raciste généralisée. (Tournier, 1992 : 111)

Rien, un autre terme utilisé afin de désigner une personne d'origine nord-africaine, est tout comme *bicot*, un exemple de troncation, plus précisément d'aphérèse, à partir d'*algérien*. Goudaillier (1998 : 210) nous signale que cette aphérèse aboutit à un jeu de mot, compte tenu du sens même de *rien* en français. Cette information peut être un signal que le mot *rien* a une connotation péjorative.

En résumé quant aux dénominations pour les Nord-africains, il nous paraît logique de conclure que le mot *arbi* n'est pas une troncation mais bien un emprunt à l'arabe de la période de la colonisation française. Par contre les mots *bicot* et *rien* sont effectivement des exemples de troncation, et cela par le procédé de l'aphérèse.

Quant aux dénominations pour les Africains, trois termes ont été construits à l'aide d'une troncation, à savoir *caincain*, *cainf* et *nèg'*. Ces trois dénominations ont été repérées dans le dictionnaire du français contemporain des cités, mais pas encore dans un dictionnaire de la langue française. Ce constat est un indice que ces mots sont probablement encore considérés comme des néologismes qui n'ont pas encore trouvé d'entrée dans la langue française.

Cainf est une dénomination formée par troncation à partir de la dénomination *cainfri*, qui à son tour est le mot verlanisé d'*africain* (cf. supra). *Cainf* a donc été formé par le procédé d'apocope à partir du mot *cainfri*.

D'après Goudaillier (1998 : 74) le terme *caincain*, une autre dénomination pour les Africains, est formé à partir d'un redoublement hypocoristique de *cain*. Pour ce qui est de la formation du terme *cain* il faut tenir compte de deux interprétations possibles. Premièrement il peut être obtenu par un procédé d'apocope à partir du terme que nous venons d'analyser, à savoir *cainf*. Dans une deuxième interprétation, *cain* serait le résultat d'une aphérèse du substantif *africain*. Selon nous, cette dernière évolution semble être la plus logique. Or,

comme nous n'avons repéré aucune attestation quant à la bonne évolution, nous illustrerons les deux interprétations possibles dans les schémas suivants (cf. ex. (8) & (9)) :

(8) *africain* (verlan) > *cainfri* (apocope) > *cainf* (apocope) > *cain* (redoublement hypocoristique) > *caincain*

(9) *africain* (aphérèse) > *cain* (redoublement hypocoristique) > *caincain*

Une dernière dénomination affectée pour la troncation est celle de *nèg'* que nous avons repérée dans *Comment tu tchatches !* (1998 : 176) de Goudaillier. Cette dénomination est non seulement un synonyme de *nègre*, un terme que nous avons déjà analysé dans le chapitre sur les emprunts (cf. supra), mais est aussi construite à partir de ce terme, puisque, comme Goudaillier (1998 : 176) le nous signale, *nèg* est une apocope de *nègre*.

1.3.3.4 La dérivation

En règle générale la dérivation concerne la préfixation et la suffixation. La dernière est le mécanisme le plus fréquent. Parmi les métaphores mentionnées ci-dessus, un aspect formel typique pour la dérivation a été retrouvé chez la dénomination *raton* qui désigne une personne d'origine nord-africaine. Nous constatons que le mot *raton* est un dérivé de *rat*, et qu'il est construit par suffixation : *-on* signifie le petit d'un animal. Dans son sens littéral *raton* signifierait « le petit du rat ». De nos jours pourtant, le mot a, comme déjà mentionné, évolué vers un autre sens (cf. supra). Une autre dénomination pour les Nord-africains, à savoir *beur* a également donné lieu à quelques dérivés dans notre corpus. Ces dérivés seront analysés dans le chapitre 4 sur l'analyse morphologique, syntaxique et lexicale du mot *beur* (cf. infra)

Dans notre liste figurent également des termes dérivés du mot *rabza*, qui est comme déjà analysé le verlan de *les arabes*, à savoir *rabzouz* et *rabzouille*, deux dénominations qui ont été repérées dans le DZ et qui désignent des Arabes.

Pour le mot *rabzouille*, que nous retrouvons également dans *Comment tu tchatches !* (1998), nous constatons une resuffixation en *-ouille* après une troncation (apocope). Comme le signale Goudaillier ce mot s'emploie assez souvent, bien que le suffixe *-ouille* ait une connotation péjorative. L'autre dérivation de *rabza*, à savoir *rabzouz*, connaît une évolution semblable à celle de *rabzouille*, car elle a également été obtenue par une resuffixation, dans ce cas en *-ous*, après une troncation du mot *rabza*. Il est digne de mention que sur Internet⁹ nous avons retrouvé un terme dérivé de *rabzouz* pour indiquer une personne féminine d'origine

⁹ <http://rabzouz.superforum.fr/>

arabe, à savoir *rabzounette*. A l'aide du suffixe *-ette*, une forme féminine a été créée à partir du mot *rabzouz* qui désigne alors l'homme d'origine maghrébine. Cette forme féminine n'a cependant pas encore été reprise dans les dictionnaires du français contemporain. Ceci peut être un indice que ce mot a été créé récemment dans le langage des cités.

En ce qui concerne les Africains, nous avons retrouvé un grand nombre de dénominations dérivées à partir de *nègre* et *black*, à savoir *négro(s)*, *négresse*, *blackos*, *blackesse* et *négrillon*. Ces dérivés seront analysés dans le chapitre 2 de cette étude qui contient une analyse plus approfondie des dénominations *nègre* et *black*.

Un autre terme désignant une personne noire et intéressant à analyser est celui repéré dans *Comment tu tchatches !*, à savoir *reunous*. Ce terme est construit, comme le signale Goudaillier (1998 : 209) à l'aide d'une resuffixation argotique en *-ous* après une troncation à la fin du terme *reunoi*, un mot déjà analysé dans le chapitre sur le procédé de l'inversion (cf. supra).

Cette analyse des dérivations nous démontre que nous pouvons distinguer deux types de dérivations : d'une part il y a des dérivés, tels que *raton*, qui sont à la base d'une dénomination et d'autre part il y a les dérivés postérieurs qui ont été formés par dérivation à partir d'une dénomination déjà existante. A titre d'exemple, *rabzouille* et *rabzouz* sont deux dérivations postérieures créées à partir de la dénomination *rabza*.

1.4 La présence des lexèmes du champ dans le corpus

Nous avons recherché la fréquence d'apparition de tous les mots analysés ci-dessus dans deux corpus journalistiques, à savoir Le Monde et Libération à partir d'octobre 2003 jusqu'à septembre 2005, et dans le corpus littéraire *Frantext*, à partir de 1950

1.4.1 Quelques statistiques

1.4.1.1 Fréquence haute

Dans le cadre de cette analyse nous considérons que les mots de 'fréquence haute' sont ceux que nous avons rencontrés plus de 100 fois dans notre corpus. Parmi ceux-ci nous pouvons, pour les mots désignant des personnes d'origine nord-africaine, citer les mots *keur*, *rebeu* et *reubeu* que nous avons relevés au total 691 fois : 633 fois sous la forme *keur*, 48 fois sous *rebeu* et 10 fois sous *reubeu*. Ces nombres nous démontrent clairement que *keur* est le terme populaire dans la langue courante pour désigner un Nord-Africain. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons pris ce mot (et ses proches *rebeu* et *reubeu*) pour la suite de l'analyse. Parmi les autres dénominations pour les Nord-Africains, les termes *pied-noir* (347 exemples), *harki* (302 exemples) et *fellag(h)a* (103 exemples) ont également été enregistrés comme des dénominations de fréquence haute.

Quant aux dénominations pour les personnes d'origine africaine deux dénominations étaient largement présentes dans notre corpus, à savoir *nègre* et *black*. Pour cette première dénomination nous avons répertorié 2367 exemples, parmi ces exemples nous avons tenu compte des nombreuses dérivations de *nègre* qui désignaient également une personne africaine. Pour *black* nous avons repéré 514 exemples. Vu leur grande fréquence, il nous paraît intéressant d'analyser plus attentivement ces deux dénominations dans le chapitre 2.

1.4.1.2 Fréquence basse

A cette catégorie de mots de fréquence basse appartiennent, en ce qui concerne les Nord-Africains, les dénominations *arbi*, *bicot*, *crouille/crouillat*, *fatma*, *mouquère*, *raton* et *sidi*.

Dans la plupart des cas le mot *arbi* n'était toutefois pas employé comme désignation d'un Nord-Africain. Au fond *arbi* s'utilise surtout comme nom propre. C'est avec ce sens qu'il est employé dans le corpus journalistique. Au total nous n'avons retrouvé que cinq cas parmi les 19 exemples repérés dans lesquels *arbi* avait le sens de Nord-Africain.

Quant au terme *bicot* répertorié 95 fois au total, ce n'est que 52 fois que ce terme est employé dans son sens péjoratif pour désigner les Nord-Africains, dans les autres exemples il est utilisé comme le nom propre d'un personnage d'une bande dessinée.

Le mot *crouille/crouillat*, a été relevé 71 fois dans le corpus littéraire de Frantext où tous les exemples avaient le sens de Nord-Africain. Ce terme n'était toutefois pas présent dans le corpus journalistique.

En ce qui concerne le terme *mouquère*, il ne figurait pas dans le corpus du Monde ; dans Libération par contre nous l'avons relevé une seule fois. Dans Frantext nous avons retrouvé 13 fragments dans lesquels le mot *mouquère* était présent.

Pour les dénominations *fatma*, *raton* et *sidi* il faut signaler que plus de 100 exemples ont été répertoriés. Toutefois, parmi ces exemples seulement un nombre limité avait le sens de Nord-Africain. Du fait que ce sens a chaque fois été observé moins de 100 fois, nous les avons considérés comme des dénominations à fréquence basse.

En ce qui concerne la dénomination *fatma*, nous constatons que sur les 103 cas répertoriés, seulement 21 cas avaient le sens d'un nom commun pour désigner la femme arabe. Dans les autres cas, le terme *fatma* était ou bien utilisé comme un nom propre d'une femme ou bien dans la collocation *main de fatma*.

La dénomination *sidi*, pour laquelle nous avons repéré 376 exemples, ne s'utilise guère afin de désigner un Nord-Africain établi en France, mais bien comme nom propre (cf. ex.(5)). A titre d'exemple : dans le corpus de Frantext, ce n'est que dans 14 cas sur les 166 répertoriés que ce mot servait à désigner les Nord-Africains.

Quant au mot *raton*, répertorié 121 fois au total dans les journaux analysés dans le cadre de cette étude, ce n'est que 10 fois qu'il a le sens péjoratif dont question dans la présente étude. Dans les autres cas le mot est utilisé comme nom propre d'une ville en Floride, à savoir *Boca Raton*, ou comme le (sur)nom d'une personne ou bien pour désigner l'animal le *raton laveur*. Par contre dans le corpus littéraire sur 104 exemples 80 étaient utilisés comme dénomination pour les Nord-Africains. Nous pouvons attribuer ce phénomène au fait que dans le corpus littéraire, dans lequel nous retrouvons surtout des fragments de romans, il y a une plus grande liberté par rapport à la situation. Dans le corpus journalistique par contre, les domaines traités sont plus limités. De ce fait il est plus probable de retrouver tous les sens d'un tel mot dans le corpus littéraire.

Pour les dénominations *bamboula*, *blanche-neige*, *ke(u)bla* et *renoi*, qui désignent tous une personne d'origine africaine, une présence faible a également été observée. En ce qui concerne la première dénomination, à savoir *bamboula*, nous avons repéré 15 cas dont 10

avaient le sens d'*africain*. Dans les autres 5 exemples le mot était employé avec ses sens originels : soit il désignait l'instrument, soit la danse caractéristique pour la culture africaine.

Quant au terme *blanche-neige*, 106 phrases contenant ce mot ont été répertoriées. En première instance on pourrait donc croire que le mot appartient à la catégorie des mots à haute fréquence, toutefois en analysant ces exemples il s'avère que *blanche-neige* s'employait seulement trois fois comme dénomination pour une personne de couleur noire. Dans les autres cas il référait ou bien au conte *blanche-neige et les sept nains* ou bien il s'utilisait comme nom propre du personnage principal de ce conte.

Parmi les mots à fréquence basse, nous pouvons également compter la dénomination *kebla* qui est, comme nous le savons, le verlan de l'adjectif anglais *black* et le terme *renoi* qui est le verlan de l'adjectif français *noir*. Le terme *kebla* a uniquement été repéré deux fois dans le corpus de Frantext. Sous sa variante *keubla* un autre exemple a cependant été retrouvé dans le corpus journalistique, plus précisément dans *Le Monde*. Par contre pour *renoi*, qui était présent dans tous les corpus, nous avons retrouvé 36 exemples au total. Dans chacun de ces exemples *renoi* désignait une personne africaine.

Quant à la dénomination *bougnoul(e)* qui désigne aussi bien une personne d'origine nord-africaine qu'une personne d'origine africaine 98 exemples ont été relevés dans notre corpus. Parmi ces 98 exemples, *bougnoul(e)* s'utilisait 35 fois afin de désigner une personne d'origine nord-africaine, dans 9 cas il désignait un Africain et dans les autres phrases il était impossible pour nous de savoir à quelle race il renvoyait.

1.4.1.3 Fréquence zéro

Les dénominations *tronc* et *melon* figuraient quant à elles dans les différents corpus examinés, mais n'avaient jamais la signification de Nord-Africain. En effet comme indiqué dans le point 1.3.1.1, parmi les 403 utilisations du mot *melon* dans le corpus, nous n'avons aucune fois repéré le sens de Nord-Africain. Nous y retrouvons seulement le sens de *melon* comme fruit ou celui du *chapeau melon*. Il en va de même pour la dénomination *tronc*, pour laquelle nous n'avons pas retrouvé le sens de Nord-Africain. Les dénominations *arbicot*, *rabza*, *rabzouz*, *rabzouille* ne figuraient dans aucun corpus.

Quant aux dénominations pour les personnes de couleur noire, nous constatons que *caincain*, *cainfri*, *greun*, *karlouche/kahlouche*, *krèle* et *reunoi* ne sont présents dans aucun corpus, contrairement aux mots *bounty*, *cafard* et *reunous* que nous avons bel et bien retrouvés dans notre corpus. Or, dans aucun cas ces trois dénominations étaient utilisées afin d'indiquer une personne d'origine africaine.

Quant à *Bounty*, ce terme s'employait ou bien afin de désigner le bonbon avec de la noix de coco et du chocolat ou bien il référait au navire anglais *La Bounty*, qui était selon Wikipédia au XVIII^e siècle un navire de la *Royal Navy* britannique et qui est devenu célèbre en raison de la mutinerie d'une partie de son équipage le 28 avril 1789. En plus, dans le corpus il renvoyait à différents titres de films et de romans qui reproduisent ce fait historique.

Pour le terme *renous* quelques exemples ont également été repérés dans le corpus journalistique *Le Monde*. Or, dans tous ces cas il s'agissait chaque fois d'un emploi comme nom de famille.

Finalement en ce qui concerne le terme *cafard* 239 exemples étaient présents dans notre corpus. Toutefois, dans aucun de ces 239 exemples il ne désignait une personne d'origine Africaine, par contre il s'employait seulement afin de désigner soit l'insecte *la blatte* soit un sentiment découragé soit une personne hypocrite.

1.4.2 Observations

Après avoir mesuré la fréquence de chaque dénomination analysée ci-dessus, on peut donc noter quelques particularités.

En effet, en étudiant les résultats obtenus pour les mots avec une fréquence élevée nous constatons en premier lieu que *beur* est la dénomination la plus usuelle pour un Nord-Africain et *nègre* et *black* celles pour un Africain. Quant à ces deux derniers termes, nous avons observé que l'emploi de *nègre* comme dénomination pour une personne de couleur noire est plus courant que celui de *black*. Cette utilisation moins fréquente de *black* peut être attribuée au fait qu'il trouve ses origines dans la langue des banlieues, une langue seulement établie dans les années 1980. Contrairement à la dénomination *nègre*, qui est un mot déjà longtemps présent dans le lexique français, *black* n'a donc été intégré que récemment dans le dictionnaire. Quant aux autres dénominations à haute fréquence nous constatons qu'il s'agit de termes ayant un sens spécifique pour lequel il n'y pas vraiment d'équivalent en français. Ceci explique probablement leur grande présence dans le corpus.

La présence du terme *bougnoul(e)* dans la catégorie des mots à fréquence basse est étonnante vu qu'il connaît tout comme *nègre*, une longue tradition dans la langue française. Cependant, contrairement au terme *nègre* la dénomination *bougnoul(e)* a aujourd'hui encore toujours une connotation très dépréciative. Il n'est donc pas étonnant qu'on opte aujourd'hui pour l'emploi des mots *beur* et *nègre*, qui sont contrairement à *bougnoul(e)* ressentis comme moins péjoratifs. Cette haute fréquence de *nègre* semble confirmer l'hypothèse du TLFi, que *nègre* s'emploie de plus en plus dans la langue française avec un sens neutre. Un autre mot

présent dans cette catégorie et qui nous semble digne de mention est le mot nouveau *ke(u)bla*, qui est originaire de la langue des cités. Sa présence dans notre corpus peut être une première indication que le mot commence à s'intégrer dans la langue française, même si cette présence y est encore très faible. Il est par conséquent bien possible qu'à la longue le mot connaisse une évolution semblable à celle de *renoi*, car ce terme est également un mot issu de la langue des banlieues qui s'employait ensuite dans la langue française circulante, et qui a finalement été repris dans le dictionnaire.

En ce qui concerne les dénominations pour lesquelles nous constatons une fréquence zéro, nous observons qu'il s'agit ou bien d'emplois métaphoriques dans lesquels elles sont comparées à des objets omniprésents dans notre culture, dont leurs autres sens sont plus usités, ou bien il s'agit de mots nouveaux récemment créés dans la langue des cités. Il n'est donc pas étonnant de constater que ces mots nouveaux ne sont pas encore repris dans le dictionnaire, car l'intégration d'un mot nouveau commence normalement par son utilisation dans la langue courante (p.ex. dans les médias) avant qu'il ne soit repris dans le dictionnaire.

En somme, nous pouvons tout d'abord conclure que plusieurs dénominations issues du langage des cités se sont bel et bien intégrées dans le français courant et les dictionnaires, à savoir *beur*, *black* et *renoi*. Ces dénominations ne peuvent aujourd'hui donc plus être ressenties comme des néologismes.

Ensuite, nous avons remarqué qu'une minorité des termes issus de ce langage particulier s'emploie déjà dans la langue courante afin de désigner une personne d'origine (nord-) africaine, sans pour autant déjà figurer dans un dictionnaire de la langue française. Pour cette raison nous estimons actuellement que les dénominations *bamboula*, *blanche-neige* et *ke(u)bla* font encore toujours partie de la catégorie des néologismes.

Enfin, quant au reste des mots issus de la banlieue dont nous avons analysé la fréquence d'utilisation dans les différents corpus (littéraires et journalistiques), nous avons constaté qu'ils ne s'emploient pas encore dans le français courant. Néanmoins, vu qu'ils apparaissent dans certains dictionnaires qui traitent le lexique du français des cités (DZ, *Comment tu tchatches !*), nous concluons qu'au stade actuel et nonobstant leur absence d'utilisation, il est également légitime de déjà les considérer comme des néologismes.

2. Les dénominations allemandes

Tout comme la France, l'Allemagne est peuplée de gens de diverses nationalités. Sur le site *Statistisches Bundesamt Deutschland* nous retrouvons par exemple que 6.753.621 étrangers vivent en Allemagne, dont la majorité a la nationalité turque, suivie de la nationalité italienne, polonaise, serbe, grecque, etc.¹⁰ A la surprise générale, les ethnies arabes et africaines ne sont pas énumérées parmi ces étrangers. Cela s'explique par le fait que bien avant les derniers mouvements d'immigration, ces deux ethnies avaient déjà pris leur place au sein de l'Allemagne. Sur ce même site nous avons retrouvé 477.000 personnes d'origine africaine et 1.271.000 d'origine arabe avec un passé de migration vivant en Allemagne.

La présence des Africains s'explique par le fait qu'au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle l'Allemagne possédait quatre colonies africaines, à savoir les pays connus aujourd'hui sous les noms suivants : le Togo, la Tanzanie, la Namibie et le Cameroun. Dans le passé, les colons allemands demeurant dans ces colonies ramenaient des esclaves africains vers leur patrie, de sorte qu'ils pouvaient aider dans le ménage. D'autres Africains venaient y suivre une éducation artisanale afin de pouvoir travailler d'une manière plus économique dans les colonies allemandes. Finalement, au fil du temps et en fondant une famille, nombreux parmi eux ont commencé à s'installer et à s'intégrer en Allemagne. En plus, d'autres Africains en provenance des plus diverses régions en Afrique sont venus les rejoindre en Allemagne pour étudier et finalement y rester. (Wawrzyniak, 2008)

Après la seconde guerre mondiale de nombreux Arabes originaires entre autres de la Tunisie, de la Palestine, du Maroc, de l'Égypte, etc. sont venus en Allemagne pour suivre des études. Souvent ces Arabes faisaient la connaissance d'une femme allemande avec laquelle ils fondaient un foyer et finissaient par s'intégrer dans la société allemande (Internet).

Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses dénominations ont été créées afin de désigner des personnes d'origine arabe et africaine, vu que la population arabo- et afro-allemande est largement représentée en Allemagne. Dans le chapitre suivant nous présenterons en premier lieu les différentes dénominations répertoriées pour les personnes d'origine africaine et arabe avant d'entamer leur analyse morphologique.

10

<http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Content/Publikationen/Fachveroeffentlichungen/Bevoelkerung/MigrationIntegration/AuslaendBevoelkerung2010200107004.property=file.pdf>

2.1. La liste des mots

Quant aux personnes d'origine arabe nous avons retrouvé les dénominations suivantes en allemand :

Ajatollah	Mossis
Beduine	Mufti
Dattelfresser	Schleiereule
Eseltreiber	Schwarze Krähe
Kopftuchshrulle	Teppichhändler

Pour les Africains par contre nous obtenons une liste plus longue comprenant les dénominations suivantes :

Affe	Neger
Bananenbieger	Negerin
Bimbo	Negernutte
Blacky	Negerpack
Braunkohle	Negertussi
Breitnase	Negervotze
Brikett	Nigger
Buschmann	Presskohle
Dachpappe	Schwarzkopf
Dschungelboy	Tintenkopfzahn
Kaffer	Urwaldhexe
Kohle	Zulu
Krauslocke	

Avant d'entamer l'analyse morphologique de ces dénominations allemandes, il nous semble tout d'abord intéressant de présenter la distinction faite par Markefka (1999) dans son article sur les injures ethniques. Il nous signale qu'en allemand il faut faire une distinction entre la langue standard (*die Standardsprache*) et la langue courante (*die Alltagsprache*). Par la première on désigne la langue parlée estimée comme la norme dans toute la région linguistique allemande, surtout pendant l'éducation scolaire. Cette langue standard s'utilise également dans le discours public écrit et oral (p.ex. : dans les journaux, les émissions de

télévision, etc.). En plus, son lexique a été archivé par la rédaction du dictionnaire allemand *Duden*. Ce dictionnaire peut être considéré comme l'équivalent allemand du Petit Robert, qui, comme nous le savons, représente la langue française standard.

En ce qui concerne la langue courante on peut distinguer deux types, à savoir la *Umgangssprache* et le *Slang*. La *Umgangssprache* est présentée par Markefka (1999) comme la langue standard qui est usitée dans des contextes informels. Le *Slang* par contre a été défini de la manière suivante :

« Ihr nicht-standardisierter Wortschatz ist durch humoristische, spöttische oder herabsetzende Bedeutungen gekennzeichnet, die mit umgangssprachlichen Elementen verknüpft zum Einsatz kommen. Sie gilt tendenziell als nicht „schriftfähig“, weil sie selbst vor obszönen Ausdrücken, Tabu- und Schimpfwörtern nicht zurückschreckt, um Mitmenschen - entgegen moralischen oder normativen Standards - Missachtungen zu zeigen, sie zu verletzen oder gar zu beleidigen» (Markefka, 1999: 193)

Nous comprenons, grâce à cette définition, que le *slang* est tout comme la *Umgangssprache*, une langue employée dans des contextes informels. La différence entre ces deux types réside d'un côté dans le fait que des sens ludiques voire railleurs ont été ajoutés au lexique, et de l'autre côté, dans le fait que le *slang* contient plus d'injures et d'insultes afin de pouvoir vexer le semblable. Pour cette raison le *slang* n'est pas approprié dans la langue écrite et est donc une langue exclusivement orale. En analysant les dénominations allemandes pertinentes pour cette étude, nous avons constaté que nos dénominations, à l'exception de *Neger* et *Nigger*, appartiennent au *slang* puis qu'il s'agit de termes nouveaux ou de mots auxquels un sens péjoratif a été ajouté afin de vexer des personnes d'origine étrangère.

L'auteur de l'article nous signale cependant que, lorsqu'une dénomination est reprise dans le *Duden*, elle semble être *gesellschaftsfähig*, c'est-à-dire acceptée par la société. Les autres termes par contre peuvent être considérés comme des néologismes, étant donné qu'ils ont un sens nouveau, non-présent dans le dictionnaire.

Dans la partie suivante nous examinerons en premier lieu la construction morphologique de chaque dénomination. Pour cette analyse nous nous sommes concentrée sur la même typologie que celle dans l'analyse des dénominations françaises. Ensuite nous expliquerons le sens et la motivation de chaque dénomination allemande. Finalement nous donnerons après l'analyse morphologique une brève synthèse des résultats obtenus.

2.2. Analyse morphologique

2.2.1. La néologie sémantique

2.2.1.1. La métaphore

Parmi les dénominations à analyser nous en avons retrouvé certaines qui ont été créées par le procédé de la métaphore, à savoir *schwarze Krähe* et *Schleiereule* pour référer aux personnes d'origine arabe, et *Affe*, *Brikett*, *Dachpappe*, *Kohle* et *Urwaldhexe* pour les Africains. Ci-dessous nous essaierons pour chaque dénomination d'expliquer en quoi consiste exactement la métaphore.

- ***Schleiereule*** : Cette dénomination, qui signifie en français *la chouette des clochers*, désigne en Allemand, selon Markefka (1999 : 202), une femme musulmane avec un tchador, c'est-à-dire un voile noir recouvrant sa tête et son corps. La métaphorisation d'une femme musulmane voilée en une chouette, s'explique probablement par le fait qu'en portant leur tchador la forme de leur tête ressemble à celle de l'animal. En outre, les chouettes sont connues pour leurs yeux noirs (Internet¹¹), une impression qu'on a souvent aussi chez les gens d'origine arabe.

- ***Schwarze Krähe*** : Ce terme, qu'on traduit en français par *corneille noire*, s'emploie, selon Markefka (1999 : 202) comme dénomination dépréciative afin de désigner une femme musulmane qui porte un voile noir pour cause de sa religion. La métaphore s'explique simplement par la couleur noire qu'ils ont en commun par leur couverture, à savoir les plumes et le voile.

- ***Affe*** : En utilisant la dénomination *Affe* « singe », les Allemands insultent les personnes d'origine africaine. La métaphore consisterait dans le fait que les Africains ont la couleur noire, voire brune, en commun avec les singes. En plus, selon les théories de l'évolution de l'homme, le singe et l'homme ont un ancêtre originaire de l'Afrique en commun. C'est pour cette raison qu'on prétend que les Africains sont plus proches des singes que les autres. Ceci pourrait également expliquer l'emploi péjoratif de la dénomination *Affe*.

- ***Brikett*** : *Brikett*, ou *brique* en français, est normalement un « matériau artificiel fabriqué avec de la terre argileuse pétrie, façonnée et séchée » (PR, 2008) de couleur noire. En allemand cependant ce terme s'utilise aussi comme dénomination à connotation dépréciative pour un africain. Sans aucun doute, la métaphore consiste ici dans le fait que le matériau et les Africains ont la couleur noire en commun. Ce sens n'est toutefois pas

¹¹ http://www.eulenwelt.de/europ_schleiereule.htm

encore présent dans le Duden (2006), une preuve que cette signification n'a pas encore été acceptée dans l'allemand standard.

- ***Dachpappe*** : Ce terme allemand, traduit en français par *papier-goudronné*, est dans son sens original un matériau de couleur noire ou brune utilisé pour isoler et couvrir des toits en bois (Duden, 2006). Dans le slang toutefois on l'emploie également, comme le note Markefka (1999 : 198) dans son article, afin de vexer une personne de couleur noire. Cet emploi n'est cependant pas encore mentionné dans le Duden. La métaphore consiste de nouveau dans le fait que les Africains ont la couleur noire ou brune en commun avec le goudron.

- ***Kohle*** : Selon Markefka (1999 : 198) cette dénomination s'emploie dans la langue courante comme insulte envers les gens originaires de l'Afrique. Dans la langue standard cependant ce mot s'utilise uniquement, comme nous le retrouvons dans le Duden (2006), d'une manière neutre en désignant le combustible brun-noir. Grâce à ce dernier sens nous comprenons immédiatement que cette injure a été créée parce que les Africains ont les couleurs noires ou brunes en commun avec le combustible. En plus dans notre liste figurent deux mots composés formés avec la dénomination *Kohle*, à savoir *Presskohle* et *Braunkohle*. Le premier terme, un synonyme de *Brikett*, a comme premier élément la racine du verbe *pressen* « comprimer », tandis que *Braunkohle* a comme premier élément l'adjectif *braun* « brun ». Ce dernier terme désigne en français le *lignite*, un « charbon fossile, noir ou brun, compact, composé à 70% de carbone, riche en débris ligneux » (PR, 2008). A côté de leur sens neutre, ces deux mots apparaissent, tout comme leur radical, dans la langue courante avec une signification péjorative afin d'insulter des personnes de couleur noire. Il est également intéressant de signaler que ces mots-composés sont des compositions déterminatives, un type de composition que nous traitons plus attentivement dans le point 2.2.3.2. de ce chapitre.

- ***Urwaldhexe*** : Ce terme allemand non-présent dans le dictionnaire Duden, s'emploie avec une connotation péjorative, car en l'utilisant dans le slang allemand on reproche à toutes les femmes africaines d'être des sorcières de forêts. Peu d'informations ont toutefois été répertoriées quant à l'origine du sens injurieux. Selon nous la métaphore trouve son origine dans une habitude typique pour l'Afrique, où les femmes vivant dans des tribus s'occupent souvent de la sorcellerie et en particulier du vaudou, qui est une sorte de sorcellerie originaire de l'Afrique de l'Ouest.

Tous ces termes étudiés ci-dessus appartiennent au lexique du slang, un fait chaque fois confirmé par deux constatations. En effet, nous observons d'abord que chaque dénomination a été obtenue en ajoutant un sens péjoratif à un mot neutre de l'allemand standard. Ensuite nous relevons que ce sens ne figure pas encore dans le dictionnaire et n'a donc pas encore été accepté par la société. Pour cette raison ces dénominations sont à considérer comme des néologismes originaires de la langue courante, plus précisément du slang.

2.2.1.2. L'antonomase

En analysant les dénominations pour les Arabes et les Africains, nous avons observé que plusieurs entre elles ont été formées par l'antonomase, un procédé de création lexicale qui se caractérise, rappelons-le, par le fait qu'un nom propre s'utilise à la place d'un nom commun. En ce qui concerne les dénominations pour les Arabes nous avons repéré les termes suivants : *Ajatollah*, *Beduine*, *Mossis* et *Mufti*. Dans ce qui suit nous expliquerons leur sens original.

- ***Ajatollah*** : En allemand et en français le terme *Ajatollah* est, comme le signale le dictionnaire Duden (2006), dans l'islam chiite un titre d'honneur pour des dignitaires religieux. Markefka (1999 : 202) remarque toutefois, dans son article sur les injures ethniques, qu'en allemand ce mot s'emploie aussi avec une connotation dépréciative afin de désigner un musulman pratiquant. Cette connotation a sans aucun doute été obtenue par antonomase puisqu'un nom propre est employé comme un nom commun.

- ***Beduine*** : Le terme *Beduine* ou *bédouin* en français désigne normalement un Arabe nomade du désert. En allemand toutefois ce nom propre pour une peuplade arabe s'emploie, selon Markefka (1999 : 199), dans le slang également avec un sens dépréciatif afin de désigner d'une manière générale un Arabe. Ce dernier sens n'a toutefois pas encore été repris dans le dictionnaire Duden (2006) dans la définition de ce mot, ce qui démontre que la société n'accepte pas non plus cette signification.

- ***Mossis*** : Cette dénomination, s'emploie dans des contextes informels au pluriel comme désignation injurieuse envers les musulmans pratiquants. Dans son sens actuel *Mossi* (au singulier) renvoie à une ethnie vivant dans le pays ouest-africain Burkina Faso. Markefka constate cependant qu'en allemand ce nom propre est employé comme nom commun afin de désigner les musulmans d'une manière péjorative.

- ***Mufti*** : *Mufti* est un mot arabe qui est repris avec un sens neutre aussi bien dans le dictionnaire allemand que dans le dictionnaire français. Dans son sens neutre ce mot s'emploie afin de désigner un « théoricien et interprète du droit canonique musulman, qui remplit à la fois des fonctions religieuses, judiciaires et civiles » (PR, 2008). Or, tout

comme les autres termes déjà mentionnés, ce terme peut dans le slang allemand désigner d'une manière péjorative tous les musulmans pratiquants. (Markefka, 1999 : 202). De nouveau nous observons un cas d'antonomase étant donné que le nom propre s'emploie, dans l'allemand courant, comme un nom commun péjoratif afin de désigner une personne arabe. A côté de *Mufti* le terme *Großmufti*, le nom propre pour la plus haute autorité religieuse dans les capitales des états appartenant à l'ancien empire ottoman, est également utilisé comme nom commun pour vexer toutes les personnes d'origine arabe

En ce qui concerne les dénominations pour les Africains, trois termes semblent être affectés par l'antonomase, à savoir *Buschmann*, *Kaffer* et *Zulu*. Selon Markefka (1999) ces dénominations comportent également une connotation dépréciative en allemand.

- **Buschmann** : Ce mot, qu'on traduit en français par *boschiman*, est selon le Duden (2006) le nom propre d'un peuple vivant en Angola, Namibie et Botswana, c'est-à-dire en Afrique du Sud. Ces gens se caractérisent selon le TLFi par leur petite taille et par leur prognathisme¹² très marqué. Quant à l'étymologie de ce mot il est intéressant de signaler que *Buschmann* a été emprunté du mot néerlandais *bosjesman*, qui à son tour a été créé par les colons hollandais résidant dans cette région afin de dénommer le peuple qui vivait dans cette brousse de l'Afrique du Sud. Au fil du temps ce mot a été introduit dans la langue africaine *Afrikaans* et dans d'autres langues sous une orthographe différente. Ce nom propre s'utilise, tout comme *Ajatollah*, *Beduine*, *Mufti* et *Mossis*, actuellement en allemand comme une dénomination péjorative pour toutes les personnes de couleur noire.

- **Kaffer** : A l'époque ce terme sud-africain désignait normalement une personne vivant dans une tribu bantoue. Le Duden (2006) nous signale toutefois qu'auparavant ce mot désignait déjà péjorativement une personne de couleur noire. D'après Markefka (1999) ce mot a encore toujours une connotation dépréciative. Une fois de plus nous constatons qu'un nom propre s'emploie afin de désigner une entité de personnes. En outre, il est intéressant de signaler que sur le plan étymologique, *Kaffer* provient de l'arabe *kafir*. Ceci est digne de mention vu que la dénomination française *cafard* (cf. supra), utilisée afin d'insulter une personne de couleur noire, a également été empruntée à ce mot arabe.

- **Zulu** : en ce qui concerne le terme *Zulu* nous remarquons également un phénomène d'antonomase. Le dictionnaire allemand nous signale seulement que ce mot désigne une personne appartenant à un peuple d'origine bantou. Or, comme déjà mentionné, ce terme

¹² Disposition de la face humaine dans laquelle l'ensemble maxillaire vu de profil est saillant par rapport à la verticale du front et du nez, caractéristique de certaines races préhistoriques et contemporaines en particulier négroïdes (TLFi)

s'emploie aussi dans l'allemand courant afin de dénommer d'une manière dépréciative tous les Africains.

L'analyse de ces 7 termes péjoratifs, créés par le procédé de l'antonomase, nous démontre une fois de plus que le sens méprisant, à l'exception de la dénomination *Kaffer*, n'a actuellement pas encore été accepté par la société, vu que le dictionnaire de la langue standard ne mentionne que l'emploi de chaque mot dans son sens propre.

Il est cependant nécessaire de mentionner que Markefka (1999) cite dans son article également des noms propres avec un sens neutre, à savoir *Hottentotte*, *Mohr* et *Berber*. Ces noms propres ne peuvent toutefois pas être considérés comme des exemples d'antonomase puisqu'ils ne s'utilisent pas comme nom commun mais bien comme nom propre de différentes tribus africaines. A titre d'exemple, *Hottentotte* désigne une personne appartenant à un peuple de l'Afrique du Sud-Ouest, *Mohr* désigne un habitant de la Mauritanie et *Berber* désigne un appartenant d'un peuple de l'Afrique du Nord.

2.2.2. Les emprunts

Parmi les différentes dénominations à analyser, certaines ont été empruntées à une langue étrangère, à savoir *Blacky*, *Bimbo*, *Neger* et *Nigger*, qui renvoient à des personnes d'origine africaine. Quant aux dénominations pour les Arabes, par contre, aucune ne semble appartenir à cette catégorie.

Le premier terme *Blacky* a été emprunté à l'anglais. Il faut toutefois signaler que ce mot anglais est à son tour une dérivation de l'adjectif anglais *black* « noir ». Nous constatons que le suffixe *-y* s'est adhérent à cet adjectif afin de le changer en un substantif désignant une personne de couleur noire. Ce substantif a été intégré avec le même sens dans la langue allemande. *Blacky*, considéré par Markefka (1999 : 198) comme péjoratif, n'a actuellement pas encore été repris dans le Duden (2006), ce qui confirme son statut de néologisme.

Le terme *Bimbo* est originaire de l'italien et s'emploie, comme nous le signale De Coster (1999), déjà depuis les années 1920 dans le slang américain. Ce terme désigne de manière péjorative une femme attrayante mais pas intelligente.

En ce qui concerne la dénomination *Neger*, nous observons que ce mot a été emprunté au terme français *nègre*. Les origines de cette dénomination française ont déjà été décrites en détail dans la partie sur les dénominations françaises (*cf. supra*). Comme le signale Duden (2006) ce terme a actuellement un sens fort discriminant en allemand. Pour cette raison le Duden 10 (*Das Bedeutungswörterbuch*) nous propose des dénominations alternatives avec un sens neutre afin de désigner des personnes de couleur noire, à savoir *Schwarzafrikaner*,

Afroamerikaner, *Afrodeutscher* et dans certains contextes également *Schwarzer* (cf. infra). En Allemagne on évite par conséquent aussi des mots-composés contenant le mot *Neger*.¹³

Enfin, Markefka signale dans son article la dénomination *Nigger*, qui a été empruntée au mot anglais *nigger*, qui est tout comme *Neger*, un emprunt à la dénomination française *nègre*. Bien que l'auteur note que ce mot s'emploie surtout avec une connotation dépréciative, nous retrouvons dans le Duden que ce mot est considéré comme une injure ancienne.

Cette analyse des emprunts nous indique que les emprunts *Neger* et *Nigger* ont déjà été intégrés dans la langue standard. Or, il faut mentionner que ces termes contiennent encore aujourd'hui une connotation péjorative.

2.2.3. La néologie formelle

2.2.3.1. La dérivation

En allemand la dérivation est appliquée à l'aide de morphèmes lexicaux (*Lexeme*) et d'affixes, afin de créer de nouveaux mots à partir de mots déjà existants. Toutefois, ce procédé de création lexicale est, contrairement au français, peu productif en Allemand. Dans nos listes nous avons seulement retrouvé deux dénominations construites à l'aide d'une dérivation, à savoir *Schwarzer* et *Negerin*.

A la base du terme *Schwarzer* nous retrouvons l'adjectif *schwarz* « noir » auquel un morphème flexionnel *-er*, qui forme ici un substantif masculin singulier désignant une personne de couleur noire, a été ajouté en position finale. Quant à son sens, Markefka (1999 :198) nous signale que cette dénomination s'emploie actuellement avec un sens dépréciatif. Bien que ce mot ne soit pas encore défini dans le dictionnaire, le Duden 10 remarque déjà, en fournissant des équivalents pour le terme péjoratif *nègre*, que dans certains contextes ce mot apparaît déjà avec un sens neutre.

Negerin, une autre dénomination obtenue par le procédé de la dérivation, a été créé à partir du substantif *Neger*, que nous avons déjà analysé attentivement dans le point 2.2.2. de ce chapitre. A ce substantif le suffixe *-in* (*Motionssuffix*) a été ajouté afin de créer un mot qui désigne une femme nègre. Tout comme son équivalent masculin, ce substantif s'emploie, selon Markefka et le dictionnaire allemand, aujourd'hui avec une connotation discriminante.

¹³ Le terme allemand *Negerkuss*, désignant selon le Duden (2006) un petit gâteau contenant du blanc d'œuf battu en neige et du sucre couverts de chocolat, est remplacé par *Schokokuss*.

2.2.3.2. La composition

En allemand deux sortes de compositions peuvent être distinguées, à savoir la composition déterminative (*Determinativkomposition*) et la composition copulative (*Kopulativkomposition*). D'après Naumann (2000 : 46), ce dernier type de composition, qui est assez rare, établit une relation additive, vu que deux mots de la même classe grammaticale sont juxtaposés et sont interchangeables entre eux. Chez les compositions déterminatives par contre, il y a une relation hiérarchique étant donné que le premier élément est subordonné au deuxième. Cette partie subordonnée ajoute également des caractéristiques particulières à la dernière partie, qui de sa part détermine la classe grammaticale de la composition. Nous avons seulement retrouvé des dénominations appartenant à ce dernier type de composition. En outre, il est intéressant de mentionner que toutes les dénominations formées par composition ne sont ou bien pas reprises dans le Duden ou bien elles étaient présentes, mais pas avec le sens d'Arabe ou d'Africain. Ce constat confirme que ces termes, originaires du slang allemand, ne sont pas encore acceptés par la société allemande.

Dattelfresser, *Eseltreiber* et *Teppichhändler*, qui désignent des personnes arabes, sont tous les trois des compositions déterminatives, formées à l'aide d'un substantif et d'une racine verbale. Comme ces dénominations ont été créées par deux éléments nous pouvons les considérer comme des bicompositions. Or il faut mentionner que le suffixe *-er* a été ajouté au verbe, le radical du mot, afin de désigner le *nomen agentis*, c'est-à-dire la personne qui effectue l'action. Cette adjonction du suffixe peut être considérée comme une dérivation qui transforme un verbe en substantif (*cf. supra*). On constate donc qu'au fond la formation de ces mots s'est effectuée par 2 différents procédés, à savoir premièrement par celui de la composition et deuxièmement par celui de la dérivation. Ces trois compositions déterminatives nous démontrent également que le premier élément, plus précisément le substantif, ajoute une information supplémentaire au radical, car on spécifie les objets que les Arabes vendent, mangent et mènent, à savoir des tapis, des dattes et des ânes. Quant à la motivation nous comprenons que ces mots railleurs ont été formés à l'aide de caractéristiques culturelles voire stéréotypées pour les Arabes.

Une dernière composition allemande désignant une personne arabe est la dénomination *Kopftuchshrulle*. Ce terme se compose d'une part du mot *Kopftuch*, qui signifie un foulard qui couvre la tête, et d'autre part du substantif *Schrulle*, qui désigne d'une manière péjorative une (vieille) femme. Nous observons également que ce mot est une composition déterminative vu que le premier élément *Kopftuch*, un substantif également composé par deux substantifs,

détermine le dernier élément. Nous comprenons donc que ce mot a été créé afin de désigner d'une manière péjorative une femme musulmane voilée qui porte par respect à sa religion un foulard.

Dans la liste contenant des désignations pour les Africains, nous observons deux dénominations formées de la même manière que celles citées ci-dessus, à savoir *Bananenbieger* et *Bananenfresser*. Tout comme les compositions désignant des personnes arabes, ces deux dénominations peuvent être considérées comme des bicompositions, vu qu'elles se composent d'un substantif et d'une racine verbale auquel un suffixe *-er* a été ajouté afin de désigner une personne qui agit. Nous remarquons également que le premier ajoute de l'information supplémentaire au radical, à qui il est subordonné. La seule différence ici réside dans le fait que le substantif s'emploie au pluriel et non au singulier comme chez les dénominations pour les Arabes. Il faut toutefois signaler qu'actuellement on ne le considère plus comme le *-n* de la forme plurielle, mais simplement comme un *-n* incorporé (*Fugen -n*).

Les dénominations *Negermutti*, *Negernutte*, *Negerpack*, *Negertussi* et *Negervotzi*, ont également été formées à l'aide du procédé de la composition. Comme nous le constatons le substantif *Neger*, que nous avons déjà analysé dans le chapitre sur les emprunts (*cf. infra*), figure dans chacune de ces compositions comme premier élément qui a été combiné avec un autre substantif. Ces autres substantifs, à savoir *Mutti* (le diminutif de *Mutter*) « mère », *Nutte* « prostituée », *Pack* « populace », *Tussi* « personne féminine » et *Votzi* (la forme diminutive de *Fotze*) « pute » (Duden, 2006), désignent tous des personnes. En regardant le sens de chacune de ces dénominations nous constatons que le terme *Neger* précise les origines, la race, la couleur de personnes féminines et d'une populace. Il y a donc une relation de dépendance, ce qui prouve qu'on a à faire avec des compositions déterminatives. Ces dénominations sont toutes considérées comme péjoratives, vu qu'elles contiennent le mot *Neger*, un mot discriminant à éviter dans des compositions (*cf. supra*).

Le terme *Dschungelboy*, désignant une personne d'origine africaine, est formé de la même façon que ceux analysés ci-dessus. Ce mot formé à l'aide de deux substantifs peut être considéré comme une composition déterminative, vu que le premier élément *Dschungel* « jungle » détermine le substantif anglais *boy* « garçon ». Cette dénomination trouve sa motivation dans le fait que beaucoup d'Africains sont originaires de la brousse. En utilisant cette dénomination péjorative dans la langue courante, on désigne tous les Africains comme des garçons vivant dans la jungle.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les compositions figurant dans notre liste sont toutes des compositions déterminatives. Toutefois, les termes *Breitmase*, *Krauslocke* et *Schwarzkopf*,

désignant des personnes africaines, sont une variété particulière de ce type de composition. Aujourd'hui on les considère comme des compositions possessives (*Possessivkomposition*), dont le radical désigne souvent une partie du corps. Quant à ce type de composition, Naumann (2000 : 44) nous signale la chose suivante :

« Es handelt sich um pars-pro-toto Konstruktionen, die überwiegend auf Menschen bezogen sind [...]. Ein charakteristischer Körperteil steht für die ganze Person. Im Gegensatz zu den ‚normalen‘ Determinativkomposita liegt bei den Possessivbildungen kein endozentrisches, sondern ein exozentrisches Verhältnis¹⁴ zwischen den beiden Bildungselementen vor, das durch ein *haben*-Syntagma ausgedrückt werden kann. Die zweite Komponente ist immer ein Substantiv, die erste charakteristischerweise ein Adjektiv [...].«

Grâce à cette définition nous comprenons que ces trois compositions, composées d'un adjectif et d'un substantif, ont été créées au départ de différents traits corporels propres aux Africains. Par ces dénominations on évoque entre autres leur nez large, leurs mèches frisées et leur couleur de peau. Comme on l'observe dans la définition ces dénominations peuvent être paraphrasées par le verbe allemand *haben*. Dans les exemples mentionnés ci-dessous, nous les avons paraphrasé par le verbe *avoir* qui est l'équivalent français de *haben*. Ces deux verbes peuvent être considérés comme les verbes prototypiques afin de marquer la possession.

(10) *Schwarzkopf* « un Africain a une tête noire »

Breitnase « un Africain a un nez large »

Krauslocke « Un Africain a des mèches frisées »

Une dernière dénomination digne de mention est *Tintenkopfzahn*, qui désigne une fille de couleur noire. Ce terme se compose, à la différence des autres compositions analysées, de trois substantifs, à savoir *Tinte* « encre », *Kopf* « tête » et finalement par le substantif *Zahn* « fille » qui est originaire de la langue des jeunes en Allemagne. Comme nous le constatons cette dénomination est donc une tricomposition, que nous pouvons paraphraser de la manière suivante : « Ein junges Mädchen mit einem Kopf so schwarz wie Tinte ». Grâce à cette description nous remarquons qu'il y a une double relation de dépendance présente dans cette

¹⁴ Ein endozentrisches Kompositum K hat einen semantischen Kopf, d.h. eines der Wörter von K vererbt seine semantischen Merkmale an K. Exozentrische Komposita haben keinen semantischen Kopf. (<http://www.uni-leipzig.de/~heck/morph07/webkomp.pdf>)

composition, car le substantif *Tinte* détermine le deuxième substantif *Kopf*, tandis que les deux déterminent ensemble le radical *Zahn*. Il est donc légitime de conclure qu'on a à faire à une composition déterminative, vu que l'élément se trouvant devant le radical déterminera celui-ci.

2.3. Synthèse

Cette analyse des dénominations allemandes nous fait part de quelques particularités. En premier lieu nous constatons que tous les mots analysés s'emploient d'une manière péjorative afin de désigner des personnes d'origine africaine ou arabe. En outre, nous avons également pu constater que, à l'exception des dénominations *Neger* et *Nigger*, aucun mot originaire du slang était repris avec son sens péjoratif dans le dictionnaire Duden (2006) qui représente le lexique standard. Nous pouvons donc, à l'instar de Markefka et de Mortureux, conclure que ces mots ne sont actuellement pas encore acceptés par la société et que pour cette raison il faut les considérer comme des néologismes.

En deuxième lieu nous avons, grâce à l'analyse morphologique, remarqué que les allemands créent surtout leurs dénominations par le procédé de la composition. Ces nouveaux mots composés trouvent généralement leur motivation dans des aspects typiques pour la culture arabe ou africaine, par exemple dans la religion (*Kopftuchschrulle*), dans leur travail (*Teppichhändler, Eseltreiber,..*), dans leurs habitudes (*Bananenfresser*), dans leurs aspects physiques (*Krauslocke, Schwarzkopf,..*), etc.

Finalement, à côté de ce procédé de création lexicale nous avons également observé que les néologismes peuvent se former par la dérivation, la métaphore, l'antonomase et l'emprunt.

3. La comparaison des dénominations françaises et allemandes

Après avoir analysé en détail les dénominations repérées pour les Arabes et les Africains en français et en allemand, plusieurs ressemblances et différences sont à noter. Dans cette partie nous regarderons en premier lieu plus attentivement l'analyse morphologique de ces dénominations afin de signaler, d'abord au niveau de la néologie sémantique, ensuite au niveau de la néologie formelle et finalement au niveau des emprunts, d'éventuels écarts ou similitudes. En deuxième lieu nous comparerons leur présence dans les dictionnaires.

3.1. Analyse morphologique

3.1.1. La néologie sémantique

En regardant les différents procédés caractéristiques pour la néologie sémantique, nous observons en première instance que la métaphore est un emploi usuel dans les deux langues afin de créer des nouvelles dénominations désignant des personnes d'origine étrangère.

En ce qui concerne les Arabes et les Africains, qui constituaient le sujet de notre étude, nous avons observé qu'ils sont souvent comparés, ou bien à des animaux (*raton, cafard, Affe, schwarze Krähe*) ou à des objets (*Melon, Brikett, Bounty*). Dans la majorité des cas, ces termes métaphorisés faisaient aussi bien en français qu'en allemand allusion à des aspects physiques des différentes ethnies (*Tronc, Brikett*). Dans d'autres exemples ils référaient à leurs habitudes vestimentaires ou culturelles (*melon, Schleiereule*). Il est toutefois digne de mention qu'en français une dénomination métaphorisée jouant sur l'antiphrase (*Blanche-Neige*) a été retrouvée, un procédé qui n'était pas présent parmi les termes allemands.

Ensuite nous avons observé que, contrairement à la métaphore, la métonymie paraît un procédé peu usité dans les deux langues. A titre d'exemple, en allemand nous n'avons répertorié aucun exemple créé par métonymie, et en français un seul, à savoir *bamboula*.

Finalement, quant à l'utilisation de l'antonomase, le dernier procédé de la néologie sémantique, nous observons un grand écart entre les deux langues. Contrairement au français, dans lequel nous n'avons relevé aucun cas, sept dénominations allemandes ont été analysées comme des antonomases. Ceci nous prouve que l'allemand recourt plus souvent à un nom propre (d'une tribu ou personne) afin de désigner un ensemble de personnes.

3.1.2. Les emprunts

En comparant les emprunts du français et de l'allemand désignant une personne d'origine arabe ou africaine, nous constatons que ces deux langues utilisent le mot anglais *black*. Or, il est nécessaire de signaler que l'allemand a repris le terme *Blacky* qui est, un dérivé anglais de *black*. Quant aux français la dénomination *black* semble s'intégrer dans la langue française, vu que plusieurs dérivations ont déjà été formées à partir de ce mot (*cf. infra*).

Nous observons également que *Neger*, la dénomination allemande, est un mot emprunté au mot français *nègre*, également présent dans la liste des dénominations à examiner. Au fond ces deux dénominations ont été empruntées au même mot espagnol, à savoir *negro* qui, à son tour, a été emprunté au latin. En somme, bien qu'il y ait une orthographe différente, l'allemand et le français ont une dénomination empruntée en commun.

A côté des ressemblances il est toutefois nécessaire de mentionner les différences entre ces deux langues. En regardant les emprunts, nous constatons d'abord que la liste des termes français est beaucoup plus longue que celle de l'allemand. Ceci s'explique par le fait que le français emprunte non seulement des mots à la langue anglaise, mais également à d'autres langues. En effet, en regardant les origines des emprunts présents dans la langue française, nous notons qu'une grande partie des mots a été empruntée à l'arabe et une minorité à une langue africaine. L'emprunt à ces langues s'explique d'un côté par les faits historiques de la France, à savoir la présence des Nord-Africains comme conséquence de la colonisation française et, d'un autre côté, par des faits récents, à savoir la cohabitation de diverses nationalités dans les banlieues due au flux d'immigration. Ces diverses nationalités ont (involontairement) introduit des mots étrangers dans la langue française.

3.1.3. La néologie formelle

En comparant les mots formés par néologie formelle, nous observons que le français et l'allemand ont seulement la création lexicale par dérivation en commun. Parmi ces termes dérivés, tous obtenus en ajoutant des suffixes, nous remarquons aussi bien en français qu'en allemand que des formes féminines ont été créées à partir de dénominations désignant des personnes de sexe masculin. Malgré cette similitude, il faut toutefois noter que la dérivation s'avère un procédé surtout usité en français, car en français neuf dénominations, contrairement à deux en allemand, ont été obtenues par dérivation. En outre, en ce qui concerne le français, nous avons constaté que l'ajout de suffixes a surtout été effectué à des mots originaires du langage des banlieues.

En regardant les autres procédés, nous observons un grand écart entre les deux langues. En première instance nous constatons que la formation de nouveaux mots par le verlan et la troncation n'est pas usuelle dans la langue allemande, vu que nous n'avons relevé aucun cas. En français par contre il s'avère que ces procédés s'emploient fréquemment afin de créer de nouvelles dénominations.

En revanche, comme nous avons retrouvé seize dénominations allemandes et une seule française créées par le procédé de la composition, il est légitime de conclure que ce type de procédé s'utilise, par opposition au français, fréquemment en allemand. Les Allemands créent des termes qu'ils utilisent comme injures envers ces ethnies en composant des mots qui font allusion à des traits caractéristiques, comme le physique (*Breitnase*), le travail (*Teppichhändler*), etc. des Arabes et des Africains. En plus il faut signaler que la seule composition retrouvée en français, à savoir *pied-noir*, ne désigne au fond pas une personne d'origine arabe mais bien un colon blanc vivant en Algérie.

3.2. La présence dans les dictionnaires

En cours d'analyse nous avons chaque fois regardé si les mots à étudier étaient oui ou non présents avec leur sens d'Africain ou d'Arabe dans un dictionnaire du français ou de l'allemand standard. Grâce à cette analyse quelques particularités intéressantes à mentionner ont été découvertes.

Premièrement, en regardant les statistiques nous observons pour le français que 22 des 42 dénominations repérées sont bel et bien présentes dans le PR (2008). En plus ce dictionnaire signale pour 19 mots le sens d'Africain ou d'Arabe. En ce qui concerne les dénominations allemandes par contre, nous constatons que parmi les 36 dénominations retrouvées, 19 étaient présentes dans le dictionnaire *Duden*. Cependant, pour 4 mots uniquement il nous signale la signification pertinente pour cette étude. Ces résultats nous montrent un premier grand écart, à savoir que 45,2% des dénominations françaises, contrairement au 11,1% des dénominations allemandes, ont été intégrés avec le sens d'Arabe ou d'Africain dans la langue standard. Ces chiffres semblent montrer que l'allemand connaît une intégration plus lente de mots nouveaux.

En regardant les résultats obtenus pour les dénominations françaises, nous observons toutefois une autre différence par rapport aux termes utilisés pour chaque ethnie. En effet, en ce qui concerne les Arabes, 15 des 19 dénominations répertoriées sont reprises dans le dictionnaire du français standard, dont 13 (68,4%) ont reçu le sens d'Arabe. En revanche,

parmi les 23 dénominations pour les personnes d'origine africaine, seulement 7 ont été repérées dans le dictionnaire, dont 6 (26,1%) avec le sens d'Africain. L'intégration plus élevée des dénominations pour les Arabes s'explique probablement par le fait que les personnes d'origine nord-africaine faisaient déjà partie de la population française bien avant les Africains, qui connaissent une immigration assez récente vers la France. Par conséquent, il s'avère que pour les Africains, les dénominations ont été créées récemment, entre autres dans la langue des banlieues. Parmi ces dénominations, une partie seulement commence maintenant à s'intégrer prudemment, comme nous l'avons démontré dans le chapitre sur leur fréquence dans les corpus. (*cf. supra*)

Un dernier écart apparaît en regardant les statistiques pour les dénominations allemandes. Pour celles relatives aux Arabes, il est intéressant de constater que sur les 10, 7 termes étaient présents dans le Duden sans toutefois référer au sens d'Arabe. Nous constatons donc que les quatre dénominations repérées dans le dictionnaire avec le sens qui est le sujet de notre étude, désignaient toutes des personnes d'origine africaine. Le fait qu'une grande partie des dénominations n'est pas encore définie ou présente dans le dictionnaire, s'explique probablement par le fait qu'elles sont originaires du slang allemand où elles s'emploient, comme nous le savons, avec un sens dépréciatif qui est difficilement accepté par la société.

3.3. Synthèse

Cette comparaison nous a démontré que l'analyse morphologique en français diffère de celle en allemand. Bien que nous ayons retrouvé des procédés similaires comme la dérivation et la métaphore afin de créer de nouvelles dénominations, ce sont surtout des différences entre les deux langues qui sont à remarquer. Rappelons à titre d'exemple que la composition et l'antonomase sont usitées en allemand, tandis que le français emploie surtout l'inversion et la troncation comme procédés de création lexicale. De ce constat nous pouvons déduire que chaque langue se caractérise par un emploi considérable de l'un ou l'autre procédé typique pour la néologie lexicale.

Quant à l'intégration des dénominations dans le dictionnaire, nous avons remarqué que les Français acceptent plus facilement de nouvelles créations, qui s'intègrent au fil du temps dans le lexique du français standard. En allemand par contre, l'acceptation de néologismes désignant différentes ethnies semble plus difficile, vu que la majorité de ces termes ne figure pas encore dans le Duden, réputé pour ne reprendre que les mots acceptés dans la langue standard.

CHAPITRE 2: Analyse morpho-sémantique des mots *beur*, *black* et *nègre* en contexte

1. Aspects morphologiques

Dans la partie suivante nous étudierons la morphologie dérivationnelle et la morphologie flexionnelle des dénominations *beur*, *black* et *nègre* que nous avons pour une partie déjà analysées dans le premier chapitre (*cf. supra*). Nous essaierons, en examinant ces aspects, de dépeindre leur statut actuel dans la langue française, car quand un mot nouveau témoigne d'une morphologie dérivationnelle ou flexionnelle régulière, il semble être intégré dans le discours. En premier lieu nous examinerons les aspects morphologiques du mot *beur*, désignant une personne d'origine arabe et ensuite nous analyserons dans un même chapitre *black* et *nègre* désignant tous deux des personnes africaines, afin de pouvoir comparer leur intégration dans la langue française.

1.1 *Beur*

Comme explicité dans le premier chapitre, le mot *beur* et ses proches sont des néologismes qui ont été formés en verlan du mot *arabe*. Tournier (1992 : 113) affirme qu'actuellement les mots sont officialisés dans le dictionnaire et qu'ils se présentent comme 'étiquette d'une communauté', étant une désignation pour *un jeune arabe né en France de parents maghrébins immigrés*. Les variantes synonymiques de *beur*, à savoir *rebeu* et *reubeu*, ont en grande partie le même sens, la seule différence étant que *rebeu* et *reubeu* désignent des jeunes de la première génération tandis que *beur* est une dénomination pour ceux de la deuxième génération. Toutefois en regardant sa définition dans le PR(2008) nous observons qu'il s'emploie actuellement avec le sens plus général de « jeune Maghrébin né en France de parents immigrés ». L'intégration du mot en langue française s'observe également quand nous analysons de plus près le comportement morphologique des mots *beur*, *rebeu* et *reubeu*.

1.1.1. La morphologie dérivationnelle

Dans ce chapitre nous examinerons la productivité dérivationnelle du mot *beur* : Nous examinerons successivement les formes dérivées et composées.

1.1.1.1. Dérivation

Comme l'affirme Tournier (1992 : 113), un mot a été intégré dans la langue quand nous pouvons greffer sur lui des affixes ou des bases. En ce qui concerne le mot *beur* nous pouvons effectivement créer des dérivations à l'aide d'affixes. A titre d'exemple, Tournier (1992 : 113) nous donne une dérivation du mot *beur*, à savoir *beurette*, créé par l'addition du suffixe *-ette* et qui est une dénomination pour une jeune fille maghrébine (cf. ex.(1)). Chez Dubois (1999 : 187) nous trouvons une définition assez élaborée pour ce suffixe : « les agentifs féminins en *-ette* [...] sont utilisés dans les noms propres soit pour opposer les dénominations masculines aux dénominations féminines, soit comme variantes hypocoristiques des dénominations féminines ». Le mot *beurette* est un exemple du premier cas où la forme féminine est en opposition avec la forme masculine. L'auteur mentionne également que les féminins issus de noms humains ont souvent, mais pas nécessairement, une valeur dépréciative. Nous constatons également, après avoir regardé les définitions dans les dictionnaires, que le GR donne une définition pour *beurette* (Jeune fille ou femme de la communauté beur) à côté de celle de *beur*. Cela nous indique que le mot n'est plus vraiment considéré comme un néologisme mais qu'il semble être intégré dans le lexique français.

- (1) Aujourd'hui, un chef d'entreprise ne concevra pas de placer un Maghrébin à un poste de DRH, de même qu'il ne songera pas qu'une *beurette* puisse devenir avocate de l'entreprise. (Le Monde)

Tournier nous fournit également un autre dérivé de *beur*, à savoir le néologisme *beurgeois*, que nous avons également trouvé dans notre corpus.

- (2) Ni les militants de l'UMP ni ceux du PS n'ont été saisis de cette question. Les « beurgeois » mènent donc, pour l'heure, leurs débats loin d'eux. (Le Monde)

Dans un article du Parisien nous avons retrouvé la définition suivante pour le terme *beurgeois* : « jeune né en France de parents maghrébins immigrés, et bourgeois. Ces bobos musulmans ont généralement grandi en banlieue, dans une cité, et ont réussi professionnellement » (29.03.2010). Grâce à cette définition nous comprenons immédiatement comment le mot s'est formé: c'est un jeu de mot entre *beur* et *bourgeois*. Comme signalé sur le site-web des Beurgeois, ce terme a été créé en 1997 par Farid

Boudjellal, un auteur de bande-dessinées, qui était un des premiers à raconter l'immigration et la culture beur en bande dessinée. Une de ses BD porte le titre *Le Beurgeois*.

Le terme *beurgeois* peut être associé à un autre néologisme, à savoir *la beurgeoisie*, qui signifie tout comme la bourgeoisie une classe sociale dans la société mais seulement avec des personnes d'origine nord-africaine (cf. ex.(3)).

- (3) La « *beurgeoisie* » s'installe. Les enfants et petits-enfants d'immigrés font leur chemin dans les grandes écoles, à l'université, puis dans les cercles du pouvoir économique et intellectuel. (Le Monde)

Outre les néologismes fournis par Tournier, nous retrouvons dans notre corpus deux autres néologismes formés à l'aide de suffixes, à savoir les termes *black-blanc-beurisme* et *beuritude*.

Dans l'exemple (4), qui a été relevé dans Libération nous constatons que le suffixe *-isme* a été ajouté au substantif *black-blanc-beur*. Dubois (1999 : 8) affirme que : « les nominalisations en *-isme* sont des formes nominales de l'adjectif ou du nom entrant dans la transformation en un nom de système du groupe verbal *être* et adjectif attribut ou nom complément. ». Ce dérivé de la collocation *black-blanc-beurisme* désigne en effet le système qui est black-blanc-beur à savoir multiculturel.

- (4) (...) par nos sous-concitoyens «arabo-musulmans» ont ainsi ressuscité la fiction délicieuse du *black-blanc-beurisme* triomphant dans une nuit de juillet 1998. (Libération)

Le dernier dérivé que nous avons repéré dans notre corpus est le terme *beuritude* qui s'est formé à l'aide du suffixe *-itude*. Comme nous n'avons pas retrouvé de définition pour ce mot, nous avons recherché la définition de *négritude* dans le PR, car le mot *beuritude* s'est formé de la même manière que *négritude*. Pour *négritude* nous retrouvons les deux définitions suivantes : «Ensemble des caractères, des manières de penser, de sentir propres aux noirs » et appartenance à la communauté noire ». Nous pouvons donc conclure que dans l'exemple (5) le mot *beuritude* désigne l'appartenance à la communauté nord-africaine.

- (5) Des Blacks et des Blancs, il y en a plusieurs dans notre onze national, mais la *beuritude* tout entière n'est représentée que par Zizou. (Libération)

Pour les termes *rebeu* et *reubeu* nous n'avons pas repéré de forme dérivée parmi les 58 cas répertoriés. Ceci est une indication que ces deux mots sont moins intégrés dans le lexique que la dénomination *beur*.

1.1.1.2. Composition

Dans notre corpus nous avons également retrouvé des collocations récurrentes avec le mot *beur*, à savoir *Beur TV*, *Beur FM*, *Radio Beur* et *Cité Beur*. Tous ces mots-composés ont été construits à partir du mot *beur* et un autre substantif. Ci-dessous nous allons spécifier la signification de chacun de ces mots.

Beur TV est, comme nous le retrouvons sur leur site-web, la « 1ère chaîne de télévision privée à destination des français d'origine maghrébine, de maghrébins vivant en France, des juifs, des pieds noirs, des français ayant séjourné au Maghreb ou travaillant avec la communauté maghrébine, mais aussi aux populations issues de l'immigration des pays du sud de la méditerranée et vivant en France. ». Il s'agit donc d'une chaîne de télévision destinée à des spectateurs d'origine nord-africaine.

Il en va de même pour *Beur FM* et *Radio Beur*, qui sont des chaînes de radio sur lesquelles nous pouvons écouter de la musique maghrébine, et où on reçoit des informations sur la culture du Maghreb. Comme l'affirme un article du Monde « *beur FM* [...], la petite radio associative est devenue un réseau qui veut inscrire les générations issues de l'immigration maghrébine dans le destin de la République ». La chaîne de radio est donc destinée aux Nord-Africains issus de l'immigration, ou autrement dit aux *Beurs*.

Cité Beur est comme nous le retrouvons sur Wikipédia un studio de film pornographique homosexuel dans lesquels jouent des Beurs, c'est-à-dire des Nord-Africains.

Dans ces compositions nous remarquons le mot *beur*, qui était à l'origine un nom propre pour désigner un « Arabe de la « deuxième génération », né en France de parents immigrés » (GR) est utilisé comme nom commun pour désigner toute la communauté nord-africaine vivant en France. Le terme *beur* fait donc preuve d'une extension de sens. Nous constatons également que dans ces compositions le sens péjoratif auquel le terme est parfois associé, disparaît complètement. Les mots-composés cités ci-dessus, qui ont été formés par les Nord-Africains et pour les Nord-Africains, témoignent par conséquent d'une sorte d'acceptation de la part des Nord-Africains eux-mêmes. Ces compositions sont à nouveau un signe que le mot *beur* s'est déjà bien intégré dans le lexique français.

Tout comme pour la dérivation nous n'avons pas retrouvé de mots-composés pour les termes *rebeu* et *reubeu*. Cette constatation nous démontre une fois de plus que *rebeu* et *reubeu* sont des dénominations moins intégrées que *beur*.

1.1.2. La morphologie flexionnelle

Une autre démarche d'intégration dans une langue se présente quand un néologisme substantif fait preuve d'une flexion, c'est-à-dire quand il reçoit des marques morphologiques spécifiques du pluriel et du féminin en français. Nous remarquons également qu'avec le temps le substantif commence à s'utiliser comme un adjectif. Dans la partie ci-dessous nous allons analyser en premier lieu la morphologie flexionnelle du substantif *beur* en regardant l'emploi de ce terme au pluriel et au féminin. En deuxième lieu nous allons examiner de plus près l'emploi du terme *beur* comme adjectif, à savoir s'il se comporte tout comme un véritable adjectif.

1.1.2.1. *Beur* comme substantif

En analysant notre corpus nous constatons que quand le mot *beur* s'utilise au pluriel, comme illustré dans l'exemple (6), le terme a chaque fois reçu la marque du pluriel, à savoir *-s*. Ce fait nous démontre que le pluriel du mot *beur* s'est complètement intégré dans le système morphologique français.

- (6) Et ils savaient se battre. Il prit la rue du Refuge, pour redescendre. Six *beurs*, quatorze-dix-sept ans, discutaient le coup, plus bas. À côté d'une mobylette. (Frantext)

Il en va de même pour les termes *rebeu* et *reubeu*. Dans tous les cas analysés dans notre corpus, le pluriel des mots était marqué par le *-s* final du pluriel (cf. ex.(7) & (8))

- (7) John le Camerounais a décidé de rester philosophe : « Les *rebeus* et les Céfrans oublient un peu vite qu'eux aussi faisaient plein d'enfants au début. Les communautés évoluent à leur rythme. » (Le Monde)
- (8) [...] le vieux s'est mis à gueuler en arabe, dans trois minutes les *reubeus* du squatt allaient rappliquer, j'ai déboulé dans les escaliers, dans la rue [...] (Frantext)

Quant au féminin du mot, le PR(2008) mentionne dans sa définition de *beur*, à côté de la construction formelle *beurette*, le substantif *beure* comme équivalent pour le féminin du mot. Cependant dans notre corpus nous avons seulement retrouvé la forme dérivée et non la forme fléchie. Il faut néanmoins mentionner que nous avons repéré quelques cas où la forme féminine n'a pas encore été employée et où le mot reste invariable (cf. ex.(9)).

- (9) Salima aimerait bien être une citoyenne française comme les autres, et non plus une « *beur* » « issue de l'immigration »

La dénomination *beurette* considérée comme un néologisme à partir d'une dérivation du mot *beur*, est reprise dans le dictionnaire (cf. supra). Ceci nous démontre que le terme *beurette* est

entièrement intégré dans le lexique. Un autre indice que nous avons retrouvé dans notre corpus et qui confirme cette constatation est le fait que le substantif *beurette* se fléchit également. Tout comme le terme *beur* , *beurette* reçoit dans tous les cas de notre corpus la marque du pluriel (*cf. ex.(10)*)

- (10) Les filles issues de l'immigration, comme les *beurettes* , n'ont jamais bénéficié dans la société d'une image valorisée, d'une identité forte. (Libération)

Pour les mots *rebeu* et *reubeu* nous n'avons retrouvé aucune forme féminine, bien que sur internet nous retrouvions les mots *re(u)beuze* et *re(u)beuse* comme formes du féminin. Par contre dans notre corpus quand *rebeu* est employé au féminin il ne varie pas (*cf. ex.(11)*). Cette observation nous apprend que les formes féminines de *rebeu* et *reubeu* n'ont, contrairement à celles de *beur* , pas encore été assimilées dans le lexique.

- (11) Moi, avant de sortir avec une *rebeu* , je fais gaffe à la famille. (Le Monde)

1.1.2.2. *Beur* comme adjectif

En examinant notre corpus nous avons constaté que le substantif *beur* s'utilise souvent comme adjectif (*cf. ex.(12)*). L'analyse détaillée de la fonction de l'adjectif *beur* sera précisée dans son analyse (con)textuelle (*cf. infra*).

- (12) Enfin, l'écrivain et sociologue *beur* Azouz Begag se retrouve à l'Egalité des chances. (Libération)

Tout comme le substantif, l'adjectif a la possibilité de s'employer au pluriel; alors il reçoit dans la plupart des cas la marque du pluriel (*cf. ex.(13)*)

- (13) SOS Racisme a organisé une Nuit du testing dans 50 discothèques. Une vingtaine d'établissements ont refusé l'entrée à des couples blacks et *beurs* . (Libération)

Il s'avère que la forme féminine de l'adjectif *beur* est accompagnée de la marque flexionnelle du féminin, à savoir *-e* (*cf. ex.(14)*). Cette construction féminine peut aussi recevoir la marque du pluriel (*cf. ex.(15)*). Cependant comme nous le constatons, les formes fléchies de l'adjectif sont accompagnées de guillemets. Ce constat pourrait être une indication que l'auteur hésite encore à la forme fléchie. L'utilisation des guillemets sera analysée dans le point suivant.

- (14) Un vocabulaire qui, au passage, ne facilite pas le recrutement promis : une personnalité « *beure* » approchée récemment a ainsi objecté à Claude Guéant, son directeur de cabinet. (Libération)

- (15) En revanche, ces élites en partie « *beures* », qu'on commence à appeler la « *beurgeoisie* », n'ont pas encore leur place dans la représentation politique. (Le Monde)

Cependant dans quelques cas nous remarquons que l'adjectif n'a pas encore été décliné. Nous pouvons donc conclure, que bien que le mot *beur* soit intégré dans le lexique, il y a encore une certaine hésitation dans son usage en discours.

Dans les 48 exemples que nous avons retrouvés, le mot *rebeu* ne se comporte que deux fois comme un adjectif (cf. ex.(16)). Pour la dénomination *reubeu* nous n'avons retrouvé qu'un seul cas où le terme était employé comme adjectif. Apparemment, ces deux dénominations ont, contrairement à *beur*, des possibilités syntaxiques plus limitées.

Cette constatation renforce la thèse que *rebeu* et *reubeu* sont des termes moins intégrés dans le lexique.

- (16) Une épicerie *rebeu*, loin des murs blancs et aseptisés des galeries d'art et du petit ghetto de happy fews (...) (Libération)

1.2. *Black et nègre*

Comme indiqué dans le premier chapitre, *black* et *nègre* sont deux dénominations qui s'emploient déjà fréquemment en français standard afin de désigner des personnes noires. Le premier terme est, rappelons-le, un mot originaire de la langue des cités emprunté à l'adjectif anglais *black* et qui s'emploie surtout dans le langage des banlieues. Aujourd'hui ce terme a toutefois été repris dans le PR (2008).

En ce qui concerne la dénomination *nègre*, ce terme a déjà longtemps été intégré dans la langue française. Delesalle et Valensi nous signalent dans leur article *Le mot « nègre » dans les dictionnaires d'Ancien régime ; histoire et lexicographie* (1972) qu'il apparaît pour la première fois dans la traduction de Ca' de Mosto en 1556. Ensuite on le retrouve en 1605 dans le *Récit historial du riche Royaume d'or de Guinée*, mais ce n'est qu'en 1650 que cet emploi commence vraiment à se généraliser dans la langue française.

1.2.1. La morphologie dérivationnelle

Dans la partie suivante nous comparerons, à l'aide de leur productivité dérivationnelle, le degré d'intégration d'un mot déjà longtemps présent dans les dictionnaires et d'un mot récemment introduit. Nous examinerons successivement leurs formes dérivationnelles et compositionnelles.

1.2.1.1. La dérivation

Comme déjà explicité dans l'analyse morphologique du mot *beur*, un mot commence à s'intégrer dans la langue standard quand il peut donner lieu à des formes dérivées françaises. En effet, pour *black* et *nègre* plusieurs dérivations construites par l'ajout de suffixes ont été repérées, ce qui semble confirmer l'hypothèse que *black* et *nègre* ont été intégrés dans la langue française. Ci-dessous nous analyserons plus attentivement le sens et la construction morphologique de chaque dénomination relevée.

En ce qui concerne les dérivations répertoriées, nous observons en première instance quelques formes similaires, à savoir *négresse* (cf. ex.(17)) et *blackesse* qui désignent *une femme noire*. Contrairement au premier terme, la dénomination *blackesse*, que nous avons relevée dans *Comment tu tchatches !* (1998), n'a pas encore été reprise dans le dictionnaire du français standard. En ce qui concerne leur construction morphologique, ces deux termes ont été créés en ajoutant le suffixe *-esse* qui marque, selon le TLFi, le féminin d'un mot qui s'oppose à un substantif masculin. Le dictionnaire nous signale également que les mots construits à l'aide de ce suffixe sont « considérés comme des formations marginales ou marquées péjorativement ». Dans ce cas il s'agirait, selon le dictionnaire, d'un marquage péjoratif. Dans notre analyse (con)textuelle des dénominations *black* et *nègre*, nous essaierons de vérifier la connotation du suffixe *-esse*. Ceci ne sera toutefois possible que pour le mot *négresse* vu que la dénomination *blackesse* n'est pas attestée dans notre corpus (cf. infra). Nous pouvons conclure grâce à ce constat, et au fait que *blackesse* n'est pas encore repris dans le dictionnaire, que cette dénomination est, contrairement à *négresse*, encore considérée comme un véritable néologisme de la langue française.

(17) J'ai joué une *négresse* de bordel dans une pièce de Courteline. (Libération)

Parmi les autres dérivations désignant des personnes noires nous avons, aussi bien pour *black* que pour *nègre*, repéré une forme créée à l'aide du suffixe argotique *-o(s)*, à savoir *négro* et *blackos* (cf. ex.(18) & (19)). Dans le premier cas le suffixe a été ajouté à un substantif tronqué, et dans le deuxième il a été ajouté à un adjectif (anglais) afin d'en former un substantif. En outre, bien que ces deux mots que nous avons relevés dans le dictionnaire de Goudaillier (1998) n'aient pas encore été intégrés dans un dictionnaire standard, nous constatons qu'ils sont toutefois déjà présents dans notre corpus, ce qui prouve que ces dénominations dérivées commencent lentement à s'intégrer.

- (18) Emile se penche sur le rebord du box : «Tu as dit que tes parents t'ont forcée à te marier avec un *négro* ! Ce n'est pas vrai! J'étais contre ton mariage.» (Libération)
- (19) Les *Blackos* de Pantin rafistolaient Marley à leur sauce banlieue en s'imaginant dans le Bronx, les bâtards poujadistes rallumaient les fours (Frantext)

Nous avons également repéré *négrillon* et *blackie* comme termes dérivés désignant une personne d'origine africaine. En ce qui concerne le premier mot, une dérivation de *nègre* déjà bien intégrée dans la langue française, nous observons qu'il a été formé à l'aide du suffixe *-illon* afin de désigner un « enfant de race noire » (TLFi) (cf. ex.(20)). En ce qui concerne ce suffixe, il est intéressant de mentionner que *-illon* est, comme le signale le TLFi, un suffixe élargi composé de *-ille* et *-on*, également deux suffixes qui s'emploient afin de construire un diminutif. Quant à la connotation de *négrillon* le dictionnaire historique (2006) et le PR (2008) nous signalent que ce mot, apparu pour la première fois en 1714, est ressenti comme péjoratif.

- (20) [...] une armada suréquipée a pour boulot de déloger manu militari des *négrillons* fin prêts pour la rentrée des classes (Le Monde)

Dans le dictionnaire du français branché (1986), on relève que la dénomination *blackie* est utilisée afin de nommer une personne de couleur noire. Merle, l'auteur de ce dictionnaire, nous signale prudemment que ce terme « peut être utilisé (en France) sans crainte excessive de représailles de la part des principaux intéressés » (1986 : 33). Nous ne pouvons malheureusement pas confirmer cette hypothèse étant donné que dans notre corpus nous n'avons relevé que des exemples où le terme est utilisé comme nom propre, comme illustré ci-dessous dans l'exemple (21) :

- (21) Citoyens de la ville, Blackie et Fitch passent à travers les mailles du filet (Le Monde)

En ce qui concerne les autres dérivés de *black* et *nègre* deux autres dérivations similaires ont été repérées dans notre corpus, à savoir *blackitude* et *négritude* (cf. ex.(22) & (23)). Ce dernier terme, répandu par Léopold S. Senghor, a, comme mentionné dans l'analyse du mot *beuritude*, été défini dans le PR (2008) avec les deux sens suivants : « ensemble des caractères, des manières de penser, de sentir propres aux noirs » et « appartenance à la communauté noire ». Les substantifs *beuritude* et *blackitude* ont en fait été créés par analogie à ce mot, dont le dernier peut être considéré comme un synonyme de *négritude*. Le mot *blackitude* est aujourd'hui encore ressenti comme un néologisme, d'une part par sa présence

limitée dans notre corpus, et d'autre part par son absence dans un dictionnaire du français standard.

- (22) Le séjour leur ouvre les yeux : la « *blackitude* » telle qu'ils l'observent dans les rues du Bronx n'a rien de paradisiaque. (Le Monde)
- (23) Né en Martinique, Frantz Fanon est une grande figure de la « *négritude* » et de l'anticolonialisme. (Libération)

En outre, nous avons également repéré le terme *négrisme*¹⁵ qui selon Amela (2002) est le précurseur du terme *négritude*¹⁶ (cf. ex.(24)). Le *négrisme*, un terme inventé par Léopold S. Senghor, a, comme le cite Amela (2002), été inspiré du nazisme: « au début Senghor a emprunté au nazisme le culte du sang aryen pour développer à son tour l'idée de la pureté du sang nègre, le négrisme ». Nous comprenons donc que cette idéologie était fort radicale voire raciste. La *négritude* par contre n'est selon Senghor (1964) « ni racisme ni négation de soi ». En outre, le fait que le mot *négrisme* n'est aujourd'hui pas repris dans le dictionnaire, bien qu'il soit plus vieux que *négritude*, est probablement une indication que cette notion avait une connotation trop raciste pour le dictionnaire et que pour cette raison le terme *négritude* a été favorisé.

- (24) Au début du siècle passé, le « *négrisme* » représentait l'homme noir sous les formes kitsch d'un aimable indigène plein des vertus de l'ancestral terroir. (Libération)

Dans notre corpus nous avons également trois fois repéré le terme *négrité*, qui s'utilise dans l'exemple (25) issu du journal *Libération* comme un synonyme de *négritude*.

- (25) Sauf que, dans le cas spécifique des Noirs, les choses sont encore moins simples que ne le suggèrent les discours généraux sur la « *négritude* » ou la « *négrité* » [...] (Libération)

Selon nous, ce terme peut actuellement être considéré comme un néologisme étant donné qu'il n'est pas encore intégré dans le PR (2008) et qu'on le mentionne dans le TLFi seulement à l'aide de l'exemple repris ci-dessous. Cet exemple nous signale en outre que le terme *négrité* semble un néologisme ancien qui n'a pas réussi à s'intégrer dans le lexique français.

¹⁵ Or il faut toutefois signaler que cette notion apparaissait bien souvent dans notre corpus avec une autre signification, à savoir celle du courant politique, issu de l'opéraïsme et du mouvement autonome, de l'italien Toni Negri (Wikipédia).

¹⁶ Amela (2002) nous signale dans son article la polémique autour de *négritude*: « A la période du Négrisme a succédé celle de la Négritude, autour de 1945. Point n'est besoin d'instaurer de nouveau la polémique autour de l'historicité du mot. On peut souligner néanmoins qu'en 1952, Senghor révélait qu'en 1935 le mot [négritude] n'était pas connu du grand public, mais circulait déjà en tant que mot de passe. »

« **Négrité**, subst. fém. *Négrité, vietnamité et francité, autant de néologismes qui firent un temps leur apparition en ce monde* (Thai Van Kiem, in *Le Monde*, 23 avr. 1974, p.9 ds QUEM. DDL. t.24) »

En ce qui concerne sa construction morphologique le suffixe *-ité* a été ajouté à *nègre*. Ce suffixe est, selon le TLFi, un suffixe formateur de très nombreux substantifs féminins de l'inanimé, qui indique une qualité dérivée d'une base adjectivale. Nous pouvons donc déduire de cette définition que *négrité* signifie littéralement « les qualités noires ». Afin de confirmer cette signification, nous avons recherché le sens du terme *francité* dans le TLFi où nous constatons qu'il désigne l' « ensemble de caractères propres au peuple français, à sa culture » (TLFi). Cette définition, qui confirme notre sens, nous démontre que *négrité* peut en effet être considéré comme un synonyme de *négritude* vu que celui-ci désigne également les caractères, les qualités propre à la culture noire.

De notre corpus nous avons également relevé le dérivé *négrophilie*, qui est selon le TLFi l' « Attitude ou doctrine du négrophile ». Le terme *négrophile*, qui signifie proprement « ami des Noirs », s'est employé afin de désigner un « partisan de l'abolition de l'esclavage des nègres » (TLFi). Aujourd'hui toutefois il s'utilise comme dénomination d'un « partisan de la cause des noirs » (TLFi). Il est intéressant de signaler que dans notre corpus un dérivé semblable a été répertorié pour *black*, à savoir *blackophile* que nous considérons comme un synonyme de *négrophile*, du moins dans son sens récent.

Ces termes ont été créés à l'aide du suffixe *-phile*, qui est comme le mentionne le TLFi un emprunt au mot grec φίλος « ami ». Ce suffixe qualifie ou désigne en français l'amateur ou le sympathisant de ce que désigne le premier élément. En outre, quand cet élément réfère à une ethnie le mot total reçoit le sens de sympathisant, partisan, comme nous l'avons constaté dans la définition de *négrophile* (TLFi). Le terme *négrophilie*, considéré par le dictionnaire comme une dérivation de *négrophile*, est construit à l'aide du suffixe *-philie* qui désigne « un goût, une tendance, une affinité et, éventuellement l'activité [...] de celui ou de ce qui les détient » (TLFi). En d'autres mots, la dérivation *négrophilie* désigne donc l'affinité ou la sympathie du négrophile .

En ce qui concerne les autres dérivations repérées il est intéressant de signaler qu'elles ont toutes été construites à partir du mot *nègre*, à savoir *négrophobie*, *négrologie*, *négropolitain*, *négroïde* et *négrier*.

La première dérivation *négrophobie*, non présente dans les dictionnaires du français standard, a été créée à l'aide du suffixe *-phobie* afin de montrer une aversion ou une peur

morbide par rapport à ce que désigne le premier élément (TLFi), à savoir les nègres dans le cas présent (cf. ex.(26)). Il est peut donc être considéré comme l'antonyme de *négrophilie*.

- (26) Le racisme, Dieudonné, le métis aux cheveux crépus, connaît, comme le suggère le sketch au cours duquel il imite une femme qui avoue sa « *négrophobie* » (Le Monde)

En ce qui concerne le mot *négrologie*, que nous n'avons pas non plus retrouvé dans le dictionnaire, nous constatons que ce mot s'emploie chaque fois afin de désigner, comme illustré dans l'exemple (27) le livre *Négrologie : Pourquoi l'Afrique meurt* écrit par Stephen Smith, dans lequel il essaie de « dresser un bilan des maux dont souffre l'Afrique subsaharienne » (Wikipédia). Ce terme est un jeu de mots, inventé par l'auteur, sur *nécrologie*, une rubrique dans les journaux sur les personnes décédées.

- (27) « [...] la conversation revient sur les quelques passages de *négrologie* (1) que Philippe a lus avec eux dans l'après-midi » (Libération)

Le terme *négropolitain*, également repéré dans notre corpus, peut être considéré comme un néologisme étant donné qu'il n'a pas encore été repris dans le dictionnaire de la langue française. Quant à sa construction morphologique Désiré (2010 : 153) note que ce terme est une contraction des mots *nègre* et *métropolitain* désignant « un originaire d'Outre-mer né en France ». En recherchant ce terme sur Internet nous avons retrouvé sur un forum que ce mot est souvent utilisé par les Antillais nés aux Antilles afin de désigner les Antillais nés en France. En revanche, sur un autre forum ce mot désigne « un Antillais revenu au pays après un séjour en Métropole dont il singe désormais les us et coutumes ». Nous notons donc que le sens de ce mot n'a pas encore été complètement fixé.

En outre, tout comme nous remarquons une hésitation par rapport au sens exact de *négropolitain*, une hésitation a également été observée quant à sa connotation. Ci-dessous nous reprenons deux opinions d'Antillais nés en France, qui abordent la problématique de la connotation du mot *négropolitain* :

« A mon avis le terme *négropolitain* peut avoir une mauvaise connotation, tout dépend de la personne qui l'utilise. Les antillais (né aux antilles), l'emploi très souvent au sens péjoratif. Par exemple un antillais né en France parle avec ses amis en Français, il n'a pas d'accent-->L'antillais des antilles va penser direct : " ta la sé on *négropolitain*"! » (Célia, 2004)

« en ce qui concerne le terme négropolitain, je pense que ce terme a été inventé a fin de faire comprendre a l'antillais que meme s'il est français et qu'il fait parti de la métropole il reste kan meme un homme noire. En effet, dans négropolitain tu as négro et métropole. En fait je ne sais pas si ce terme est péjoratif ou pa[s] car les antillais comme les blancs l'utilisent. » (Vanessa, 2004)

Du fait que la connotation et le sens du mot *négropolitain* sont encore douteux nous pouvons conclure que c'est un véritable néologisme de la langue française. C'est probablement pour cette raison que ce mot n'a pas encore été repris dans le dictionnaire.

Contrairement à *négrologie*, *négrophobie* et *négropolitain*, nous avons bel et bien retrouvé une définition dans le TLFi pour *négroïde* et *négrier*. Le premier terme, originaire de l'anthropologie, a été construit à partir du substantif *nègre* en ajoutant le suffixe emprunté au grec *-oïde* qui a le sens de *forme*, *appartenance*. *Négroïde* par conséquent désigne une personne « qui présente certaines caractéristiques, propres à la race noire » (TLFi) (*cf. ex.(28)*).

(28) L'association s'insurge par ailleurs «des mascarons avec des têtes de *négroïdes* sur certaines façades de la ville». (Libération)

Enfin, le dernier dérivé *négrier*, construit à l'aide du suffixe *-ier*, s'emploie ou bien pour dénommer le navire qui transportait des esclaves noirs, ou bien le marchand qui transportait ou faisait commerce des personnes d'origine noire (TLFi). Actuellement cette dénomination a par analogie aux sens déjà mentionnés reçu le sens de « personne qui traite durement ses subordonnés, ses collaborateurs » (TLFi). Aussi bien son sens ancien que son sens moderne ont été repérés dans notre corpus, comme illustré dans les exemples (29) et (30) mentionnés ci-dessous :

(29) Les trafics *négriers* européens (d'abord anglais et français) sont aujourd'hui assez bien connus. (libération)

(30) Il travaille beaucoup et «fait bosser les autres comme un *négrier*», dit un ami car, en bon libéral, il estime qu'il n'y a «qu'en travaillant beaucoup qu'on peut réussir dans la vie» (Libération)

1.2.1.2. La composition

En examinant notre corpus nous avons en première instance constaté que le nombre de mots composés à l'aide des dénominations *black* et *nègre* est beaucoup plus limité par rapport au terme *beur*, pour lequel nous avons, comme mentionné ci-dessus, repéré plusieurs compositions. En deuxième instance, il faut signaler que nous n'avons pas retrouvé des véritables compositions mais uniquement deux collocations construites à l'aide du mot *nègre*, à savoir *Revue Nègre* et *Bal Nègre*. Pour *black* nous n'avons retrouvé aucune composition, ni une collocation.

Revue Nègre, dans lequel le terme *nègre* semble s'utiliser comme adjectif, était, comme nous le retrouvons sur internet, pendant les années 1925 un spectacle de music-hall à Paris, dont Josephine Baker, une afro-américaine, était la protagoniste. Comme nous le constatons dans le passage cité ci-dessous, repris du site des *Arts décoratifs*, la *Revue Nègre* a eu un soudain impact important sur la conception de la culture noire chez les Parisiens:

« Le corps de Josephine et des autres membres de la troupe devait être compris comme l'un des nombreux "objets" africains qui soudain semblaient beaux à une avant-garde parisienne dont l'enthousiasme pour l'art africain se développait depuis deux décennies. La mode de l'art nègre pénétra rapidement dans la vie quotidienne de l'artiste et des milieux mondains. La *Revue Nègre* semble avoir constitué un tournant quant à la vulgarisation de la mode nègre en France »

Pour la notion *Bal Nègre*, nous retrouvons sur Wikipédia que ce terme était le nom propre d'un bar antillais à Paris, qui a été créé par Jean Rezard de Wouves. A l'origine Rezard de Wouves, candidat antillais à la députation, utilisait ce lieu afin d'organiser des meetings de législatives. Au fil du temps ces meetings se transformaient toutefois en réunions dansantes, ce qui a donné lieu à l'appellation *Bal Nègre*. Ce *Bal Nègre* continuait à exister même après la période des élections. Plus tard, quand il été repris par Ernest Léardée, un violoniste-clarinettiste martiniquais, il devenait un lieu de rendez-vous à la mode, qui était fréquenté par le Tout-Montparnasse voire le Tout-Paris. Aujourd'hui toutefois ce café n'existe plus.

Nous constatons à l'aide des explications retrouvées sur Internet que ces deux collocations ont déjà longtemps été créées dans la langue française. Ces deux dénominations semblent montrer que le terme *nègre* n'était à cette époque pas ressenti comme péjoratif dans la langue française, vu qu'il s'emploie également par les personnes d'origine noire afin de désigner un semblable, voire leur culture. Nonobstant cette constatation le PR (2008) nous signale que *nègre* est un « terme raciste, sauf s'il est employé par les Noirs eux-mêmes ». Ceci pourrait

être une éventuelle explication à l'utilisation limitée de mots comprenant le terme *nègre*. Dans notre analyse nous vérifierons si ce terme s'emploie actuellement encore avec une connotation raciste (*cf. infra*).

En ce qui concerne le mot *black*, nous avons déjà mentionné qu'aucun mot composé contenant ce terme n'a été répertorié dans notre corpus. Ce mot, créé plus au moins au même moment que *beur*, fait donc preuve dans la langue courante d'une intégration plus restreinte que *beur*, bien qu'il ait également déjà été repris dans le dictionnaire.

1.2.2. La morphologie flexionnelle

Dans la partie suivante nous examinerons, en étudiant les formes du pluriel et du féminin, si les dénominations *black* et *nègre* ont, tout comme *beur*, complètement été intégrées dans la langue française. Ci-dessous nous étudierons pour *black* et *nègre* la morphologie flexionnelle du féminin et du pluriel dans leur emploi comme substantif et comme adjectif.

1.2.2.1. *Black* et *nègre* comme substantif

En examinant notre corpus nous observons, comme illustré dans l'exemple (31), que le substantif *black* reçoit dans tous les cas la marque du pluriel *-s* quand il s'utilise au pluriel. Cette forme prouve que le pluriel de *black* a complètement été intégré dans le système morphologique français.

(31) En tout cas, ils souffrent moins du racisme que les *blacks* et les Rebeus. (Le Monde)

En ce qui concerne la forme féminine de *black*, Goudaillier signale dans son dictionnaire du français contemporain la dénomination *blackesse* (*cf. supra*) qui désigne une femme noire. En consultant notre corpus nous avons toutefois constaté qu'on ne se sert actuellement pas encore de ce mot dans la langue courante. En revanche, quand il s'agit de désigner une femme noire le mot *black* reste invariable et est employé avec un déterminant féminin, comme illustré dans les exemples (32) et (33).

(32) La Haine, son premier long métrage, lui est venu après la mort d'une jeune *black* dans un commissariat et l'a consacré à 27 ans. (Libération)

(33) La petite *black* a craché. Sans dégoût. Comme on se lave les crocs. (Frantext)

Ces exemples nous montrent que le substantif féminin *blackesse* s'opposant au substantif masculin *black* n'a pas encore été intégré dans la langue courante.

En ce qui concerne la dénomination *nègre*, nous observons en regardant son emploi comme substantif, que la marque du pluriel *-s* a, tout comme pour *black*, été ajoutée dans tous les cas. (cf. ex.(34)).

- (34) C'était Dora qui racontait au bord de la mer les palmiers et les Esquimaux, et les *nègres* qui ont la tête plate, et les Lapons qui boivent de l'huile de foie de morue(Frantext)

En ce qui concerne la forme féminine de *nègre*, nous observons que, à l'opposition de *blackesse*, la dénomination *négresse* est, comme illustré dans l'exemple (35), bel et bien présente dans notre corpus. En outre, comme nous le remarquons dans l'exemple (36), cette dénomination reçoit dans un emploi au pluriel chaque fois la marque *-s* . Ce constat nous amène à l'hypothèse que le mot *négresse* est déjà mieux intégré dans la langue courante que *blackesse*, une affirmation renforcée grâce à la présence de *négresse* dans les dictionnaires du français standard.

- (35) j'écoute les premières mesures de Some of These Days et je sais que va s'élever la voix de la *négresse*. (Libération)

- (36) C' était *Jemima, une des deux *négresses* au service de *Mrs *Dare.

Il faut toutefois mentionner que nous avons retrouvé un cas (cf. ex.(37)) dans lequel on ne faisait pas usage du substantif *négresse*. En l'occurrence, seul le déterminant féminin précédant le substantif masculin *nègre* indique qu'il s'agit d'une femme d'origine noire.

- (37) Marre d'être tutoyés, d'entendre des injures, des «c'est la *nègre* qui m'a soignée ce matin», des «si je te trouve dehors, je te bute», des «mais qu'est-ce qu'ils foutent, ils doivent se tourner les pouces» (Libération)

Finalement, il est intéressant de signaler l'usage du terme *négro*, un autre substantif afin de désigner une personne de couleur noire, qui reçoit tout comme *nègre* et *black*, chaque fois la marque du pluriel *-s*. (cf. ex.(38))

- (38) A chacun correspond une insulte lui étant personnellement destinée. «Plus de bougnoules, de *négros*, de juifs et de PD chez les CRS» (Libération)

En ce qui concerne *négro*, il est toutefois intéressant de noter que le PR (2008) nous signale que ce mot ne s'emploie pas encore pour dénommer une femme noire. En effet, en regardant notre corpus nous avons constaté qu'il s'utilise au singulier seulement pour désigner un homme de couleur noire (cf. ex.(39)).

- (39) Tu as dit que tes parents t'ont forcée à te marier avec un *négro* ! Ce n'est pas vrai ! J'étais contre ton mariage (Libération)

Cette analyse des substantifs *nègre* et *black* semble affirmer que le premier connaît une plus grande intégration dans la langue française, étant donné que la forme féminine s'emploie couramment dans la langue française aussi bien au singulier qu'au pluriel. Pour le moment ceci ne semble pas encore être le cas pour *black*.

1.2.2.2. *Black et nègre comme adjectif*

Dans notre corpus nous avons également constaté que *black* et *nègre* s'utilisent souvent comme adjectifs auprès d'un substantif. Quant à leur flexion il est toutefois nécessaire de signaler ci-dessous quelques particularités. L'analyse détaillée sur leur emploi comme adjectif sera cependant précisée dans leur analyse (con)textuelle (cf. infra).

En ce qui concerne l'emploi de *black* comme adjectif, nous avons constaté qu'auprès d'un substantif masculin pluriel l'adjectif reçoit dans la plupart des cas la marque du pluriel, à savoir *-s*, comme illustré dans l'exemple (40).

- (40) Les grandes agences étrangères de presse ne parviennent plus à trouver des confrères *blacks*. (Le Monde)
- (41) Hier après-midi, gare de l'Est, trois adolescents *black* et leurs remuants ont ainsi été priés de montrer leurs papiers (Libération)

Dans certains cas toutefois, l'adjectif *black* n'est pas employé avec sa forme fléchie. A titre d'exemple, dans la phrase (41) mentionnée ci-dessus nous observons que l'adjectif *black* n'a, contrairement à l'adjectif *beur*, pas reçu de marque flexionnelle afin d'indiquer le pluriel.

En outre, en regardant son utilisation comme adjectif auprès d'un substantif féminin nous remarquons que *black* n'a dans aucun cas été accompagné de la marque flexionnelle *-e*, qui est la marque usuelle du féminin. Nous constatons par contre, à l'aide de l'exemple (42), qu'on utilise à la place la forme sans flexion, à savoir *black*. Dans la phrase (43) nous observons que l'adjectif *black*, un attribut du pronom personnel féminin pluriel *elles*, reçoit uniquement la marque du pluriel, en non la marque du féminin.

- (42) Ils font semblant de répéter dans la cave d'une veuve *black*, Mrs Munson, creusant en fait un tunnel vers la salle (Libération)

- (43) La présence de la caméra dans de tels gynécées est doublement audacieuse, car elles sont noires. Pas " *blacks* ", précise l'une, car elles se veulent françaises " d'ascendance africaine ". (Le Monde)

En ce qui concerne l'adjectif *nègre* nous constatons un emploi régulier auprès d'un substantif pluriel, vu qu'il reçoit dans tous les cas la marque -s. Il est toutefois digne de mention qu'auprès d'un substantif féminin, l'emploi de *nègre* comme adjectif est préféré à celui de *négresse*, bien que pour ce dernier le PR (2008) nous signale son utilisation comme adjectif. (cf. ex.(44)). Ceci pourrait être une indication que le terme *nègre* est ressenti comme un mot moins péjoratif que *négresse*.

- (44) En 2000, Taha est dessiné assis pour *Made in Medina*, contemplation des racines *nègres* de la musique du Maghreb, avec passage par le Bénin et les Caraïbes tournant en house. (Le Monde)

Dans notre corpus, nous avons toutefois repéré un seul cas (cf. ex.(45)) dans lequel la dénomination *négresse* semble être employée comme adjectif. Cependant cet emploi adjectival de *négresse* est douteux étant donné qu'il a la fonction d'attribut de sujet dans cette phrase. Il est par conséquent bien possible que nous ayons à faire à un substantif employé sans déterminant.

- (45) J'aime toutes les femmes noires, ma mère était *négresse*. (Libération)

Finalement il est également intéressant de signaler l'emploi de *négro* comme adjectif. En étudiant les phrases présentes dans notre corpus nous observons que *négro* figurait chaque fois à côté d'un substantif (cf. ex.(46)) ou d'un adjectif (cf. ex.(47)) comme premier élément dans un mot composé. Nous observons dans ces compositions que l'adjectif *négro* précise chaque fois la couleur de peau du deuxième élément qui désigne une ethnie. Dans deux cas toutefois l'adjectif *négro* était utilisé auprès de l'adjectif *noir*. En cherchant sa signification sur Google nous avons constaté que c'était le nom propre d'un café (cf. ex.(48))

- (46) [...] les Arabes, plutôt éleveurs et nomades, contre les «*Négro-Africains*», plutôt agriculteurs et sédentaires. (Libération)

- (47) L'alphabet n'ko et le mouvement créé par Souleymane Kanté expriment la quête farouche d'une identité mandingue et, plus largement, *négro*-africaine. (Le Monde)

- (48) Au mur, des réclames en tôle, du temps des colonies où l'on pouvait afficher la tête ravie d'un négroillon vantant les mérites du café *négronoir* (Libération).

En ce qui concerne l'emploi de cet adjectif au pluriel nous observons qu'il ne reçoit dans aucun cas la marque du pluriel *-s*, puisque *négro* apparaît dans tous les cas comme premier élément de la composition. Le pluriel est dans chacune de ces compositions indiqué par le deuxième élément comme nous le constatons dans la phrase (49) :

- (49) A Nouakchott, à côté des griots, qui font l'identité musicale de la Mauritanie, pays de métissages entre les cultures arabo-berbères et *négro*-africaines, le programme met en scène un nomadisme artistique (Le Monde)

Cette étude sur l'emploi adjectival de *nègre* et *black* semble démontrer que *black* comme adjectif n'a, contrairement à *nègre*, pas encore complètement été intégré dans le lexique français, étant donné que dans certaines phrases il ne reçoit pas encore la marque du pluriel et qu'au féminin il ne se distingue pas du masculin. En ce qui concerne *négro*, nous observons que son emploi adjectival se limite à des mots composés. En outre, dans ces mots *négro* semble s'utiliser comme un suffixe, plus précisément comme un préfixe, afin de préciser la couleur et les origines du substantif ou de l'adjectif qu'il modifie. Ceci pourrait également être une indication que ce mot éprouve une intégration assez restreinte dans la langue française.

1.3. Les guillemets

Lors de l'analyse de notre corpus il était étonnant de constater que les trois mots analysés ci-dessus étaient dans un certain nombre de cas accompagnés de guillemets dans les corpus journalistiques, bien qu'ils soient intégrés et officialisés dans le dictionnaire et dans le lexique comme nous l'avons explicité et prouvé ci-dessus. En regardant les chiffres pour chaque dénomination (et ses dérivés) nous avons constaté que le terme désignant une personne d'origine arabe, à savoir *beur*, était 67 fois sur 633 accompagné de guillemets. Le mot *rebeu* était utilisé dans 7 sur 48 cas avec des guillemets, pour le terme *reubeu* par contre nous n'avons retrouvé aucun cas sur 10 avec des guillemets. En ce qui concerne les deux dénominations étudiées pour les personnes de couleur noire, nous observons que 155 cas sur 2367, contenant le mot *nègre* ou un dérivé, étaient accompagnés de guillemets. Pour *black* par contre 41 exemples sur 327 étaient présentés avec des guillemets.

Dans cette partie nous énumérons en première instance les différentes raisons d'emploi de ces signes. Ensuite nous allons examiner l'utilisation concrète des guillemets dans quelques-uns des exemples retrouvés dans notre base de données pour les mots mentionnés ci-dessus.

Le terme *guillemets* serait, comme le signale Doppagne (2006) dans son livre *La bonne ponctuation*, dérivé de Guillaume qui aurait soi-disant inventé ces signes au XVII^e siècle. Les guillemets, des signes d'insertions, s'emploient à l'aide de guillemets ouvrants et de guillemets fermants. Leur rôle essentiel est de marquer le changement d'auteur du discours. Les guillemets sont donc surtout utilisés afin d'« encadrer toute citation, toute intervention d'un personnage en discours direct » (Doppagne, 2006 : 69). Dans un texte les guillemets peuvent toutefois, comme le signale l'auteur, également être utilisés afin d'encadrer tout ce qui paraît anormal dans la langue, par exemple un mot inconnu, un néologisme accrédité, un terme régional, technique, un mot en langue étrangère et même un mot français auquel on donne une acception particulière, élargie ou restreinte (Doppagne, 2006 : 75).

En ce qui concerne leur présence auprès de néologismes, les guillemets sont à considérer comme des marqueurs typographiques qui attirent l'attention du lecteur sur le caractère nouveau du mot. Comme le dit Mortureux (2008 : 139) :

« en passant par les mots guillemetés dans les journaux, on va de néologismes fonctionnant comme le reste du vocabulaire, dépourvus de toute signalisation, à un terme explicitement présenté comme nouveau ; entre les deux, des mots signalés par des guillemets, parfois par leur impression en italique, sans autre précision. »

Or, comme nous le savons, les dénominations *beur*, *rebeu*, *black* et *nègre* ne sont actuellement plus ressenties comme des véritables néologismes de la langue française, vu qu'elles sont fréquemment utilisées dans la langue standard (*cf. supra*) et qu'elles ont déjà été reprises dans le PR(2008). Pour cette raison il nous paraît intéressant d'analyser plus attentivement l'emploi des guillemets auprès de ces termes.

Dans plusieurs exemples nous avons en première instance pu constater, comme illustré dans les exemples (50) et (51), que les dénominations apparaissent régulièrement entre guillemets afin d'indiquer les mots commentés, c'est-à-dire en mention.

(50) La liste n'est pas complète de ces pathologies urbaines, économiques, sociales, affectives qui touchent, douloureusement, une bonne partie des Français « issus de l'immigration », tous ceux que l'on nomme aussi « *beurs* » ou « *blacks* ». (Le Monde)

(51) C'est ce qui donne une chance d'entendre le reste. Pas de comprendre, mais d'entendre, de savoir. De savoir la beauté du mot « *nègre* » et celle de « *négrillon* ». (Le Monde)

En outre, dans d'autres cas les termes étaient mis entre guillemets afin de reproduire des mots exprimés par une autre personne en discours direct. A titre d'exemple, dans la phrase (52) mentionnée ci-dessous nous observons, grâce à l'adjonction *selon ses dires*, que le syntagme

nominal *grand black* n'est pas une expression propre du journaliste, mais bien celle d'une autre personne.

- (52) Comme ses copains rappers, il avait à son tour des groupies. Et beaucoup d'envieux. Le 18 avril 2001, embusqué au pied des escaliers, un « grand *black* », selon ses dires, lui a tiré deux coups de fusil dans le dos. (Libération)

Ensuite, nous avons également retrouvé des exemples dans lesquels les guillemets étaient utilisés afin de citer des inscriptions trouvées sur des murs (*cf. ex.(53)*), sur des banderoles (*cf. ex.(54)*), etc.

- (53) Au cours du week-end du 30 mai, des inscriptions sont tracées sur les murs d'un collège de Lutterbach (Haut-Rhin) : « Hitler on t'aime », « Les *nègres* au four », une croix gammée. (Le Monde)
- (54) Une banderole «*blacks-blancs-beurs* unis contre la violence» en tête, mais très peu de blancs et de beurs derrière. (Libération)

Dans plusieurs phrases les guillemets semblent s'employer afin de montrer la distance du journaliste par rapport au terme utilisé dans son article. A titre d'exemple, dans la phrase (55) nous observons que l'auteur utilise le terme *nègre* dans un contexte assez péjoratif. En mettant le mot entre guillemets, il nous montre premièrement qu'il s'agit d'un mot contenant une connotation négative, et deuxièmement qu'il prend distance de telles expressions.

- (55) ils aimeront certes la musique africaine et les plages du Sénégal, mais n'accepteront pas que leur fille épouse un « *nègre* »; enfin, à la retraite, quand il s'agira de savoir s'ils doivent voter pour un candidat « noir » à la députation, ils lui trouveront sans aucun doute quelques défauts de « trop » ou de « pas assez » (Le Monde)

En plus, en ce qui concerne les dénominations *beur* et *black*, plusieurs cas ont été repérés dans lesquels l'auteur se servait de guillemets afin de signaler le décalage dans les différents registres de langue. *Beur* et *black* sont, comme nous le savons, des dénominations originaires du registre informel de la langue des cités. Ces mots sont par conséquent souvent en opposition avec le registre formel du corpus journalistique. Afin de signaler au lecteur qu'il s'agit d'un mot appartenant au vocabulaire du langage des cités, l'auteur ajoute des guillemets (*cf. ex.(56) & (57)*).

- (56) Ainsi, par un incompréhensible tour de passe-passe, fut-il décrété que de jeunes Noirs furent seuls coupables des criminelles exactions les «*beurs*» et les «Gaulois» encagoulés en étant (pour

cette fois) absous ; ainsi l'opprobre jeté sur les «*blacks*» prolonge-t-il celui jeté sur la dénonciation aigrie d'un néocolonialisme (Libération)

- (57) De son côté, le Parti socialiste a concrétisé, en partie, ses engagements. Aux européennes, il a présenté deux têtes de liste issues de l'immigration et a permis l'élection d'une «*beurette*» au Sénat. (Libération)

Dans l'exemple (58) mentionné ci-dessous nous apercevons une autre, nouvelle utilisation des guillemets. Dans cette phrase nous constatons que le mot *nègre* a été guillemeté, puisque ce terme a reçu un sens particulier, à savoir celui de *ghostwriter*, c'est-à-dire un écrivain qui écrit à la place d'un autre. Grâce au contexte et à la présence des guillemets, le lecteur se rend compte du sens particulier de *nègre*.

- (58) Raphaël, trentenaire, gagne bien sa vie comme « *nègre* ». Il écrit des autobiographies pour des personnalités du monde du spectacle et n'a pas plus de respect pour ses sujets que pour son activité professionnelle (Le Monde)

Finalement dans le corpus de *nègre*, nous avons remarqué, comme illustré dans l'exemple (59), qu'on recourt également aux guillemets afin de mentionner des titres d'ouvrages, de pièces de théâtre, etc. Dans la phrase (59) on cite, en mettant le titre entre guillemets, le film *baignade de nègres* produits par les frères Lumières.

- (59) Un des premiers documents existant est cette « *baignade de nègres* » tournée en 1896 au Jardin d'acclimatation par les frères Lumière. Des badauds jettent des pièces de monnaie à des enfants noirs qui plongent dans l'eau pour les repêcher (Le Monde)

Toutefois en regardant les autres mots guillemetés nous observons que des néologismes non encore accrédités sont tout de même présents dans notre base de données. Dans ces cas il s'agissait chaque fois de mots dérivés ou composés à partir des dénominations citées ci-dessus.

Premièrement, il est intéressant de signaler que les dérivés de *beur*, à savoir *beurgeois* et *beurgeoisie*, apparaissent quasiment dans tous les cas de notre corpus entre guillemets. Ici il n'y a aucun doute, il s'agit de néologismes construits à partir des mots *beur* et *bourgeois* (cf. ex.(60)). En mettant le mot entre guillemets l'auteur peut également attirer l'attention du lecteur sur le jeu de mots et sur la création ludique de cette dérivation.

- (60) La « *beurgeoisie* » n'en est pas moins persuadée qu'il y a urgence à pallier les inégalités de représentation. Mais elle préfère parler en termes d'identité. (Le Monde)

En revanche, parmi les 67 cas retrouvés pour *beur*, le terme dérivé *beurette* figurait 5 fois entre guillemets comme illustré dans l'exemple (57). *Beurette* est un mot qui a été intégré récemment dans le discours; il est donc possible qu'il y ait encore quelques doutes en ce qui concerne son caractère néologique. Cependant, comme nous l'avons déjà noté ci-dessus, nous constatons dans ces 5 phrases que les guillemets sont employés afin de démontrer le décalage dans le registre de langue (cf. ex.(61)). Nous pouvons donc conclure que le terme *beurette* semble être intégré dans le discours (écrit), et que nous ne pouvons plus le considérer comme un véritable néologisme.

- (61) Et l'on aurait du mal à nous faire croire que ces filles-là, majoritaires dans les cortèges, têtes et poings levés, agissaient sous la manipulation. Et l'on comprend le dépit amoureux de cette France à l'égard de « *beurettes* » en qui elle avait investi l'espoir de l'intégration. (Le Monde)

En ce qui concerne *black* nous avons repéré la dérivation *blackitude* qui figurait dans deux des trois cas entre guillemets (cf. ex.(62)). Cette dérivation créée par analogie avec le mot *négritude*, n'a pas encore été intégrée dans le dictionnaire. En utilisant les guillemets, les journalistes indiquent le mot nouveau, pas encore présent dans le lexique français.

- (62) Le séjour leur ouvre les yeux : la « *blackitude* » telle qu'ils l'observent dans les rues du Bronx n'a rien de paradisiaque. (Le Monde)

Pour la dénomination *nègre* deux dérivés, récemment créés, ont également été repérés avec des guillemets dans notre corpus, à savoir *négrophobie* (cf. ex.(63)) et *négrité* (cf. ex.(64)) . Ces deux dénominations ne figurent actuellement pas encore dans le dictionnaire. Pour cette raison il n'est donc pas étonnant de constater qu'ils sont placés entre guillemets, étant donné que l'auteur indique de cette façon leur caractère néologique. Il faut toutefois signaler que ces mots s'utilisent également dans notre corpus sans accompagnement de guillemets, ce qui semble montrer que ces mots commencent lentement à s'intégrer dans la langue française.

- (63) Le racisme, Dieudonné, le métis aux cheveux crépus, connaît, comme le suggère le sketch au cours duquel il imite une femme qui avoue sa « *négrophobie* ». Tous les clichés habituels y passent, des Noirs qui dansent et rigolent à la fameuse « odeur » (Le Monde)

- (64) Sauf que, dans le cas spécifique des Noirs, les choses sont encore moins simples que ne le suggèrent les discours généraux sur la «*négritude*» ou la «*négrité*», et ce en raison d'une part de la «question métisse» et, d'autre part, de certaines crispations raciales qui peuvent opposer Africains et Antillais. (Libération)

Dans l'exemple (64) nous observons en outre que le terme *négritude* est également accompagné de guillemets. En effet en regardant notre base de données, nous avons constaté que des 48 cas répertoriés, *négritude* apparaissait 5 fois avec des guillemets. Il est surprenant de constater qu'il y a encore une certaine hésitation envers ce mot, bien qu'il soit déjà présent depuis longtemps dans la langue française. En revanche son précurseur *négrisme*, trois fois attesté dans notre corpus, figurait dans deux cas entre guillemets, probablement afin de signaler qu'il s'agit d'un terme moins connu dans la langue française (cf. ex.(65)).

- (65) Au début du siècle passé, le «*négrisme*» représentait l'homme noir sous les formes kitsch d'un aimable indigène plein des vertus de l'ancestral terroir. (Libération)

En ce qui concerne les compositions nous avons pu constater, comme illustré dans l'exemple (66), qu'un grand nombre des mots composés à l'aide de *négro* figuraient entre guillemets. Ce constat renforce l'idée que *négro* comme adjectif est encore ressenti comme un néologisme. En le mettant entre guillemets, l'auteur semble prendre une certaine distance par rapport au mot composé créé par le terme *négro*.

- (66) Dans la mosaïque d'ethnies où se mêlent groupes « *négro-africains* » (Fours, Massalits, Zaghawas, etc.) et tribus d'origine arabe, des troubles ont éclaté tout au long des deux dernières décennies.

Parmi les termes guillemetés dans notre corpus, il est également nécessaire de mentionner quelques collocations fréquentes. Une première collocation guillemetée est *black-blanc-beur* qui s'emploie dans notre corpus aussi bien comme adjectif que comme substantif. Cette collocation peut être considérée comme un véritable néologisme parce qu'elle est d'une part quasiment dans tous les cas accompagnée de guillemets et parce qu'elle n'a d'autre part pas encore été reprise dans le dictionnaire. L'analyse à propos de cette collocation sera toutefois reprise dans le point 2.3 de ce chapitre (cf. infra).

Dans notre base de données deux collocations contenant le mot *nègre* sont régulièrement accompagnées de guillemets, à savoir *petit nègre* et *nègre marron*. Dans l'exemple (67) *petit nègre* ne peut pas être interprété littéralement, étant donné qu'il s'agit d'un ancien nom composé désignant ici le « français à la syntaxe simplifiée (où les verbes sont à l'infinitif), parlé par les indigènes des anciennes colonies françaises » (PR, 2008). Nous comprenons que cette collocation n'est plus un néologisme vu qu'elle est, comme nous le constatons, bel et bien déjà reprise dans le dictionnaire. Ce syntagme nominal a probablement été mis entre guillemets étant donné qu'il reçoit un sens particulier.

- (67) ce petit chef-d'œuvre de la littérature africaine est remarquablement traduit en «*petit nègre*» par deux Burkinabés (Samuel Millogo et Amadou Bissiri) et adapté pour la scène par Stéphanie Loïk. (Libération)

La collocation *nègre marron*, plusieurs fois accompagnée de guillemets dans notre corpus, est à première vue un néologisme qui n'a pas encore été intégré dans le dictionnaire. Toutefois en recherchant plus d'informations nous constatons qu'il s'agit d'un terme référant « à la traite des Noirs et à leur situation d'esclaves dans le Nouveau Monde jusqu'au XIX^e s » (TLFi). Cette explication nous montre que la collocation *nègre marron* n'est pas un véritable néologisme, mais bien un terme spécifique relatif à un fait historique précis. La signification de ce terme est probablement inconnue des non-initiés. Cette hypothèse semble être confirmée dans l'exemple (68) où le terme historique guillemeté a été accompagné d'une définition précisant sa signification.

- (68) Mon grand-père était né esclave. Il est devenu ensuite un "*nègre marron*", un esclave en fuite. (Libération)

Cette brève analyse sur les guillemets nous montre que *beur*, *rebeu*, *black* et *nègre*, à l'exception de quelques dérivations et compositions, ne peuvent, actuellement plus être considérés comme de véritables néologismes: les exemples analysés montrent en effet que ces dénominations sont souvent mises entre guillemets pour de raisons différentes.

1.4. Synthèse

Cette analyse morphologique nous montre qu'à partir des dénominations *beur*, *black* et *nègre*, plusieurs dérivations ont été créées. Dans notre corpus nous avons surtout retrouvé beaucoup de formes dérivées le terme *nègre*. Ceci n'est pas étonnant vu que cette dénomination a déjà longtemps été intégrée dans la langue française. En outre, de son analyse il s'avère qu'il est actuellement encore toujours à la base de nouvelles dérivations pas encore introduites dans le dictionnaire. Toutefois la plupart des dérivés créés à partir de *nègre* a déjà été définie dans un dictionnaire général. Pour *black* et *nègre* par contre, nous avons constaté qu'une grande partie de leurs dérivations n'a pas encore été intégrée dans le dictionnaire.

Nous avons également relevé plusieurs compositions dans notre corpus, dont la majorité a été créée à partir du terme *beur*. Pour le mot *black* par contre aucun mot-composé a été relevé de notre base de données. Ceci peut être une indication que ce terme, tout comme *beur* originaire de la langue des cités, connaît une intégration plus limitée dans le lexique français.

Cependant, pour le mot *nègre* nous avons également relevé peu de mots-composés. Ce mot n'est pourtant pas moins intégré, étant donné que nous avons constaté qu'il est à la base de nombreuses dérivations déjà reprises dans le dictionnaire général. Il est toutefois possible qu'on évite les compositions contenant le terme *nègre*, puis qu'actuellement il est encore ressenti comme péjoratif. Dans le point suivant nous essaierons de déterminer sa connotation à l'aide de notre corpus (*cf. infra*).

En ce qui concerne l'analyse flexionnelle nous avons d'abord pu constater que le mot *négresse* ne s'emploie apparemment pas encore comme adjectif. Ensuite nous avons aussi bien pour le substantif que pour l'adjectif *black* remarqué qu'un équivalent féminin n'a pas encore été intégré dans le lexique français.

Chez les dénominations *beur*, *black* et *nègre* nous constatons par contre que la forme du pluriel a déjà bien été intégrée. En outre, il s'avère de l'analyse morphologique de *black* et *beur*, des dénominations récemment introduites dans la langue française, que les marques du pluriel s'utilisent, contrairement aux marques du genre, actuellement déjà de façon conséquente. Ceci pourrait être un indice qu'un néologisme s'intégrant dans la langue française reçoit d'abord les marques du pluriel et ensuite celles du genre.

Finalement l'analyse des guillemets renforce l'idée que les dénominations *black*, *beur* et *nègre* ne sont plus à considérer comme des néologismes, car en examinant les cas où ces trois dénominations étaient guillemetées nous avons constaté qu'ils s'emploient en moindre mesure afin d'encadrer des néologismes, mais bien pour de nombreuses autres raisons.

2. Analyse sémantique et (con)textuelle

Après avoir étudié les aspects morphologiques des mots *beur*, *black* et *nègre* nous analyserons à l'aide de notre corpus brièvement quelques aspects sémantiques et (con)textuels de leur emploi comme substantif et comme adjectif. Pour constituer ce corpus nous avons, rappelons-le, d'abord consulté *Frantext* pour les textes apparus à partir de 1950 et ensuite nous avons également récolté des exemples dans le *Monde* et *Libération* entre septembre 2003 et octobre 2005. Nous avons pour chaque dénomination analysé les 250 premières occurrences en nous concentrant surtout sur leur connotation. Afin de pouvoir déduire cette signification nous avons en première instance analysé leur contexte proche où nous avons, en ce qui concerne les substantifs, examiné les différents modificateurs qui les accompagnaient. Pour leur emploi adjectival nous avons étudié les substantifs qu'ils modifiaient. Ensuite, en regardant toute la phrase, nous analysons dans la mesure où c'est pertinent le rôle sémantique du syntagme nominal (SN) et le type de verbe dont il est un argument. En fin de compte nous étudierons le contexte plus large afin de regarder les éléments, affectant éventuellement la connotation de ces dénominations.

Nous analyserons ci-dessous d'abord le mot *beur* et ses synonymes *rebeu* et *reubeu* et ensuite nous entamerons l'analyse des dénominations pour les personnes noires, à savoir *black* et *nègre*.

2.1. L'analyse sémantique du mot *beur* en contexte

Avant d'entamer l'analyse des mots *beur*, *rebeu* et *reubeu*, il est intéressant de signaler qu'une distinction a été faite entre le registre informel des banlieues et le registre formel des journaux afin de rechercher un potentiel écart quant à leur connotation. Dans le point 2.1.3. qui se focalisera sur l'analyse du contexte étendu, nous élaborons et comparons plus attentivement les connotations présentes dans ces registres.

2.1.1. Le contexte proche

Le substantif *beur* peut en premier lieu être modifié par un adjectif. Parmi les adjectifs répertoriés nous pouvons distinguer la fonction d'attribut¹⁷, d'épithète¹⁸ ou d'apposition¹⁹. Dans l'analyse de notre corpus nous avons constaté que le substantif *beur* n'était que 48 fois modifié par un adjectif. De ce total deux cas s'employaient comme apposition auprès du substantif (cf. ex.(69)), un cas avait la fonction d'attribut (cf. ex.(70)) et 45 cas des 48 étaient utilisés comme adjectifs épithètes (cf. ex.(71)). Nous constatons donc que le substantif est dans la majorité des cas modifié par des adjectifs épithètes.

(69) Une *beurette*, jolie, mais pas plus qu'Amalia

(70) Par ailleurs, c'est un milieu souvent xénophobe où les *beurs* sont absents et où les noirs ne sont tolérés que sur la fameuse réputation de leur grosse bite.

(71) (...) de transformer Julie la call-girl paumée en une *beurette* rebelle

En étudiant ces différents adjectifs nous pouvons établir une première analyse des connotations repérées. Nous avons par exemple retrouvé plusieurs adjectifs contenant un sens exclusivement péjoratif, comme *pourri*, *fausse*, *disgracieuse*, *incontrôlé*, *rebelle*, *nymphomane*, *tortionnaire*, *inéligible*, *remuants* et *paumé* (cf. ex.(72)). Dans la phrase (72) nous observons en outre que le sens péjoratif a été renforcé par un autre modificateur, à savoir un complément déterminatif. En opposition, nous avons remarqué que le substantif *beur* est également accompagné d'adjectifs avec un sens exclusivement mélioratif comme *successful*, *instruit*, *mignon*, *jolie* et *intégré* (cf. ex.(73)).

(72) Exils aurait pu être une vision pathétique de la mal-intégration à la française mêlant Naïma, une jeune *beurette* nymphomane aux racines troublées.

(73) Sa nièce sort avec un « *rebeu* instruit, mignon », il en connaît « plein sans problèmes »

Le substantif *beur* peut également être modifié par des adjectifs à sens neutre comme *jeune*, *petit*, *vieux*, etc. A titre d'exemple, le substantif *beur* était dans 25 cas accompagné de l'adjectif qualificatif *jeune*. En élargissant toutefois l'analyse à d'autres modificateurs tels que les compléments déterminatifs, nous avons repéré d'autres éléments qui nous guidaient vers une interprétation correcte de la connotation.

¹⁷ L'adjectif est séparé du nom par les verbes d'états (*être*, *paraître*, *sembler*, *rester*, *demeurer*, *devenir*)

¹⁸ L'adjectif précède ou suit directement le nom sans être séparé par une virgule

¹⁹ L'adjectif précède ou suit directement le nom, mais il est séparé par une virgule

En effet, dans 58 cas le substantif était accompagné par d'autres modificateurs que l'adjectif, à savoir sept fois par un SN qui était un complément du nom en apposition, cinq fois par un syntagme adverbial et 45 fois par différents types de compléments déterminatifs. En examinant le sens de ces autres modificateurs nous pouvons, tout comme par l'analyse des adjectifs, distinguer un sens péjoratif, mélioratif ou neutre. Dans les exemples (74) et (75), les compléments déterminatifs ont un sens péjoratif et dans les exemples (76) et (77) un sens mélioratif.

- (74) [...] et un jeune *beur* qui tapine dans les gares (Yasmine Belmadi, vif et perdu à la fois)
- (75) Pourtant, le récent épisode des «*beurs*» privés de places éligibles sur les listes de l'UMP rappelle qu'avec Chirac il y a toujours une marge entre la parole et les actes.
- (76) les socialistes veulent présenter une trentaine de *Beurs* ou de Blacks en position éligible pour les élections régionales.
- (77) ressuscité la fiction délicieuse du black-blanc-*beurisme* triomphant dans une nuit de juillet 1998

Cependant, dans la majorité des cas les compléments déterminatifs spécifiaient, comme illustré dans l'exemple (78), surtout l'âge ou l'origine des personnes arabes.

- (78) mais un jeune *beur* d'une quinzaine d'années vint lui annoncer qu'elle l'attendait

Pour *beur* comme adjectif nous avons au total relevé 62 exemples dont 53 cas en fonction épithète, cinq avaient la fonction d'attribut, trois en fonction d'apposition et un cas où l'adjectif était utilisé dans un emploi adverbial (cf. ex.(79)). Pour la sélection des substantifs nous constatons que dans la plupart des cas, l'adjectif modifiait un substantif qui avait le sens d'un objet (cf. ex.(80)) ; dans les autres cas il était utilisé pour spécifier des personnes (cf. ex.(81)), des lieux (cf. ex.(82)) ou la race (cf. ex.(83)).

- (79) En dessous le marché grouille de couleurs. ça bourdonne, ça caquette, ça chuinte *beur*.
- (80) [...] invente un métissage qui excède aussi bien les poncifs des uns (le fantasme *beur*) que les clichés des autres.
- (81) Lors des élections municipales de 2001, la droite marseillaise avait tenté d'attirer quelques vrais militants *beurs* de droite, tous plus ou moins déçus de la gauche.
- (82) l'enseignant tente l'adagio de la Septième de Beethoven via les percussions dans une classe black-*beur* de gamins «qui ont beaucoup de bruit, en permanence, à l'intérieur d'eux».
- (83) Black-Blanc-*Beur*, la France devenait une société métisse en douceur, et se transformait en une civilisation festive.

En regardant les substantifs modifiés par l'adjectif *beur* nous observons qu'ils ont dans la plupart des cas un sens neutre. Parmi ces substantifs nous avons entre autres retrouvé *une équipe, une génération, une classe, le ministre, des copains, des journalistes*, etc. Pourtant, il s'avère dans notre analyse que l'adjectif *black* modifiant un substantif neutre apparaissait 18 fois dans une phrase avec une connotation péjorative et 9 fois dans une avec une connotation méliorative. Tout comme pour l'emploi du substantif nous observons que le contexte proche n'est pas toujours suffisant pour déterminer la signification exacte. Pour cette raison nous examinerons dans le point suivant les autres éléments présents dans la phrase susceptibles d'influencer le sens de *beur*.

Avant d'entamer l'analyse du contexte de la phrase il est toutefois intéressant de signaler que le terme *beur* est soit régulièrement modifié par le substantif *jeune*, ou par des compléments déterminatifs indiquant l'âge des beurs, soit il modifie comme adjectif des substantifs désignant des personnes jeunes. De ces aspects sémantiques nous pouvons conclure que la dénomination *beur* s'utilise surtout afin de désigner les jeunes d'origine maghrébine et non les personnes plus âgées.

2.1.2. Le contexte de la phrase

Comme nous l'avons constaté dans l'analyse ci-dessus le contexte proche ne suffit pas toujours pour retrouver la connotation de *beur*. Pour cette raison nous avons examiné, le type de verbe dont il est l'argument et le rôle sémantique du SN contenant le substantif *beur*. De cette analyse il s'avère que le SN contenant *beur* s'emploie dans 46 cas comme agent, c'est-à-dire comme la personne active, volontaire qui effectue l'action dans la phrase. Dans 83 phrases par contre *beur* avait la fonction sémantique de patient, où il est donc la personne passive qui subit l'action.

En regardant les différents verbes où *beur* avait la fonction sémantique d'agent nous observons que dans la majorité des cas il est un argument de verbes neutres tels que *venir annoncer/dire/parler/voir, demander, discuter, voir, tenir, lancer, comprendre, applaudir, rejouer, nouer, côtoyer* etc. (cf. ex.(84)). En examinant les autres phrases nous constatons toutefois que *beur* a parfois la fonction d'agent auprès d'un verbe contenant un sens péjoratif comme *tapiner, taillader, bousculer, faire du chahut, faire du pognon, infliger un coup de pied*, etc. (cf. ex.(85)). En analysant la connotation totale des phrases où *beur* avait la fonction d'agent nous observons en effet que la plupart (29 cas), contenant un verbe neutre, avait un sens neutre, tandis que les 14 cas contenant un verbe péjoratif avait une connotation négative.

(84) Une *beurette*, employée de l'hôtel de police, lui demande de se laisser photographier à son côté.
Clic ! clac ! et sourires.

(85) Ce pourri de *beur* est en train de taillader le lourdaud pour le pur plaisir de la chose!

En ce qui concerne les phrases dans lesquelles *beur* était la personne passive, nous avons remarqué qu'il est régulièrement l'argument d'un verbe neutre comme *retrouver*, *voir*, *sortir avec*, *vendre à*, *chercher*, *appeler*, *garder*, *trouver* (cf. ex.(86)) et d'un verbe péjoratif tel que *frayer avec*, *abattre*, *dégommer*, *choper*, *regorger*, *ne pas fréquenter*, *exclure*, *réduire*, etc. (cf. ex.(87)). Quelques verbes mélioratifs comme *découvrir*, *nationaliser* et *défendre* (cf. ex.(88)) ont également été répertoriés. En analysant ces exemples nous observons que le sens de ces verbes correspond majoritairement avec la connotation totale des phrases où *beur* avait la fonction sémantique de patient. Il faut pourtant signaler que nous repérons de nouveau des verbes à première vue neutres tels que *voir*, *cueillir*, *jouer*, *désigner*, *s'adresser*...

(86) Je dis à Kader qu'en arrivant hier j'ai vu un type débouler du couloir, un *reubeu* très speed

(87) [...] les propriétaires immobiliers qui excluent les *beurs*, les blacks [...]

(88) La France découvre les *beurs*, et se rêve soudain généreuse, plurielle, multicolore.

Il est cependant nécessaire de signaler que les autres arguments du verbe sont également utiles pour interpréter correctement la phrase, vu que nous avons retrouvé des phrases péjoratives ou mélioratives dans lesquelles le mot *beur* était accompagné de verbes et d'adjectifs neutres. A titre d'exemple, dans la phrase (89) le complément direct *une politique globale de générosité et de tolérances raciales* semble ajouter le sens mélioratif au syntagme nominal *cette équipe black-blanc-beur*.

(89) cette équipe black- blanc-*beur* reflète une politique globale de générosité et de tolérance raciales

En plus nous avons constaté, comme illustré dans l'exemple (90), que le sens peut également dépendre de la négation présente dans la phrase. Dans cette phrase nous observons par exemple que l'auteur veut souligner qu'il n'est pas normal qu'une personne d'origine arabe (un *rebeu*) gagne autant d'argent. Tel est également le cas pour l'exemple (91) où, grâce à la négation, nous comprenons qu'un *rebeu* est associé à la pauvreté vu qu'il ne peut pas marier une femme riche.

(90) N'était cette étrange impression qu'il n'est pas «tout à fait normal en France qu'un *rebeu*, ou un Camerounais, d'ailleurs, fasse autant de pognon

(91) Un *rebeu* n' peut pas mater un meuf de chéri

Dans le point suivant nous observerons toutefois que les éléments non-argumentaux sont également importants afin de pouvoir déduire la bonne connotation.

2.1.3. Le contexte plus large

Comme nous l'avons signalé au début de cette analyse nous avons fait une distinction entre le registre informel de la banlieue et le registre formel des journaux. En analysant les mots utilisés dans le parler des banlieues nous observons que les beurs sont quasiment dans tous les cas associés à la drogue et à la violence. Dans la majorité cas, comme illustré dans les exemples (92) et (93), *beur*, *reubeu* et *rebeu* apparaissent comme de simples termes utilisés afin de désigner une personne appartenant à ces cités. Cependant nous observons toutefois que des éléments négatifs sont ajoutés afin de renforcer la connotation péjorative. Dans l'exemple (94) nous constatons par exemple que *rebeu* s'emploie par une personne, originaire de la banlieue afin d'explicitier ses propres origines, toutefois la phrase *je vais leur faire peur* nous mène vers une interprétation péjorative.

- (92) Je plie en huit un billet de vingt keusses que je serre dans le creux de ma main. Rue Myrrha un *reubeu* demande si je veux quelque chose, je veux un képa de pako, il m'entraîne dans le couloir d'un immeuble et sort un képa d'entre les lacets de ses baskets
- (93) Elles nous trouvent beaux, elles nous aiment, on n'y est pour rien. Moi, avant de sortir avec une *rebeu*, je fais gaffe à la famille. Si elle est du genre trop traditionnel, je n'ai pas envie de polémiquer avec les frères, je préfère laisser béton.
- (94) Je suis un mec de banlieue, je suis un renoi, je suis un *rebeu*. Je m'habille comme ça, je roule avec telle voiture. Les gens vont voir que j'ai la dégaine qui correspond, donc je vais leur faire peur

En étudiant la phrase (95) mentionnée ci-dessous, nous observons qu'également dans ces cités les beurs sont, par d'autres ethnies, considérés comme des personnes indésirables. En outre, de notre analyse il s'avère que le sens péjoratif était surtout présent dans des dénominations désignant une collectivité de personnes d'origine nord-africaine (*cf. ex.(96)*)

- (95) Les frères qui s'en foutent, parce que t'es qu'une fille. Sauf s'ils te voient frayer avec un Blanc ou, pire, avec un *beur*. Les claques qui pleuvent, pour un oui pour un rien. Parce que les claques c'est les carambars du pauvre.
- (96) Les *Beurs*, t'en chopes un de temps à autre, et tu le passes à tabac dans une carrière déserte. Y a toujours une connerie qu'ils ont faite, et que t'ignores.

Dans le registre formel des journaux par contre nous observons, en regardant uniquement la phrase contenant le mot *beur* et son contexte proche, que le mot semble souvent s'utiliser dans un contexte assez neutre voire mélioratif (cf. supra). Or, en analysant le contexte plus large dans lequel apparaît ce mot nous observons que les beurs sont régulièrement associés à des lieux, des actions, des événements défavorables comme les banlieues, la violence, le chômage, etc. (cf. ex.(97) & (98)).

(97) Il s'ouvre sur une scène de viol collectif, particulièrement humiliante, aux abords d'une cité, en banlieue, par une bande d'adolescents blacks et *beurs*. Le stéréotype est ainsi en place.

(98) En bas, à la barre, quelques avocats pressés, sans connaissance réelle des dossiers et sans aucune relation avec leurs «clients», ces derniers tous blacks et *beurs*, en uniforme de la cité, sweats et baskets, répondent aux questions par des tronçons de phrases sur un rythme haché et accéléré.

Ci-dessus nous avons en première instance attribué à la phrase (89) un sens mélioratif. En regardant cependant le reste du contexte repris sous l'exemple (99), nous constatons à l'aide de l'expression *vous vous fourrez le doigt dans l'œil jusqu'au coude* que cette France multiculturelle a échoué. Dans l'exemple (100) nous retrouvons un cas semblable :

(99) Vous pensez peut-être, dit en substance l'article, que l'enthousiasme des Français pour Les Blues (sic), cette équipe black- blanc-*beur*, reflète une politique globale de générosité et de tolérance raciales. Mais si vous pensez cela, eh bien, vous vous fourrez le doigt dans l'œil jusqu'au coude

(100) Pour le sociologue Saïd Bouamama, pourquoi parler «d'intégration alors qu'on parle de jeunes nés en France, donc déjà intégrés ?». Pour Wahid, pourquoi dit-on «Black-Blanc-*beur* plutôt que Bleu-Blanc-Rouge ?».

Dans ce dernier exemple nous constatons que pour Wahid la collocation *Black-Blanc-Beur* a une connotation négative, car en posant cette question il se demande pourquoi on fait une distinction entre les différentes ethnies présentes en France si au fond tout le monde à la nationalité française.

En regardant les autres emplois péjoratifs nous remarquons, comme illustré dans l'exemple (101), que les beurs sont souvent associés à des personnes absolument négatives, comme *clandestins*, *extrémistes*, *terroristes*, etc. ou qu'ils sont même, à titre d'exemple, comparés à des personnes travaillant pour Al-Quaeda (cf. ex.(102)).

(101) En France, dit Khadija, on nous a d'abord appelés les *beurs*, puis les clandestins, les étrangers, les musulmans et maintenant les extrémistes, les terroristes

- (102) Reste l'histoire de quatre *beurs*, parfois qualifiés de «petits soldats» ou de «trente-sixième couteau» d'Al-Quaeda, ayant côtoyé des terroristes à défaut d'être formellement qualifiés de terroristes

En ce qui concerne l'emploi de *beur* avec une connotation péjorative nous voulons encore mentionner un dernier exemple qui mérite d'être signalé. Dans l'exemple (103) nous observons que le mot *étrangers* a été mis entre guillemets. En mettant ce mot entre guillemets le lecteur comprend que les *beurs* sont considérés comme des étrangers, qu'on préfère ne pas avoir dans son pays. Cette interprétation semble confirmée par la présence du SN *tableau catastrophique*.

- (103) Et d'enchaîner en brossant un tableau catastrophique de la situation de ces "étrangers", tableau où sont mélangés pêle-mêle les *Beurs* et les Maghrébins, les Kanaks et les Juifs.

Par contre il faut signaler que le contexte large nous fournit non seulement plus d'informations sur le contexte péjoratif, mais également sur le contexte mélioratif. Bien que dans le registre formel, les mots *beur*, *rebeu* et *reubeu* s'emploient surtout avec une connotation péjorative ou neutre, nous avons également repéré plusieurs exemples dans lesquels le contexte large affirme le sens mélioratif de ces dénominations. L'exemple (104) nous démontre, grâce à la présence du syntagme nominal *une version plus vertueuse*, que la dénomination *les beurs* est préférée à celle d' *Arabes*. Dans l'exemple (105) le sens mélioratif de *black-blanc-beur*, utilisé dans le contexte du football, est par contre renforcé par des adjectifs et des participes passés, comme *rêvée*, *réelle*, *réconciliée*. Dans l'exemple suivant (cf. ex.(106)) la proposition *les candidats issus de l'immigrations ont bénéficié « d'une plus-value »* nous guide grâce au substantif *plus-value* vers une interprétation positive. Cette interprétation est confirmée par la dernière phrase qui nous signale que, par rapport au passé, les *beurs* ne font aujourd'hui plus peur aux Français. Cette phrase nous signale donc une évolution positive dans la conception des Français sur les beurs.

- (104) [...] dénommée officiellement « les jeunes issus de l'immigration », et au quotidien les Arabes et les Noirs, dans une version plus vertueuse les *Beurs* et les Blacks.

- (105) Au point de devenir le symbole, un soir de juillet 1998, après qu'il avait marqué deux buts en finale de la Coupe du monde, d'une France bien plus rêvée que réelle, réconciliée, *black-blanc-beur*, dont les habitants en liesse, massés sur les Champs-Élysées, réclamaient qu'il en devienne le Président.

- (106) Douhane démontre que les candidats issus de l'immigration ont bénéficié «d'une plus-value» : les abstentionnistes et les nouveaux électeurs auraient porté leurs suffrages sur eux. Sous-entendu : les *beurs* et blacks ne font pas peur aux électeurs.

Dans cette partie nous nous sommes surtout concentrée sur les éléments qui renforçaient l'interprétation négative ou positive des dénominations *beur*, *rebeu* et *reubeu* dans le corpus journalistique. Il faut cependant signaler que ces dénominations ne contiennent évidemment pas toujours un sens péjoratif ou mélioratif, mais qu'ils ont également un sens neutre. Dans les exemples (107) et (108) mentionnés ci-dessous, *beur* s'emploie avec une connotation neutre.

(107) Quand l'ancien maire de Toulouse Dominique Baudis lui a prêté des autobus pour aller avec l'association France Plus enregistrer les jeunes *beurs* des cités sur les listes électorales

(108) Cet après-midi de décembre, vingt et un élèves de seconde avaient rendez-vous avec l'Histoire au bout d'un couloir beige. Classe black-blanc-*beur*, «profil plutôt littéraire» et option «métiers de la télévision» pour une partie, souligne leur professeur de mathématiques, René Saddikki, qui a organisé la rencontre

En analysant les différents emplois de ces dénominations dans le corpus journalistique, il s'avère que comme substantif il a encore majoritairement un sens péjoratif, alors que comme adjectif il a surtout un sens neutre. Pourtant en regardant les chiffres exacts nous observons que la différence entre les connotations est encore minime, à savoir 58 substantifs avaient un sens péjoratif, et 51 un sens neutre. En ce qui concerne les adjectifs, 26 avaient un sens péjoratif et 32 un sens neutre.

2.1.4. Observations

Grâce à cette analyse quelques faits généraux sont à signaler quant à la connotation des mots *beur*, *rebeu* et *reubeu* : Premièrement nous avons repéré 65 phrases dans lesquelles *beur*, *reubeu* et *rebeu* s'employaient dans le registre informel de la langue des banlieues. Dans 59 cas les mots s'employaient comme substantifs pour désigner des personnes. Dans les autres 6 cas ils s'utilisaient comme adjectifs afin de spécifier l'origine d'objets. En regardant l'emploi comme substantif nous constatons que le mot s'employait dans 38 cas pour désigner, majoritairement de manière neutre, un individu. Les autres 21 cas désignaient, autant avec un sens neutre que péjoratif, une collectivité de personnes d'origines nord-africaines.

Deuxièmement nous avons observé que la majorité de mots figurant dans notre corpus (185 exemples) provenaient du registre formel propre aux journaux. Dans ce registre *beur*, *rebeu* et *reubeu* s'utilisaient dans la plupart des cas comme substantifs. Dans 41 cas on s'en servait afin de désigner un individu, et dans 81 cas ils visaient un ensemble de personnes. Ces

substantifs désignant des personnes avaient tout autant une connotation péjorative que neutre, la connotation méliorative était par contre très limitée. En plus, il est nécessaire de signaler que l'emploi adjectival est, contrairement aux substantifs, majoritairement accompagné d'un sens neutre et dans une moindre mesure d'un sens péjoratif ou mélioratif.

De ces statistiques il s'avère que *keur* s'utilise aussi bien dans la langue des banlieues que dans les textes journalistiques encore avec une connotation péjorative. Il est toutefois bien étonnant de constater qu'il désigne également dans les banlieues, où diverses nationalités cohabitent, de manière péjorative les Maghrébins.

2.2. L'analyse sémantique des mots *black* et *nègre* en contexte

Dans la partie suivante nous regarderons globalement, tout comme pour l'analyse du mot *keur*, les différents éléments qui nous ont menée vers une connotation péjorative, méliorative ou neutre.

2.2.1. Le contexte proche

En regardant les différents modificateurs qui accompagnent le mot *black* dans le registre informel des banlieues, nous observons que cette dénomination est relativement peu accompagnée d'adjectifs qui renforcent le sens péjoratif. Dans notre base de données nous avons surtout relevé des adjectifs épithètes qui qualifiaient de façon neutre le substantif. Dans la phrase (109) nous retrouvons toutefois un modificateur péjoratif, à savoir la phrase relative *qui deale chez Nadège*. Dans cette phrase *black* est le sujet du verbe péjoratif *dealer* (cf. infra). A l'exception de ce modificateur peu d'autres, contenant un sens péjoratif ou mélioratif, ont été répertoriés. Pour cette raison nous sommes obligée d'analyser ces mots dans un contexte plus large (cf. infra).

(109) Le plan Gaîté est mort. Ida a trouvé un autre plan, un *Black* qui deale chez Nadège, une meuf qui sniffe et que j'ai fait nêtour un soir de manque

En regardant le reste des exemples répertoriés pour le langage des banlieues, nous observons que l'adjectif *black* ne modifie que des syntagmes nominaux à connotation péjorative, à savoir *micheton* et *dealer* (cf. ex.(110) & (111))

(110) Et Sad, tunisien, beau mec, il vit avec un micheton *black*, mais le micheton s'envoie quand même des gigs et Sad s'envoie des michetons mais ce n'est pas son boulot, son boulot c'est glander à Saint-Germ' pour taxer les tapins

- (111) Muppets Show est passé un soir, la gueule déformée, oeil fermé lèvre éclatée, une embrouille avec un autre dealer *black*. Sa meuf est sortie de zonzon, il est tombé, entre deux livraisons.

En revanche, dans le registre formel *black* est bel et bien accompagné de plusieurs adjectifs qualificatifs essentiellement épithètes qui provoquent une interprétation péjorative voire méliorative.

Nous avons entre autres retrouvé les adjectifs *gentil* et *athlétique* qui qualifient de manière positive le substantif *black*, qui désigne dans tous les cas repérés un individu (cf. ex.(112)).

- (112) [...] regardez, c'est le méchant blanc parvenu qui met le feu au gentil *black* traqué

Dans le exemple (113) ci-dessous nous observons par contre que l' adjectif *filiforme* mis en opposition avec l'adjectif *plantureuse* ajoute un sens négatif au mot *black*. A côté de cet adjectif nous avons également considéré *pauvre*, *balèze* et *mafieux* comme des modificateurs dépréciatifs.

- (113) Nord industriel contre Sud rural, New Jersey contre Tennessee, « *black* » filiforme contre Barbie plantureuse -, si ce n'est une « success story » comme les Américains en raffolent

A côté de l'adjectif, nous avons dans notre corpus également repéré 25 autres modificateurs, dont 14 syntagmes prépositionnels, 5 phrases relatives, 2 syntagmes adverbiaux et 4 participiales. Ces modificateurs cependant sont toutefois peu utiles afin de déterminer le sens exact du mot *black*, vu qu'une minorité avait une signification péjorative ou méliorative (cf. ex.(109)). En outre, les deux phrases qui contenaient des modificateurs mélioratifs ont déjà été examinées lors de l'analyse sémantique de la dénomination *beur* (cf. ex.(76) et (77)).

En outre, en regardant le substantif *black* dans le registre formel nous observons qu'il apparaît régulièrement comme complément déterminatif auprès d'un substantif contenant un sens péjoratif ou mélioratif. Parmi les substantifs modifiés par *black* comme complément déterminatif nous repérons entre autres des mots dépréciatifs comme *tournante*, *refoulement*, *gangs*, *fantasmes*, etc. (cf. ex.(114)) et des syntagmes nominaux mélioratifs comme *valeur montante*, *véritable icône*, *fiction délicieuse*, etc. (cf. ex.(115))

- (114) Deux semaines après sa « nuit nationale du testing », consistant à vérifier in situ le refoulement des *blacks* ou *beurs* à l'entrée des boîtes de nuit

- (115) Zinedine Zidane, meneur de l'équipe de France de football et véritable icône du *black-blanc-beur*, annonce qu'il met fin à sa carrière internationale.

A l'aide de notre base de données nous avons également pu constater que *black* s'emploie 80 fois comme adjectif épithète, 10 fois comme adjectif apposé et 13 fois comme attribut. Quant aux adjectifs épithètes, 68 s'utilisent comme adjectif qualificatif et 12 comme un adjectif relationnel.

En examinant le contexte sémantique de l'adjectif *black* nous observons qu'il figure 26 fois dans un contexte péjoratif, 25 fois dans un contexte mélioratif et 59 fois dans un emploi neutre. En ce qui concerne son utilisation dans un contexte négatif il s'avère que peu de substantifs modifiés par l'adjectif *black* ont véritablement un sens péjoratif. Nous avons uniquement retrouvé *voyous, mouflet, dealer* et *lutte*. Les autres substantifs modifiés avaient plutôt un sens neutre. Cependant, comme illustré dans l'exemple (116), *black* était dans quelques cas coordonné avec d'autres adjectifs confirmant son sens péjoratif.

- (116) Les salauds, qui font tous la moue donc, spécialement Ice Cube, et rivalisent de cruauté asociale, sont nazis ou *black*.

Dans le contexte mélioratif nous observons également des substantifs tels que *star, champion, mythe* et *talent*, qui confirment ce sens mélioratif. Ces substantifs semblent plutôt désigner des individus noirs que la communauté noire. En analysant toutefois les autres mots nous repérons également des mots neutres comme *génération, la France* ou *adolescent* qui figuraient également dans les phrases à connotation péjorative.

Nous observons par conséquent que l'analyse des substantifs modifiés par l'adjectif *black* ne suffit pas toujours pour déterminer la connotation exacte.

Quant au mot *nègre*, nous constatons que la dérivation *négro*, ayant majoritairement un sens péjoratif, est surtout employée dans le registre informel. Ce sens est, comme nous le constatons, régulièrement renforcé par d'autres éléments péjoratifs. En ce qui concerne les modificateurs qui l'accompagnent nous avons uniquement retrouvé des adjectifs péjoratifs comme *cruel, con de, (une saleté de) vieux* et plusieurs fois l'adjectif *sale* (cf. ex.(117) & (118)).

- (117) Avec elle ou une saleté de vieux *négro* qui nous faisait répéter au fond de sa cour bordélique encombrée de pelures d'oranges, de bassines émaillées et de poules merdeuses.

- (118) la voiture s'étant trouvée transporter «officiellement» je ne sais plus quel ministre, qui avait assez peu apprécié, évidemment, les «sale *négro*», les miniques

Le mot *négresse*, dont 2 occurrences sur 3 ont un sens péjoratif, est une fois modifié par une phrase relative soulignant, comme illustré dans l'exemple (119) son sens péjoratif.

- (119) La bêtise, Madame Babé, je la connais, cet homme de rien du tout, ce méchant coq, a trouvé une petite *négresse* qui me l'a volé et il a envoyé son ami pour me faire peur.

Nous constatons toutefois que l'analyse des modificateurs présents dans le contexte proche ne suffit pas toujours pour déterminer la connotation exacte du mot présent dans le registre informel. Pour cette raison il faut que nous regardions, aussi bien pour la dénomination *black* que pour *nègre*, les autres éléments présents dans le contexte plus étendu.

Par contre, en examinant le contexte proche du mot *nègre* dans le langage des journaux nous observons que le substantif est 48 fois accompagné d'un adjectif épithète, qui ajoute dans la plupart des cas une qualité négative au mot *nègre*. En opposition, dans les phrases où *nègre* avait une signification méliorative, aucun modificateur confirmant cette interprétation n'a été repéré.

En analysant les phrases où *nègre* avait une connotation négative, nous observons que le contexte proche est dans certains cas suffisant pour déterminer la connotation. En effet, ce terme était plusieurs fois accompagné de différents modificateurs. Parmi ces modificateurs nous retrouvons premièrement des adjectifs comme *sinistré, pauvre, marron, jeune, gros, empoté, petit, grand, sale, drogué, bizarre* et *vieux* (cf. ex.(120) & (121)) et deuxièmement un syntagme nominal comme *putain de fainéant de* (cf. ex.(122)). A l'exception des adjectifs *jeune, petit, grand* et *vieux*, tous ces modificateurs attribuent un sens dépréciatif au substantif *nègre*. Le modificateur *marron*, ayant en première vue une signification neutre, a également été analysé comme un adjectif contenant un sens péjoratif, vu qu'il donne, comme déjà mentionné (cf. supra), une signification particulière en combinaison avec le mot *nègre*, à savoir celui d'*esclave fugitif*.

- (120) On sait tout ça, mais on ne sait pas vraiment comment cette aristocrate, éduquée dans un pensionnat religieux très strict de Paris, est parvenue à s'affranchir si radicalement de son milieu pour aller s'encanailler avec des *nègres* drogués jouant des musiques épouvantables

- (121) Ils ont été mieux accueillis que les cartes dont les figures impressionnent toujours ces sales *nègres* car ils pensent que Charlemagne de Cœur va les punir bientôt

- (122) Roy Atkinson, consultant de la télévision britannique ITV et entraîneur de l'équipe d'Aston Villa, traite Marcel Desailly de « putain de fainéant de *nègre* » lors d'une conversation d'après-match.

Nous avons également, comme déjà signalé, retrouvé 47 cas où le substantif *nègre* connaît un emploi neutre dans la phrase. En examinant ces phrases nous constatons cependant que le substantif s'emploie 18 fois dans un autre sens, pour désigner une personne écrivant à la place

d'une autre (cf. ex.(123)). Dans quelques cas le terme figurait dans un titre de livre ou de pièce de théâtre (cf. ex.(124)). Dans les autres phrases *nègre* désignait bel et bien de manière neutre une personne de couleur noire.

(123) Raphaël, trentenaire, gagne bien sa vie comme « *nègre* ». Il écrit des autobiographies pour des personnalités du monde du spectacle

(124) C'est Roger Blin qui a fait évoluer les choses en montant *Les Nègres* avec une troupe d'acteurs noirs en 1959 : une première.

Tout comme pour *black*, nous avons répertorié certaines phrases dans lesquelles la dénomination *nègre* fonctionnait comme complément déterminatif auprès d'un autre substantif. Dans l'exemple (125) nous constatons par exemple que *nègre* modifie le substantif péjoratif *couille*. En opposition, nous observons dans l'exemple (126) que *nègre* modifie un substantif neutre, à savoir *la musique*.

(125) Lopès définissait la littérature africaine francophone comme « la langue de Sévigné avec des couilles de *nègre* ».

(126) C'est une musique de *nègres*, ça, le jazz !

Quant à son emploi adjectival, nous constatons que le syntagme nominal contenant l'adjectif *nègre* a 31 fois un sens neutre, 11 fois une connotation péjorative et 10 fois un sens mélioratif.

En ce qui concerne son utilisation comme adjectif épithète neutre nous notons qu'il modifie majoritairement des SN neutres comme *art, masque, histoire, soldat, gouverneur, architecture*, etc. Dans ces cas *nègre* s'utilise autant comme adjectif relationnel (cf. ex.(127)) que comme adjectif qualificatif (cf. ex.(128)) auprès de syntagmes nominales.

(127) Pendant ses études d'agrégation ? Lors de la publication de son anthologie de la poésie *nègre* ? Ou pendant le long et sage exercice de ses mandats présidentiels

(128) FÉLIX ÉBOUÉ Le gouverneur *nègre* de la République 1936-1944.

Il en va de même pour les cas où *nègre* modifie, comme adjectif majoritairement épithète, des SN péjoratifs comme *esclaves, bâtard* (cf. ex.(129)) ou des SN mélioratifs comme *la fierté* (cf. ex.(130)). Nous constatons toutefois que la dénomination *nègre* modifie dans des contextes péjoratifs et négatifs également des substantifs neutres comme *ville, tango, sang, motion*, etc. De ce fait nous nous trouvons dans la nécessité de rechercher les éléments, qui nous mènent vers une telle interprétation, dans un contexte plus large.

- (129) Il souligne notamment que les adversaires sont noirs de peau et musulmans dans un camp comme dans l'autre et qu'en dépit de cela les Janjawids traitent leurs ennemis d' « esclaves *nègres* » tandis que ces derniers considèrent les premiers comme des « arabes ».
- (130) [...] il inscrit au panthéon de la « fierté *nègre* » - épine dorsale de ses prédications - le compositeur Duke Ellington, l'historien sénégalais Cheikh Anta Diop ou le poète martiniquais Aimé Césaire.

En outre, comme nous le constatons dans la phrase (129), le verbe dont *black* et *nègre* sont des arguments peut également mener à une interprétation correcte de ces deux dénominations. Pour cette raison nous examinerons dans la partie suivante les différents sens des verbes dont le SN contenant *nègre* et *black* est un argument.

2.2.2. Le contexte de la phrase

Tout comme nous l'avons constaté dans l'analyse du mot *keur*, les modificateurs du contexte proche ne sont pas toujours suffisants pour déterminer le sens exact des mots *black* et *nègre*. Pour cette raison nous avons examiné le rôle sémantique du SN contenant ces deux substantifs et le type de verbe dont ils sont l'argument.

En analysant dans le registre informel les verbes dont *black* était un agent nous observons que dans la plupart des cas il est l'argument de verbes dépréciatifs, comme *rosser*, *arriver en force*, *flinguer*, *cracher*, *rien moufter*, *dealer*, *empaffer*, *furonculer* etc. (cf. ex.(131) & (132)). Les autres verbes repérés étaient des verbes neutres tels que *demander*, *s'y mettre*, *faire*, *passer*, *servir*, *rafistoler*, *fringuer* et *trimballer*. (cf. ex.(133)). En effet en regardant les phrases nous constatons que la connotation totale correspond dans la majorité des cas avec le sens du verbe dont *black* est l'agent.

- (131) Un quinqu flippé qui étouffe dans son costume fait une descente dans les bas-fonds de la ville, se fait plumer dans les clubs à strip-tease, rosser par des *blacks*, pète les plombs, tue des femmes et des noirs tout en vociférant sur les pédés.
- (132) Des teignes propres ou faisandées mais teignes. Des boute-en-train tristouilles et des loufiats au chômedu. Des bougnoules et des *blacks* qui furonculent.
- (133) Quand les *Blacks* se fringuent, c'est plus flash qu'un sax en or entre les mains de Junior Walker.

Parmi ces emplois péjoratifs de l'agent *black* nous retrouvons également des verbes qui sont à première vue neutre, à savoir *vendre* et *conciliabuler*. Dans l'exemple (134) où *black* est un argument du verbe neutre *vendre*, nous observons toutefois que le sens péjoratif se manifeste

par le SN *cet enulé de* qui modifie le substantif. Pour la phrase contenant le verbe *conciliabuler*, nous constatons que l'élément péjoratif doit être trouvé ailleurs (cf. infra)

(134) Cet enulé de *black* m'a vendu du mur.

En regardant dans le registre informel les phrases dans lesquelles *black* est le patient, nous notons que 10 ont une connotation péjorative, en tant qu' argument de verbes comme *faire des sketches sur, paraître suspect, embrouiller avec, (faire) gaffe à*, etc. (cf. ex.(135)) et 3 une connotation neutre, avec des verbes tels *trouver, figurer sous* et *avoir rencard* (cf. ex.(136)).

(135) ça baigne, me fait Serge du coin de la lippe. Gaffe aux melons et aux *blacks* tout à l'heure. Tu restes derrière moi et tu retiens un max quand ils bourrent

(136) On avait rencard avec un *Black* à une heure du mat', le *Black* est passé, il a dit qu'il avait un problème, qu'il allait toucher la meuka dans deux heures, qu'il fallait attendre.

Il est toutefois intéressant de signaler que des verbes neutres comme *vivre avec* et *acheter à* figuraient également dans ces phrases péjoratives. En examinant ces exemples nous constatons que cette connotation a déjà été fournie soit par des modificateurs présents dans le contexte proche soit par des éléments du contexte plus large.

En ce qui concerne la fonction sémantique du substantif *black* dans le registre formel des journaux nous observons qu'il a 22 fois la fonction d'agent, autant dans un contexte péjoratif que neutre, et 43 fois la fonction sémantique de patient, dont 22 fois avec un sens neutre et 18 fois avec un sens péjoratif. En regardant son emploi comme agent dans une phrase péjorative nous observons que *black* est majoritairement l'argument d'un verbe dépréciatif comme *dépouiller, draguer, tirer (deux coups de fusil), faire peur*, etc. (cf. ex.(137)).

(137) Les Blancs draguent sans doute moins que les *Blacks* ou les Latinos. Le vrai problème, c'est l'attaque

Dans la partie ci-dessus nous avons également signalé que *black* modifiait régulièrement des substantifs à sens neutre. Dans la plupart de ces cas le sens mélioratif ou péjoratif était dû au sens du verbe principal. A titre illustratif, dans l'exemple (138), nous observons que *black* reçoit grâce au verbe *gargariser* un sens mélioratif.

(138) En football, on s'est gargarisé sur la génération « *black-blanc-beur* » des champions du monde 1998.

En ce qui concerne l'analyse du mot *nègre* nous avons déjà remarqué que le mot *négro* n'était pas toujours accompagné de modificateurs. Nous avons donc analysé le verbe principal dont il est un argument et sa fonction sémantique dans la phrase afin de pouvoir déduire le sens. En ce qui concerne l'analyse du mot *négro*, nous constatons qu'il a six fois la fonction d'agent dont cinq fois dans un contexte péjoratif et une fois dans un contexte neutre. C'est grâce aux verbes dépréciatifs, tels que *venir me chier*, *gausser*, *enculer*, etc. dont *négro* était un argument que nous avons pu déduire ce sens péjoratif. (cf. ex.(139)). Nous observons qu'il s'emploie également quatre fois comme objet auprès des verbes dépréciatifs *peu apprécier*, *foutre avec*, *ceinturer* et *s'occuper de* (cf. ex.(140) & (141)) .

(139) Bon, ben là, c'est pareil... Si un *négro* vient m'faire chier chez moi, j'lui rentre dans l'lard! Normal, j'estime.

(140) Mais t'es jolie, toi ! Qu'est-ce que tu fous avec ce *négro* ?

(141) C'est possible, dit Jubin, mais moi, j'ai des raisons personnelles. C'est moi qui m'occuperai du *négro*. Lulu-belles-bacchantes a vraiment l'air déçu.

Dans le registre formel des journaux nous avons, comme déjà mentionné, retrouvé 127 fois le substantif *nègre* dans une connotation péjorative dont la majorité fonctionnait comme patient et une minorité comme agent auprès d'un verbe principal. En analysant les verbes dont *nègre* est un patient nous repérons entre autres les verbes dépréciatifs *regarder d'un sale œil*, *condamner*, *trahir*, *acharner*, *convoyer*, *baiser*, *fustiger*, etc. et également plusieurs fois le verbe dépréciatif *traiter de* (cf. ex.(142) & (143)).

En regardant les cas où *nègre* a la fonction d'agent nous constatons également qu'il s'emploie régulièrement auprès de verbes à connotation négative comme *piller*, *gueuler*, *violer*, *terrasser*, *étouffer*, *pousser au cul*. (cf. ex.(144)). Il faut toutefois mentionner que nous avons de nouveau analysé plusieurs cas comme péjoratifs bien que leur verbe principal soit neutre. Il en va de même pour les exemples contenant un sens mélioratif où *nègre* était l'argument d'un verbe neutre. Ceci nous démontre une fois de plus que le contexte élargi de *nègre* est, tout celui de *black* et *beur*, également intéressant afin de retrouver la connotation exacte.

(142) Or, je savais déjà par intuition que le diable, la misère et la mort étaient à peu près le même individu malfaisant, et qui s'acharnait après les *nègres* surtout.

(143) On me traite souvent de «*négro*» [Philippe est d'origine congolaise].

- (144) Tu vas en baver comme jamais », lui aurait-t-on dit, avant de menacer de le faire violer par « deux grands *nègres* »

En ce qui concerne l'emploi du terme *nègre* comme adjectif, nous avons déjà signalé qu'il modifie dans quelques exemples des substantifs neutres se trouvant dans un contexte péjoratif ou mélioratif. L'analyse de ces exemples nous démontre que le verbe principal de la phrase détermine dans la plupart de ces cas la connotation. A titre d'exemple, dans la phrase (145) le verbe *voter pour* attribue un sens mélioratif au SN modifié par l'adjectif *nègre*.

- (145) Les délégués ont fini par voter une motion *nègre-blanc*, ou plutôt *nègre-jaune*, comme disait un délégué parlant français.

2.2.3. Le contexte plus large

L'analyse effectuée ci-dessus nous démontre que le contexte proche et celui de la phrase ne suffisent pas toujours pour retrouver la bonne connotation. En effet, nous avons constaté que les dénominations *black* et *nègre* étaient régulièrement accompagnées d'un sens péjoratif, bien que les modificateurs et les verbes dont ils étaient un argument aient une signification neutre. Dans l'analyse suivante nous étudierons les autres éléments qui nous ont menés vers une telle interprétation.

En ce qui concerne le mot *black* nous avons constaté que dans le registre informel il était régulièrement accompagné de modificateurs ou de verbes dépréciatifs. En plus, en regardant tout le contexte, d'autres éléments renforçant ce sens peuvent être repérés. A titre d'exemple, dans la phrase (146) mentionnée ci-dessous nous observons que la présence des mots *keuf* « flic » et *zonzon* « prison » nous signale qu'il s'agit de personnes noires qui se trouvent dans une situation défavorisée. En outre, en recherchant le contexte des autres exemples issus du parler des banlieues nous constatons que les blacks sont, tout comme les beurs, souvent associés à des choses et des lieux négatifs comme la violence, la pauvreté, la drogue et la banlieue.

- (146) Muppets Show est passé un soir, la gueule déformée, oeil fermé lèvre éclatée, une embrouille avec un autre dealer *black*. Sa meuf est sortie de zonzon, il est tombé, entre deux livraisons. Les keufs ont pris le temps de le dessaper.

Il en va de même pour le registre des journaux, car là aussi les blacks sont souvent associés à des situations défavorables. En examinant la phrase (147) nous remarquons par exemple deux éléments renforçant le sens péjoratif : premièrement la personne noire est associée à la

violence et deuxièmement le mot *agresseur* apparaît comme coréférentiel au syntagme nominal *le jeune black*. Dans la phrase (148) nous notons un phénomène similaire, car ici le SN contenant le mot *black* a été repris anaphoriquement par le syntagme nominal *ces marionnettes amnésiques*.

(147) le jeune *black* saute par-dessus la barre, bondit sur l'estrade et empoigne le procureur au collet. L'agresseur est ceinturé et menotté ; il sera traduit en comparution immédiate et écoperà de plusieurs mois de prison ferme

(148) le gendre idéal, le défoncé débile léger, la blonde, l'agent immobilier, le vétéran du Vietnam, la nana cool, et le quota *black* et hispanique. Ces marionnettes amnésiques qui ignorent tout de leur identité - ce qui leur pose pas mal de problèmes métaphysiques - sont manipulées par une entité supérieure

Dans l'analyse effectuée ci-dessus nous avons remarqué que *black* n'était dans quelques contextes péjoratifs pas accompagné de modificateurs ou de verbes dépréciatifs qui confirmaient la connotation péjorative. Dans ces cas, le sens a été déterminé à partir d'éléments présents dans le contexte postérieur et/ou antérieur. A titre d'exemple, dans le contexte antérieur de l'exemple (149) l'auteur nous signale que les blacks font partie de « groupes qui n'ont pas de visibilité et souffrent d'un déficit de reconnaissance sociale ou de pouvoir politique ». Par contre dans les phrases (150) et (151) le sens péjoratif a été décelé grâce aux éléments repérés dans le contexte ultérieur.

(149) Bien plus qu'une affaire d'élégance, c'est un terrain de conquête des individus, des groupes qui n'ont pas de visibilité et souffrent d'un déficit de reconnaissance sociale ou de pouvoir politique : les femmes qui n'avaient pas le droit de vote, les dandys qui étaient sans le sou, les *blacks*, les homos...

(150) Les *blacks* vivent toujours dans des conditions extrêmes, rappelle-t-il. Ils ont toujours moins d'opportunités, moins d'éducation, d'aide que le reste des communautés. Je n'arrive toujours pas à attraper un taxi parce que le chauffeur pense que j'habite dans un sale quartier et que je ne donnerai pas de pourboire

(151) Les *blacks* et les bougnoules conciliaulent dans leur coin. Essaient aussi d'exorciser la faucheuse dans leur langue qu'on comprend pas mais qui, pour une fois, exaspère

En outre, en regardant les exemples où *black* avaient une connotation méliorative nous observons qu'il était régulièrement accompagné de la dénomination *beur*, majoritairement dans la collocation *black-blanc-beur*. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné dans l'analyse de cette dénomination, la collocation *black-blanc-beur* reçoit dans plusieurs

exemples un sens péjoratif à cause d'éléments présents dans le contexte antérieur et/ou ultérieur. Dans les autres cas le sens mélioratif devenait clair grâce au verbe principal ou au substantif qu'il modifiait (cf. supra). Dans la phrase (152) nous observons par contre que le substantif *black* est modifié par l'adjectif dépréciatif *mafieux*. En examinant le contexte total nous observons toutefois que l'élément *garder une certaine éthique* attribue un sens mélioratif à toute la phrase.

(152) Si le mafieux BLACK, Bishop (Laurence Fishburne), semble le seul à garder une certaine éthique - tel un fantasme de rappeur -, il ne devient jamais un héros.

(153) *black*, c'est quand on parle de Desailly, noir, des brûleurs de voitures.» Au début du spectacle, il joue de ces assignations identitaires.

Dans la phrase mentionnée ci-dessus (cf. ex.(152)) nous observons que la dénomination *black* est comparée à *noir*. Etant donné que le terme *black* est mis sur le même plan qu'une star de l'équipe de football, nous comprenons qu'il est ressenti comme une dénomination méliorative, contrairement au terme *noir* qui est comparé à la brûleur d'une voiture.

En regardant notre base de données nous observons des faits semblables pour le mot *nègre*, vu que le contexte proche et celui de la phrase n'étaient pas toujours suffisant afin de déduire la bonne connotation.

Tout comme pour *black* nous observons que le contexte antérieur ou ultérieur est parfois utile afin d'interpréter correctement la phrase. Dans l'exemple (154) nous comprenons grâce au contexte antérieur que le terme *nègre* est considéré comme péjoratif vu qu'il désigne un bourricot, têtu, stupide. Un tel phénomène a également été observé dans la phrase (155) reprise ci-dessous, où aucun élément du contexte proche nous aide à déterminer la signification de *nègre*. Dans cette phrase la connotation péjorative a également été renforcée par le syntagme nominal *le cliché américain du Nègre*, repéré dans le contexte postérieur.

(154) Venu de La Nouvelle-Orléans, le clarinettiste avait pourtant quelques titres à le faire : dans son enfance à la campagne, « jackass » désignait un bourricot, têtu, stupide. D'apocope (« ja-ass ») en métonymie, le terme finit par nommer le *nègre*

(155) ils s'aperçoivent que les questions même dont on les harcèle sont nourries des craintes et préjugés habituels. « N'est-il pas vrai que les *Nègres*...? » « Quand enfin les *Nègres* apprendront-ils...? » Ces questions reflètent, plus ou moins brodé et enjolivé, le cliché américain du *Nègre*

En regardant les autres exemples où les modificateurs et les verbes ne fournissaient pas assez d'informations, nous constatons que *le nègre* est souvent associé voire comparé à des

situations défavorables (cf. ex.(156)) ou à des animaux (cf. ex.(157)). En outre, dans l'exemple (158), nous observons que le nègre est opposé à une personne de couleur blanche. Ici, le sens dépréciatif a été obtenu en contrastant leurs conditions de vie : la personne de couleur blanche est riche et peut fêter tandis que le noir doit travailler et servir ces riches.

(156) Aux yeux du superviseur dépêché par la RKO, Welles voulait filmer des « nègres » et des « quartiers mal famés ».

(157) Aujourd'hui, accepter ces exhibitions, c'est accepter que, dans un même mouvement, nos enfants croisent le regard du singe, celui de la girafe... et celui du « nègre ».

(158) Un Blanc en smoking, c'est un invité au Festival de Cannes; un *nègre* en habit, c'est un loufiat.

En plus, en regardant le contexte total des phrases contenant une connotation péjorative nous observons que le nègre est régulièrement considéré comme un individu indésirable qui est encore régulièrement associé à l'esclavage, à la saleté, à la violence et à la pauvreté.

Toutefois, dans quelques rares cas le terme *nègre* était tout de même accompagné d'un sens mélioratif. L'analyse de ces exemples nous démontre que dans la plupart de ces cas il s'agit de collocations créées par les personnes noires eux-mêmes, à savoir *Revue Nègre* et *Bal Nègre* (cf. ex.(159)). Le PR (2008) nous signale en effet que la dénomination *nègre* n'a pas une signification péjorative quand elle est employée par les personnes de couleur noire.

(159) Il y a aussi de grands clarinettes, des orchestres cubains, et celui du Bal *nègre* de la rue Blomet à Paris. On comprend pourquoi les artistes et intellectuels français s'y précipitaient en 1935 : pour la joie ellingtonienne et le swing des suds. Beau travail d'historien.

2.2.4. Observations

En analysant les deux corpus d'une telle manière nous avons remarqué que le mot *black* s'employait 53 fois dans le langage des cités, dont 47 fois comme substantif et 6 comme adjectif. En ce qui concerne son emploi comme substantif, nous constatons que la dénomination *black* s'utilise dans 27 cas pour désigner des individus. Dans les autres 20 cas par contre il dénomme une collectivité de noirs. Quant aux exemples où *black* désigne un individu, 17 cas ont une signification assez neutre et 10 une connotation péjorative. Par contre, dans les cas où *black* désigne une collectivité nous observons qu'il s'emploie 11 fois avec un sens péjoratif et 9 fois avec un sens neutre. Nous constatons donc que *black* désignant une collectivité a plus souvent une connotation péjorative que quand il désigne un individu.

Dans son emploi adjectival nous constatons que *black* s'utilise autant avec un sens neutre que péjoratif.

La désignation *nègre* semble, contrairement à *beur* et *black*, moins usitée dans le parler des banlieues, vu que 16 cas seulement ont été relevés dans notre base de données. En plus, en étudiant ces phrases nous observons que c'est surtout la dérivation *négro*, créée dans la langue des cités, y figure et que *nègre* et *négresse* n'y sont guère employés. Dans ce registre informel le terme *négro* s'emploie dans 10 des 12 cas repérés avec une connotation péjorative. En outre, il s'avère que cette connotation est régulièrement renforcée par différents autres éléments péjoratifs (*cf. infra*).

En ce qui concerne la présence de ces deux termes dans le registre formel des journaux, nous constatons que *black* s'emploie 93 fois comme substantif, et 103 fois comme adjectif. Le terme *nègre* a, à son tour, 179 fois été répertorié comme substantif et 52 fois comme adjectif. Nous pouvons donc d'ores et déjà en déduire que l'emploi de *nègre* comme substantif l'emporte sur celui de son emploi en tant qu'adjectif. Nous constatons donc une tendance contraire en ce qui concerne ces deux termes. Au fil du temps, il est par conséquent bien possible qu'on va faire une sorte de spécialisation pour chacun de ces termes : *black* pourrait s'utiliser uniquement comme adjectif et *nègre* uniquement comme substantif afin de désigner une personne noire.

En analysant le substantif *black* nous avons constaté qu'il s'utilise dans 41 cas pour désigner des individus, dont 21 fois de manière neutre, 17 fois de manière négative et 3 de façon positive. Dans les autres 52 cas il désignait une collectivité, dont 20 avaient un sens péjoratif, 29 une signification neutre et 3 une connotation méliorative. Quant à son emploi adjectival nous observons qu'il s'utilise majoritairement dans un contexte neutre et dans une moindre mesure dans un contexte mélioratif ou péjoratif.

Pour ce qui est de la dénomination *nègre* nous constatons que le substantif s'emploie dans la plupart des cas, c'est-à-dire dans 127 des 179 cas repérés, encore avec une connotation péjorative, dans 47 autres cas il avait une signification neutre et dans 5 cas seulement un sens mélioratif. En outre parmi ces 179 substantifs, le terme *négresse* a été repéré 9 fois dont 8 fois avec une connotation péjorative. Ceci semble confirmer l'hypothèse du TLFi que le suffixe *-esse* est dans la plupart des cas accompagné d'un marquage péjoratif.

2.3. Collocations fréquentes

2.3.1. Black-blanc-beur

Quand nous regardons la définition de *beur* dans le GR nous retrouvons parmi les exemples l'expression *Blacks, blanc, beurs* qui est selon le GR le « slogan de l'intégration à la française, inspiré par « bleu, blanc, rouge » » ou comme nous le retrouvons sur Internet : *Black, blanc, beur* est une « expression vulgarisée dans les années 1990, pour désigner la France multi-ethnique (par comparaison au drapeau bleu, blanc, rouge) ».

Dans notre corpus nous avons également repéré cette expression pour désigner une France multiculturelle. Cependant dans la plupart des cas l'expression était employée comme adjectif pour désigner l'équipe multiculturelle de football de la France. Dans un autre cas le terme était utilisé comme un nom propre d'un groupe de danse, qui en prenant ce nom « affirme aussi une volonté de mixité sociale et culturelle » (Wikipédia). Toutefois dans tous les cas la collocation avait le sens multiculturel.

Bien que cette expression s'emploie surtout comme adjectif, nous constatons que l'expression est souvent mise entre guillemets et qu'il y a régulièrement encore une hésitation par rapport à la flexion du mot. De ce fait nous pouvons conclure que cette expression est actuellement encore considérée comme un néologisme et qu'elle commence lentement à s'intégrer dans le lexique.

2.3.2. Marche des beurs

La marche des beurs est une collocation que nous rencontrons plusieurs fois dans notre corpus. Sur Internet nous avons retrouvé une définition de cette collocation : « La **Marche des beurs**, de son vrai nom la **Marche pour l'égalité et contre le racisme**, est une marche antiraciste qui s'est déroulée en France en 1983. Il s'agit de la première manifestation nationale du genre en France » (Wikipédia). Elle est appelée la Marche des beurs, car c'était surtout des nord-africains qui y participaient. La Marche des Beurs a été d'une immense importance pour l'émancipation des beurs.

2.3.3. La traite négrière

La traite négrière est une collocation appelée également la *traite des Nègres*, *traite des Noirs* ou *la traite atlantique*. Cette collocation est employée afin de désigner la déportation d'environ 40 million de Noirs africains vendus comme esclaves dans les pays esclavagistes. Cet esclavage de personnes noires a été pratiqué pendant plusieurs siècles et « remonte à l'Antiquité, car déjà en Egypte, on avait besoin d'hommes forts. En Crète, en Grèce, à Rome, à Carthage, les esclaves africains étaient également très appréciés. » (Internet²⁰). La France a reconnu le 10 mai 2001 que l'esclavage est un crime contre l'humanité. Ceci n'est toutefois pas encore le cas dans tous les pays.

²⁰ <http://www.afrique-annuaire.com/histoire/traite-noirs.html>

3. Synthèse

Après cette analyse sémantique des dénominations *beur*, *black* et *nègre* nous constatons en premier lieu qu'aussi bien le contexte proche, le contexte de la phrase et le contexte plus large sont importants afin de déterminer la connotation de toutes les phrases présentes dans notre corpus. A partir de cette analyse nous pouvons en outre signaler quelques faits intéressants.

Nous avons d'abord constaté que les dénominations *beur* et *black* s'emploient, contrairement à *nègre*, régulièrement dans le registre informel des banlieues. Ceci n'est pas surprenant, étant donné que ces mots ont été créés dans le langage des banlieues. Le mot *nègre* par contre, ne s'utilise guère dans ce registre informel. Or, dans ces phrases nous avons surtout répertorié le terme *négro*, une dérivation de *nègre* également créée dans le langage des banlieues. En comparant leur connotation dans le registre informel nous observons que les trois dénominations s'emploient, surtout en désignant une collectivité, encore régulièrement avec un sens péjoratif.

Deuxièmement nous observons que le terme *beur* figure dans le registre formel des journaux autant avec une connotation péjorative que neutre. Ce constat semble renforcer, bien que notre corpus d'étude soit assez limité, l'hypothèse que le mot commence à s'utiliser fréquemment dans le lexique français pour désigner des jeunes d'origine arabe.

Ensuite, en ce qui concerne les termes désignant des personnes de couleur noire, nous constatons que le mot *black* s'emploie surtout dans des contextes neutres, tandis que *nègre* s'utilise quasi exclusivement dans des contextes contenant des éléments péjoratifs. L'emploi neutre de *black* peut éventuellement être expliqué par le fait qu'il apparaît dans la plupart des cas comme adjectif modifiant un substantif, tandis que *beur* et *nègre* ne s'utilisent guère comme adjectif. Cependant, en analysant les quelques emplois adjectivaux de ces deux dernières dénominations nous remarquons que dans ces cas elles s'emploient plutôt avec une connotation neutre. Nous pouvons conclure qu'en tant qu'adjectif les dénominations ont plutôt un sens neutre.

Finalement, à partir de cette analyse il s'avère que *black* est une dénomination assez neutre afin de désigner des personnes d'origine noire, *beur* par contre est un terme péjoratif qui fait toutefois déjà preuve d'un emploi neutre, tandis que *nègre* peut être considéré comme une dénomination exclusivement péjorative sauf quand elle est employée par une personne noire, ou quand elle reçoit un sens particulier. Ceci nous démontre que le TLFi a tort en prétendant que *nègre* devient une dénomination de plus en plus neutre.

Conclusion

Un premier objectif de cette étude était de retrouver, tant en français qu'en allemand, les différentes dénominations pour les Arabes et les Africains et de reconstituer à la fois leur origine et leur structure morphologique. Nous avons en effet constaté que dans le lexique français et allemand différents termes sont présents afin de dénommer les Arabes et les Africains. Nous avons toutefois pu constater que chaque langue a des procédés propres afin de créer de nouvelles dénominations. A titre d'exemple, en français les nouvelles dénominations ont majoritairement été formées par les procédés de l'inversion et de la troncation, tandis qu'en allemand c'étaient surtout des procédés de composition et d'emprunt qui ont servi à la création de nouveaux termes. Cette analyse morphologique des dénominations nous démontre également que tant le français que l'allemand sont des langues innovantes qui créent et adoptent constamment de nouveaux mots. Il se révèle toutefois que les Français semblent plus facilement accepter de nouvelles créations qui s'intègrent au fil du temps dans le lexique du français standard, tandis que les Allemands semblent plus réticents.

Un deuxième objectif de ce travail était d'analyser d'une manière plus approfondie les aspects morphologiques et sémantiques des dénominations françaises *beur*, *black* et *nègre*. Cette étude nous a d'abord permis de constater que ces trois dénominations se sont complètement intégrées dans le lexique français et ne peuvent par conséquent plus être considérées comme des néologismes. Ceci était déjà prouvé par leur présence dans le dictionnaire, mais cette hypothèse se confirme encore au constat de l'existence de nombreuses constructions morphologiques formelles et flexionnelles typiquement françaises construites à partir des mots *beur*, *black* et *nègre*.

Pourtant cette analyse morphologique nous a démontré que les dénominations *beur* et *black* sont moins intégrées dans le lexique français que le terme *nègre*, ce qui est probablement dû au fait que ces deux dénominations, originaires de la langue des banlieues, n'ont été intégrées que récemment dans le lexique français.

L'analyse sémantique des dénominations *beur*, *black* et *nègre* nous a ensuite montré que le contexte proche, le contexte de la phrase et le contexte plus large des exemples présents dans notre base de données sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit de déterminer leur signification. Ainsi nous avons en première instance pu observer que la dénomination *beur* s'utilise actuellement autant avec une connotation péjorative que neutre dans le registre formel. Nous pouvons par conséquent conclure que *beur*, un terme déjà bien intégré dans le lexique français, semble évoluer vers une dénomination neutre pour désigner les jeunes

d'origine maghrébine vivant en France. De l'analyse sémantique il s'avère ensuite que le terme *black* s'emploie généralement avec un sens neutre. Finalement, pour le dernier terme nous avons remarqué que le TLFi avait tort en prétendant que *nègre* semble avoir perdu son sens péjoratif en raison de la valorisation des cultures du monde noir. L'analyse lexicale nous prouve clairement que *nègre* a dans la majorité des cas encore une connotation péjorative.

Dans le cadre de cette étude nous nous sommes, à l'aide de différents corpus, surtout concentrée sur la fréquence et l'utilisation des dénominations pour les Africains et les Arabes dans la langue française. Une recherche aussi complète n'a pu être effectuée pour les dénominations allemandes, faute de temps mais aussi à cause d'une documentation à première vue moins accessible et moins abondante en la matière. Nous le regrettons, car cela nous aurait permis de pouvoir confirmer ou infirmer l'hypothèse selon laquelle les allemands sont plus réticents lorsqu'il s'agit de commencer à utiliser de nouvelles expressions. Nous sommes convaincue que de telles recherches mèneront à des résultats particulièrement intéressants.

Incontestablement il serait souhaitable d'approfondir ce champ d'étude en recherchant et en comparant les dénominations utilisées en français et en allemand pour des personnes appartenant à d'autres ethnies, par exemple d'origine asiatique. De même serait-il intéressant de voir si nous rencontrons de telles évolutions dans d'autres langues que le français et l'allemand pour ensuite les quantifier, les comparer et en tirer les conclusions.

Bibliographie

AMELA, J. (2002), « Leopold Sedar Senghor ancêtre », *Ethiopiennes* 69.

ANZORGUE, I. (2006), « 'Du bledos au toubab'. De l'influence des langues africaines et des français d'Afrique dans le parler urbain de jeunes lycéens de Vitry-sur-Seine », dans : *Le Français en Afrique, Bulletin du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique Noire* n° 21, Institut de Linguistique française, Nice, 59-68.

BACHMANN, C. & BASIER, L. (1984), « Le verlan: argot d'école ou langue des Keums? », *Mots* 8, 169 – 187.

BIVILLE, F. (2005), « Polysémie et noms propres », dans : Olivier Soutet (dir.) *La Polysémie*, Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 37- 50.

BOTERDAELE, S. (1997), *Etude linguistique des troncations en français contemporain*. Gand. (Mémoire de licence).

BOYER, H. (1997), « « Nouveau français », « parler jeune » ou « langue des cités » ? Remarques sur un objet linguistique médiatiquement identifié », *Langue Française* 114, 6-15.

CALVET, L-J. (1991), « L'argot comme variation diastratique, diatopique, diachronique », *La linguistique* 90, 40-51.

CELOTTI, N. (2008), « Par des dictionnaires. Droit de cité aux mots des cités », *Etudes de linguistique appliquée* 150, 207-220.

DABENE, L. & BILLIEZ, J. (1987), « Le parler des jeunes issus de l'immigration » dans : G. Vermès & J. Boutet (éds.), *France pays multilingue. T.1 : Les langues en France, un enjeu historique et social. T.2 : Pratiques de langues en France*, 62-77.

DARMESTER, A. (1925), *La vie des mots étudiée dans leurs significations*. Paris : Delagrave.

DE COSTER, M. (1999), *Woordenboek van neologismen : 25 jaar taalaanwinsten*, Antwerpen : Contact / Het Taalfonds, 78b.

DELBART-WILMERT, A-M. (2007), « Des mots français venus d'ailleurs », *Cahiers de Lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie* 91, 37-48.

DELESALLE, S. & VALENSI, L. (1972), « Le mot « nègre » dans les dictionnaires français d'Ancien régime ; histoire et lexicographie », *Langue Française* 15, 79 – 104.

DELPUTTE, B. (1999), *La dénomination de l'étranger. Etude lexicale et contextuelle*. Gand. (Mémoire de licence).

DÉSIRÉ, A. (2010), *Radio Mango : Histoire d'une radio libre antillaise en région parisienne 1982-1992*, Paris : L'Harmattan.

DOPPAGNE, A. (2006), *La bonne ponctuation : clarté, efficacité et précision de l'écrit*, Bruxelles : De Boeck Université.

DUBOIS, J. & DUBOIS-CHARLIER, F. (1999), *La dérivation suffixale en français*, Paris : éditions Nathan.

FRANCOIS-GEIGER, D. (1991), « Panorama des argots contemporains », *Langue française* 90, 5-9.

GOUDAILLIER, J-P. (1997), « La langue des cités », *Communication et langages* 112, 96-110.

GOUDAILLIER, J-P. (2002) « De l'argot traditionnel au français contemporain des cités », *La Linguistique* 38, 5-24.

GOUDAILLIER, J-P. (2009), « Parole sans héritage, parole sans histoire ? », *Rites et codes des jeunes* 3, 18-27.

GOUREVITCH, J-P. (2008), « Le coût réel de l'immigration en France », *Les Monographies de Contribuables Associés* 14.

KUKK, K. (2008), *Ethnische Spottnamen im Deutschen im Vergleich mit dem Estnischen*. Tartu.

LARONDE, M. (1988), « La « Mouvance beure » : émergence médiatique », *The French review* 61 (5), p. 684-692.

LARONDE, M. (1993), *Autour du roman beur : immigration et identité*, Paris : L'Harmattan.

LEPOUTRE, D. (1997), « « Les Reunois, i'mangent du mafé ». Tensions interethniques et acculturation dans une jeunesse de banlieue », *Migrants-Formation* 109, 168-183.

LIOGIER, E. (2002), « Quelles approches théoriques pour la description du français parlé par les jeunes des cités ? », *La Linguistique* 38, 41- 52.

MARKEFA, M. (1999), "Ethnische Schimpfnamen – Kollektive Symbole alltäglicher Diskriminierung" *Muttersprache* 109, 97-123; 193-206.

MELA, V. (1997), « Verlan 2000 », *Langue française* 114, 16-34.

MORTUREUX, M-F. (1984), « La dénomination : Approche socio-linguistique », *Langages* 76. 95-112.

MORTUREUX, M-F.(2008), *La lexicographie : Entre langue et discours*, Paris : Armin-Colin. 137-149.

NABA, R. (2010), « Le Bougnoule, sa signification étymologique, son évolution sémantique, sa portée symbolique » (internet – <http://oumma.com>)

NAUMANN, B. (2000), *Einführung in die Wortbildungslehre des Deutschen*, Tübingen: Niemeyer Verlag.

RICHARD, A. (2006), « Black ou Noir : emprunt d'identité », *Neologica* 1, 146- 159.

SENGHOR, L.S. (1964), *Liberté I*, Paris : Seuil. 69.

SIBLOT, P. (1998), « Algérien dans l'imbroglio des dénominations ». *Mots* 57. *Les langages politiques. Algérie en crise entre violence et identité*, 7-27.

SOURDOT, M. (1991), « Argot, jargon, jargot » *Langue française* 90, 13-27.

SOURDOT, M. (2002), « L'Argotologie : Entre forme et fonction », *La Linguistique* 38, 25-40.

TRIMAILLE, C & BILLIEZ, J. (2007), « Pratiques langagières de jeunes urbains : peut-on parler de « parler » », dans E. Galazzi et C. Molinari (dir.), *Les français en émergence*. Bern : Peter Lang, 95-109.

TAMINE, J. (1979), « Métaphore et syntaxe », *Langages* 54, 65-81.

TOURNIER, M. (1992), « Des mots en politique. De quelques avatars d'arabe en langue française », *Mots* 30. *Images Arabes en langue française*. 110-114.

VERDELHAN- BOURGADE, M. (1991), « Procédés sémantiques et lexicaux en français branché », *Langue française* 90, 65-79.

WAWRZYNIAK, B. (2008) „Schwarze Diaspora. Afrikaner in Deutschland und ihr Leben in der Black Community“ (internet – www.suite101.de)

Dictionnaires (en ligne) :

BENBASSA, E. 2010. *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations*. Larousse.

- Le beur, la beurette et le garçon arabe, de nouveaux mythes nationaux ?
- Quand le racisme s'affichait
- Terminologie pour désigner les « Noirs »
- Terminologie raciste et xénophobe

CELLARD, J. & REY, A. 1980. *Dictionnaire du français non conventionnel*. Paris : Hachette.

DUDEENREDAKTION,(2006), *Duden. Deutsches Universalwörterbuch 6.*, überarbeitete und erweiterte Auflage. Mannheim : Dudenverlag.

DUDEENREDAKTION, (2008), *Duden. Das Bedeutungswörterbuch. Wortschatz und Wortbildung 4.*, aktualisierte und erweiterte Auflage. Mannheim : Dudenverlag.

GOUDAILLIER, J-P. 1998. *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du français contemporain des cités*. Paris : Maisonneuve et Larose.

LE CYNIQUE, C. *Le dictionnaire de la Zone. Tout l'argot des banlieues (DZ)* : <http://www.dictionnairedelazone.fr>

Le Grand Robert (GR) : <http://lerobert.demarque.com/en/us/dictionnaire-en-ligne/>

Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, nouvelle éd. remaniée et amplifiée sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, Le Robert, 2837p. édition de 2008. (PR)

MERLE, P. 1986. *Dictionnaire du français branché. Avant propos de Claude Duneton*. Nicole Vimard (éd), Paris : Editions du Seuil.

REY, A. (2006). *Le dictionnaire historique de la langue française*. Alain Rey & Tristan Hordé (éd). Paris : Le Robert.

Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi) : [http:// atilf.atilf.fr](http://atilf.atilf.fr)

Corpus littéraire:

Frantext (<http://www.frantext.fr>) : à partir de 1950

Corpus journalistique :

Libération : 1 octobre 2003 – 30 septembre 2005

Le Monde : 1 octobre 2003 – 30 septembre 2005

Sites consultés:

<http://www.afrique-annuaire.com/histoire/traite-noirs.html>

<http://www.beurfm.net>

<http://www.beurgoisie.fr>

<http://projetbabel.org/forum/viewtopic.php?p=162930>

<http://www.destatis.de>: *Statistisches Bundesamt Deutschland*

http://www.eulenwelt.de/europ_schleiereule.htm

<http://kreyolsp8.forumactif.com/t15-les-negropolitains>

<http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?pid=70777>

<http://www.lesartsdecoratifs.fr>

<http://www.leparisien.fr/societe/les-beurgois-clientele-cible-29-03-2010-866805.php>

<http://monsu.desiderio.free.fr/curiosites/arabe2.html> : *Les insultes à l'égard des Arabes ou des Nord-Africains*

<http://rabzouz.superforum.fr/>

<http://www.uni-leipzig.de/~heck/morph07/webkomp.pdf>

<http://www.wikipédia.fr>